



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230927-C20230926_07_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE représenté par Alain GUERQUIN, Philippe GAILLOT, MMES Maryse GROSSE, Christine ACKER, M. Hervé GROULT, MMES Mauricette NENNIG, Alieth FEUVRIER, M. Thierry MICHEL, Mme Marie-Josée THILL représentée par André DEL PIZZO, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Bernard ZENNER	à	Christine ACKER
Denis BAUR	à	Michel HERGAT
Hassan FADI	à	Hervé GROULT
Yves LICHT	à	Philippe GAILLOT
Bertrand MATHIEU	à	Thierry MICHEL
Marie-Pierre LAGARDE	à	Rachel ZIROVNIK
Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
Déborah LANGMAR	à	Joseph GHAMO
Brigitte DA COSTA,	à	Benoit STEINMETZ
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH, Bernard DORCHY, Alain REDINGE, Evelyne DEROUCHE, Joël IMMER

Date de la convocation : 23 août 2023

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 35
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Céline CONTRERAS



7. Objet : Rapport annuel d'activités de la CCCE 2022

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39 alinéa 1,

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés, dans chaque secteur de compétence.

Considérant qu'il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, demandant au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Le rapport d'activités 2022 est présenté en séance aux Conseillers communautaires et sera ensuite présenté à l'ensemble des élus du territoire lors des conseils municipaux des communes membres.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2022 ci-annexé.

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Cattenom, le 27 septembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET



2022

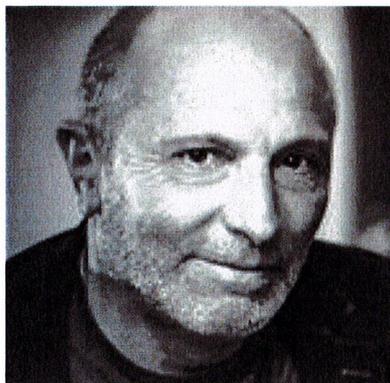


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS • 2022



Le Mot du Président



Je vous invite à découvrir le rapport d'activités 2022 de la **Communauté de Communes de Cattenom et Environs**.

Il répond aux obligations légales prévues à l'article L. 5211-39 du CGCT issu de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale demandant au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes. C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par

notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

Dans un contexte sanitaire, économique, politique et géopolitique bouleversé en 2022, l'année a notamment été marquée pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, par :

- › L'adhésion à la CCCE des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- › L'adoption d'un schéma directeur cyclable et le démarrage des travaux de réalisation des pistes à mobilité douce sur le territoire communautaire ;
- › La poursuite des travaux d'élaboration du Projet de territoire ;
- › La mise en place d'un groupement de commandes permanent avec les communes membres ;
- › La réflexion sur le positionnement de la CCCE sur le devenir du SMITU ;
- › L'organisation de la 1^e Fête du Sport à Hettange-Grande.

En plus de ces projets, la Communauté de Communes a poursuivi son engagement au quotidien dans le service et l'action pour le territoire :

- › poursuite des actions de développement économique pour favoriser la création d'emplois et des dispositifs ACE et ACEA ;
- › poursuite de son programme pluriannuel de travaux ;
- › poursuite de sa politique culturelle ;
- › poursuite de son soutien aux associations.

Ce rapport sera envoyé à toutes les Communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils municipaux.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Michel PAQUET

Président de la CCCE
Maire de Zoufftgen

Sommaire

01	La CCCE et son Fonctionnement	05
02	Les Moyens Humains	12
03	Les Finances	22
04	Les Marchés Publics	34
05	Le SIAU	38
06	La Communication	41
07	Le Développement Territorial	45
08	La Mobilité	57
09	Le Tourisme	63
10	Une Politique Sociale pour tous	79
11	La Politique Enfance	90
12	L'Environnement	97
13	L'Assainissement et la Gestion des Eaux pluviales	118
13	Les Travaux	120
14	La Politique « Culture »	122
15	La Politique « Sport »	133
16	La GEMAPI	143
17	Le Développement Informatique	147

1. La Communauté de Communes de Cattenom et Environs et son fonctionnement

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) regroupe 22 Communes depuis le 1^{er} janvier 2022.

Elle compte 27 858 habitants au 1^{er} janvier 2022 et sa superficie est de 197 km².

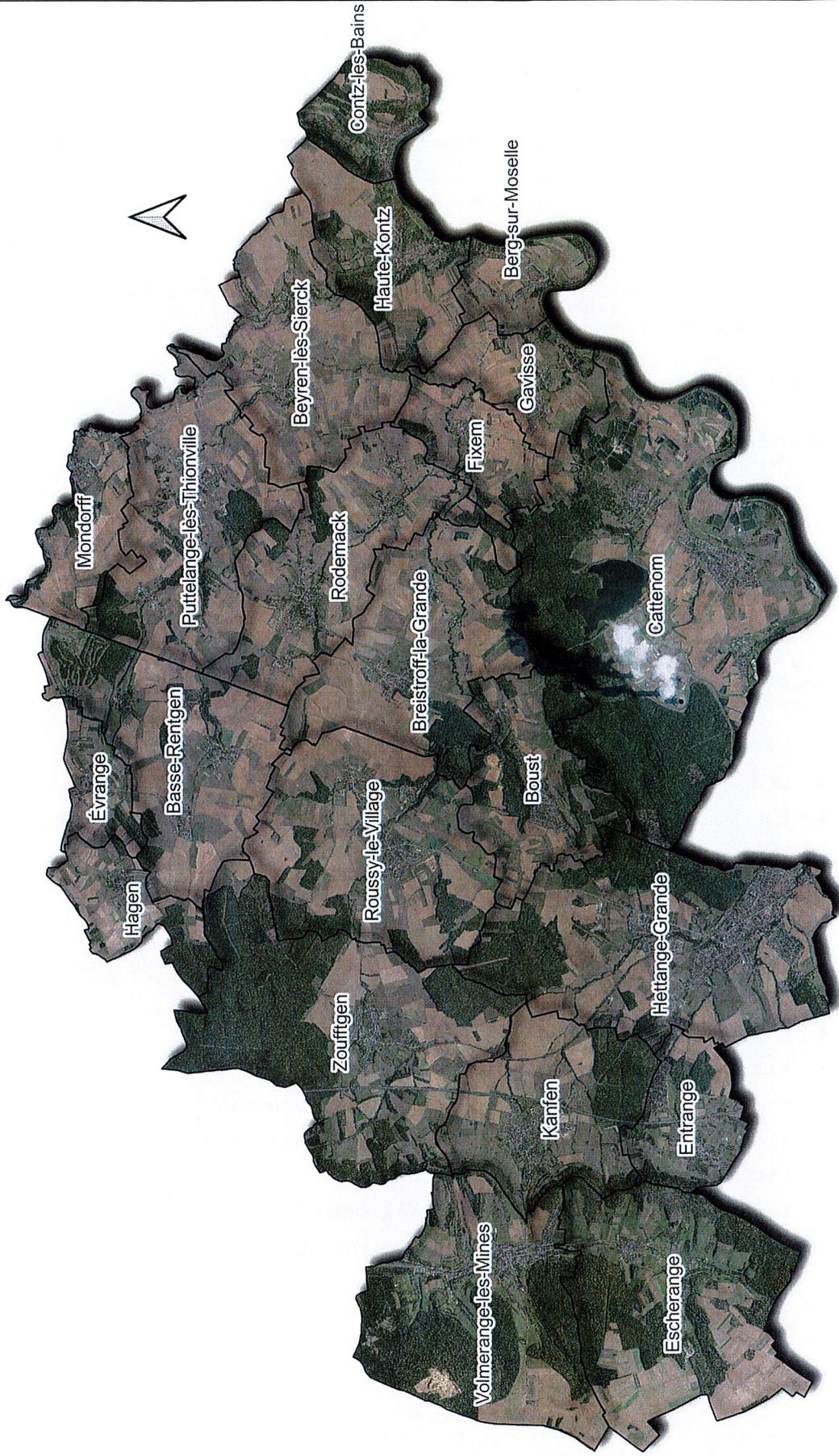
La CCCE est administrée par un Conseil communautaire et un Bureau communautaire.

DOMAINES DE COMPÉTENCES EXERCÉS PAR LA CCCE (EN 2022)

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est compétente pour :

- › L'aménagement de l'Espace et Développement économique ;
- › La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- › L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- › La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- › La protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- › La voirie ;
- › La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ;
- › La création et la gestion de Maisons de Services Au Public ;
- › L'informatisation des services communaux ;
- › L'hébergement pour personnes du 3^e âge ;
- › Les actions ou les événements sportifs et culturels et/ou touristiques ;
- › La promotion, le soutien d'actions culturelles, touristiques, patrimoniales ;
- › La petite enfance ;
- › Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- › La gestion et l'animation de sites naturels remarquables ;
- › L'aménagement numérique ;
- › La gestion des eaux pluviales urbaines ;
- › La mobilité.

Territoire de la Communauté de communes de Cattenom et environs



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Par arrêté préfectoral n° 2021-DCL/1-040 en date du 8 octobre 2021, le Préfet de la Moselle a acté l'adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz au sein de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de cette extension de périmètre, un nouvel accord local sur la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire adopté par les 22 Conseils municipaux des Communes membres de la CCCE, a été mis en place, instaurant, conformément à la loi, une représentativité des Communes plus proche de leur poids démographique respectif.

- ▶ Communes de Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Contz-les-Bains, Escherange, Évrange, Fixem, Gavisse, Hagen, Haute-Kontz, Mondorff : **1 conseiller communautaire** ;
- ▶ Communes de Boust, Breistroff-la-Grande, Entringe, Kanfen, Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Zoufftgen : **2 conseillers communautaires** ;
- ▶ Commune de Roussy-le-Village : **3 conseillers communautaires** ;
- ▶ Commune de Volmerange-les-Mines : **4 conseillers communautaires** ;
- ▶ Commune de Cattenom : **6 conseillers communautaires** ;
- ▶ Commune de Hettange-Grande : **13 conseillers communautaires**.

Les Communes membres qui sont représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant. Le Conseil de Communauté est donc composé de 51 élus et se réunit au siège de la Communauté de Communes ou dans tout autre lieu qu'il choisit sur le territoire de la Communauté, au moins une fois par trimestre. Les règles de fonctionnement du Conseil de Communauté (convocations, quorum, validité des délibérations. etc.) sont celles applicables aux Conseils municipaux conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Communautaire s'est réuni 6 fois en 2022
et a adopté 113 délibérations.**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, sous la présidence de Michel PAQUET, est composé du Président et de 10 Vice-Présidents. Il a reçu les délégations de toutes les compétences du Conseil de Communauté qui pouvaient lui être déléguées, à l'exception des sept énoncées à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Bureau communautaire se réunit tous les mardis à 17h30 :

- › pour être force de proposition sur les points relevant de ses attributions et notamment quant à l'évolution des compétences de la CCCE et de la politique au niveau du Nord Mosellan, dans sa forme informelle ;
- › pour gérer les affaires courantes et valider les travaux et propositions des différentes commissions, soit une fois par mois dans sa forme décisionnelle ;
- › pour examiner les points qui seront présentés à l'ordre du jour du Conseil communautaire, soit quinze jours avant chaque assemblée.

Le Bureau est composé de :

- › **Monsieur Michel PAQUET**, Président ;
- › **Monsieur Roland BALCERZAK**, Vice-Président en charge de la « Mobilité et de la Coopération transfrontalière » ;
- › **Monsieur Bernard ZENNER**, Vice-Président en charge des « Finances communautaires » ;
- › **Madame Rachel ZIROVNIK**, Vice-Présidente en charge de la « Politique touristique » ;
- › **Monsieur Michel HERGAT**, Vice-Président en charge du « Développement économique » ;
- › **Monsieur Maurice LORENTZ**, Vice-Président en charge de la « Politique Petite Enfance et des affaires sociales » ;
- › **Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA**, Vice-Présidente en charge de l'« Environnement et du développement durable » ;
- › **Monsieur Benoît STEINMETZ**, Vice-Président en charge de la « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » ;
- › **Monsieur Guy KREMER**, Vice-Président en charge du « Suivi des travaux » ;
- › **Monsieur Denis BAUR**, Vice-Président en charge du « Développement numérique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication » ;
- › **Monsieur David ROBINET**, Vice-Président en charge de la « Politique Sport » et de la « Politique Culture ».

Le Bureau Communautaire s'est réuni 10 fois en 2022 dans sa forme décisionnelle et a adopté 169 décisions.

COMPOSITION PAR COMMUNES

- › **BASSE-RENTGEN**
Monsieur Eric GONAND et Madame Marie-Caroline DUMAS (suppléante).
- › **BERG-SUR-MOSELLE**
Monsieur Denis NOUSSE et Monsieur Alain GUERQUIN (suppléant).
- › **BEYREN-LÈS-SIERCK**
Monsieur Philippe GAILLOT et Monsieur Gaël MENEGHIN (suppléant).
- › **BOUST**
Monsieur Guy KREMER et Madame Maryse GROSSE.
- › **BREISTROFF-LA-GRANDE**
Monsieur Jean-Marc COCQUYT (démissionnaire de ses fonctions de Maire et Conseiller communautaire au 1^{er} octobre 2022) et Monsieur Michel SCHMITT,
Monsieur Bertrand ALESCH complétera la représentation à compter du 1^{er} octobre 2022.
- › **CATTENOM**
Monsieur Bernard ZENNER, Madame Christine ACKER, Monsieur Hervé GROULT,
Madame Mauricette NENNIG, Monsieur Hassan FADI, M. Bernard DORCHY.
- › **CONTZ-LES-BAINS**
Monsieur Yves LICHT et Monsieur Fernand LUCAS (suppléant).
- › **ENTRANGE**
Monsieur Michel HERGAT et Madame Alieth FEUVRIER.
- › **ESCHERANGE**
Monsieur Bertrand MATHIEU et Madame Josette BLUDZSUS (suppléante).
- › **ÉVRANGE**
Monsieur Thierry MICHEL et Madame Laetitia MULLER (suppléante).
- › **FIXEM**
Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA et Madame Aurore SCHREIBER (suppléante).
- › **GAVISSE**
Monsieur Alain REDINGE et Monsieur Jean-Marie VAGNER (suppléant).

- › **HAGEN**
Madame Marie-Pierre LAGARDE (depuis le 30 janvier 2022) et Monsieur Sisto SILVERIO (suppléant).
- › **HAUTE-KONTZ**
Madame Marie-Josée THILL et Monsieur André DEL PIZZO (suppléant).
- › **HETTANGE-GRANDE**
Monsieur Roland BALCERZAK, Madame Céline CONTRERAS, Monsieur David ROBINET, Madame Nadine GALLINA, Monsieur Régis HEIL, Madame Isabelle MAGGI, Monsieur Hervé PATAT, Madame Marie-Odile KRIEGER, Monsieur Jerry PARPETTE, Madame Evelyne DEROCHE, Monsieur Didier PALLUCCA, Madame Patricia VEIDIG, Monsieur Yannick OLIGER.
- › **KANFEN**
Monsieur Denis BAUR et Madame Déborah LANGMAR.
- › **MONDORFF**
Madame Rachel ZIROVNIK et Monsieur Serge COLLIGNON (suppléant).
- › **PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE**
Monsieur Joseph GHAMO et Monsieur Joseph BAUER.
- › **RODEMACK**
Monsieur Olivier KORMANN et Madame Christelle MAZZOLINI.
- › **ROUSSY-LE-VILLAGE**
Monsieur Benoît STEINMETZ, Madame Brigitte DA COSTA et Monsieur Joël IMMER.
- › **VOLMERANGE-LES-MINES**
Monsieur Maurice LORENTZ, Madame Valérie CARDET, Monsieur Serge RECH et Madame Karine BERNARD.
- › **ZOUFFTGEN**
Monsieur Michel PAQUET (Président) et Madame Christine KOHLER.

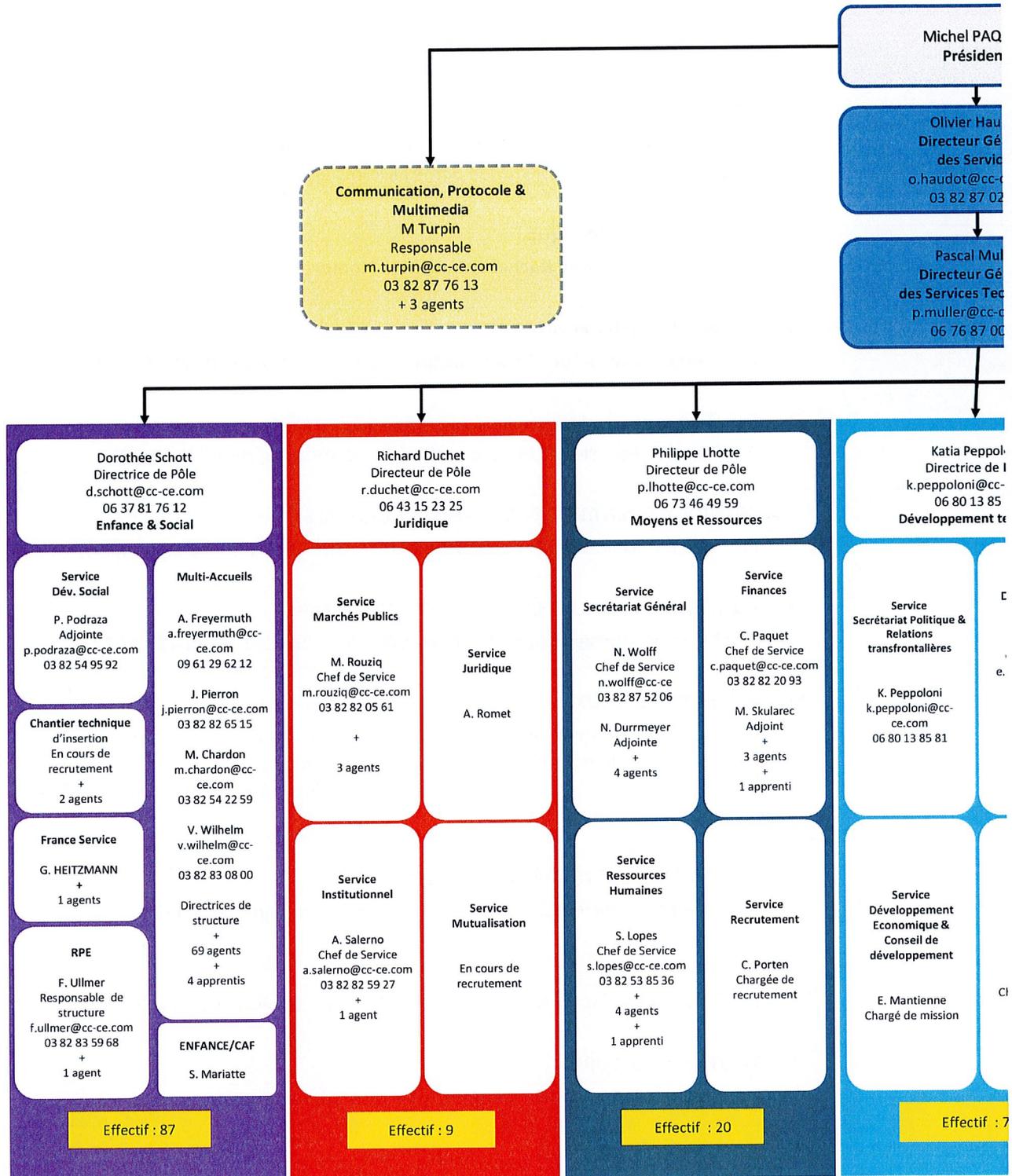
LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Les Commissions ont été mises en place lors de la séance du Conseil communautaire du 8 septembre 2020. Elles permettent de couvrir toutes les compétences exercées par la Communauté de Communes. Les Commissions sont au nombre de onze.

- › **MOBILITÉ ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**
Présidée par Monsieur Roland BALCERZAK – Nombre de réunions en 2022 : 3
- › **FINANCES**
Présidée par Monsieur Bernard ZENNER – Nombre de réunions en 2022 : 0
Cette commission est constituée par les Maires des Communes membres.
- › **POLITIQUE TOURISTIQUE**
Présidée par Madame Rachel ZIROVNIK – Nombre de réunions en 2022 : 4
- › **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Présidée par Monsieur Michel HERGAT – Nombre de réunions en 2022 : 6
- › **POLITIQUE PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES**
Présidée par Monsieur Maurice LORENTZ – Nombre de réunions en 2022 : 3
- › **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Présidée par Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA – Nombre de réunions en 2022 : 6
- › **POLITIQUE DE L'EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI**
Présidée par Monsieur Benoît STEINMETZ – Nombre de réunions en 2022 : 4
- › **SUIVI DES TRAVAUX**
Présidée par Monsieur Guy KREMER – Nombre de réunions en 2022 : 4
+ Réunions hebdomadaires dans le cadre des réunions de chantier.
Cette commission est constituée par les adjoints aux travaux des 22 Communes membres.
- › **DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET NTIC**
Présidée par Monsieur Denis BAUR – Nombre de réunions en 2022 : 1
- › **POLITIQUE SPORT**
Présidée par Monsieur David ROBINET – Nombre de réunions en 2022 : 4
- › **POLITIQUE CULTURE**
Présidée par Monsieur David ROBINET – Nombre de réunions en 2022 : 5

2. Les Moyens Humains

ORGANIGRAMME DES SERVICES (2022)

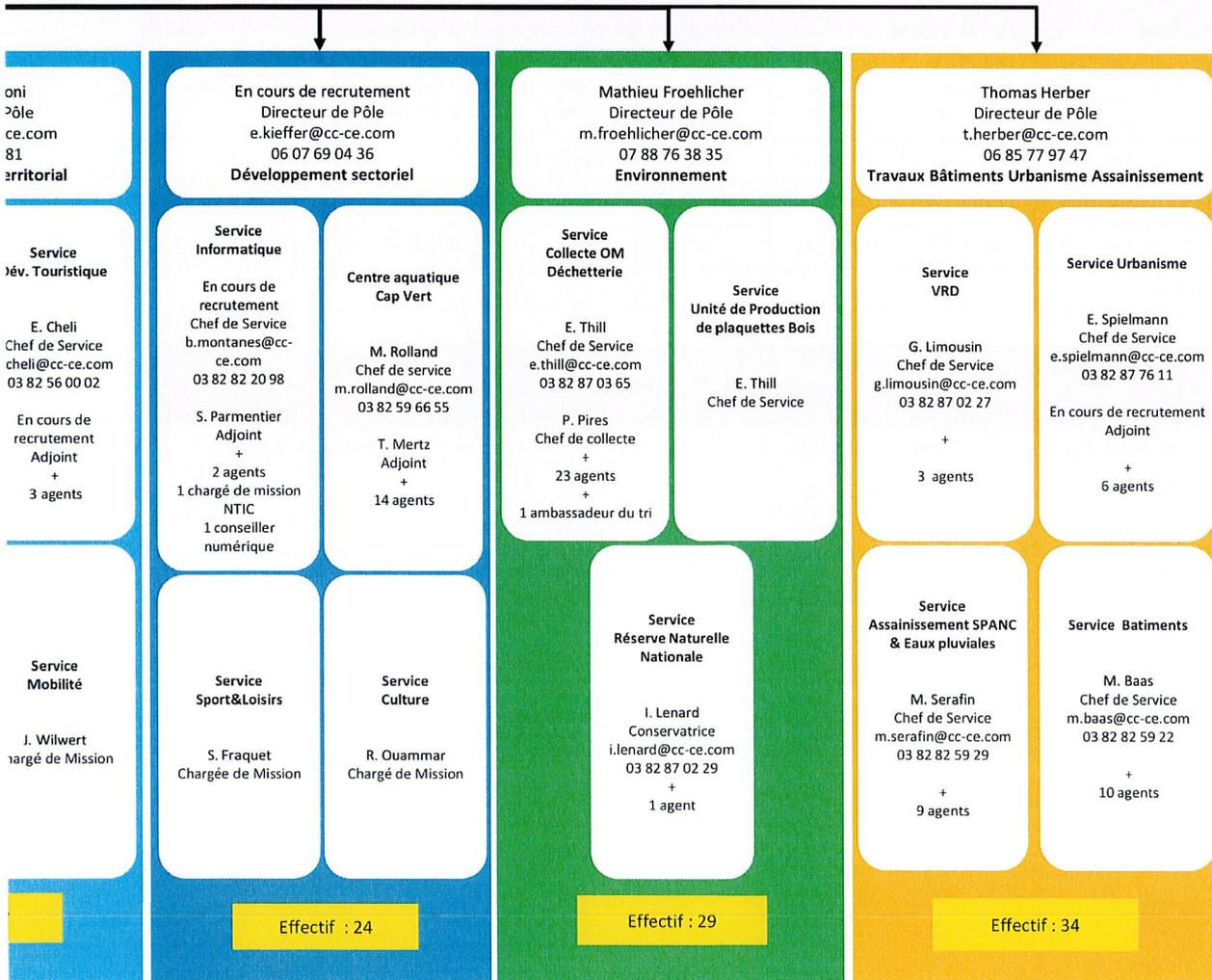


UJET
it

dot
néral
es
ce.com
28

ler
néral
hniques
e.com
86

GEMAPI
M. Pellicori
Chargée de Mission eau et
rivières



PERSONNEL

Au 31 décembre 2022, les effectifs de la CCCE sont répartis comme suit :

Directeur Général des Services : Olivier HAUDOT

Directeur Général des Services Techniques : Pascal MULLER

GEMAPI
Cat. A : 1

Service Communication & Protocole
Directeur : En cours de recrutement
Cat. B : 2
Cat. C : 2

Pôle Enfance et Social							
Directrice du Pôle : Dorothee SCHOTT (Cat. A)							
Les Touchatouts Cattenom	Les Frimousses Volmerange-les-Mines	Les Lutins du Château Rodemack	Les Lucioles Hettange-Grande	RPE Roussy-le-Village	Enfance / CAF / Extra-scolaire	Dévelop. social et Chantier Technique d'Insertion	France Services
Cat. A : 1	Cat. A : 2	Cat. A : 1	Cat. A : 6	Cat. A : 1	Cat. A : 1		
Cat. B : 5	Cat. B : 6	Cat. B : 7	Cat. B : 9	Cat. B : 1			Cat. B : 1
Cat. C : 8	Cat. C : 5	Cat. C : 11	Cat. C : 15			Cat. C : 2	Cat. C : 1
1 Apprenti							

Pôle Juridique			
Directeur du Pôle : Richard DUCHET (Cat. A)			
Service « Marchés Publics »	Service « Juridique »	Service « Institutionnel »	Service mutualisation
Cat. A : 1	Cat. A : 1		1 agent en cours de recrutement
Cat. B : 2		Cat. B : 1	
Cat. C : 2		Cat. C : 1	

Pôle Moyens et Ressources			
Directeur du Pôle : Philippe LHOTTE (Cat. A)			
Service « Secrétariat Général »	Service « Finances »	Service « Ressources Humaines »	Service « Recrutement »
Cat. B : 1	Cat. B : 2	Cat. B : 2 (1,8 ETP)	
Cat. C : 5	Cat. C : 3	Cat. C : 3	Cat. C : 2
		1 Apprenti	

Pôle Développement Territorial			
Directrice du Pôle : Katia PEPPOLONI (Cat. A)			
Service « Secrétariat Politique et Relations Transfrontalières »	Service « Développement touristique »	Service « Développement économique – Mobilité et Conseil de développement »	Service « Mobilité »
		Cat. A : 1	Cat. A : 1
	Cat. C : 2		

Pôle Développement Sectoriel			
Directeur du Pôle : Recrutement en cours			
Service « Informatique »	Centre Aquatique	Service « Sport et Loisirs »	Service « Culture »
		Cat. A : 1	Cat. A : 1
Cat. B : 4	Cat. B : 7		
Cat. C : 2	Cat. C : 11 (9,7 ETP)		

Pôle Environnement				
Directeur du Pôle : Mathieu FROELICHER (Cat. B)				
Collecte des OM	Déchèterie Hettange-Grande	Déchèterie Cattenom	Unité de production de plaquettes bois	Réserve Nationale Naturelle
				Cat. A : 1 (0,7 ETP)
Cat. B : 1				
Cat. C : 25	Cat. C : 3	Cat. C : 2		Cat. C : 1

Pôle Travaux – Bâtiments – Urbanisme – Assainissement			
Directeur du Pôle : Thomas HERBER (Cat. B)			
Service « VRD »	Service « Urbanisme »	Service « Assainissement et eaux pluviales »	Service « Bâtiment »
	Cat. A : 1		Cat. A : 1
Cat. B : 3	Cat. B : 5	Cat. B : 1	Cat. B : 1
	Cat. C : 2	Cat. C : 10	Cat. C : 10

RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE ET CATÉGORIE

Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois

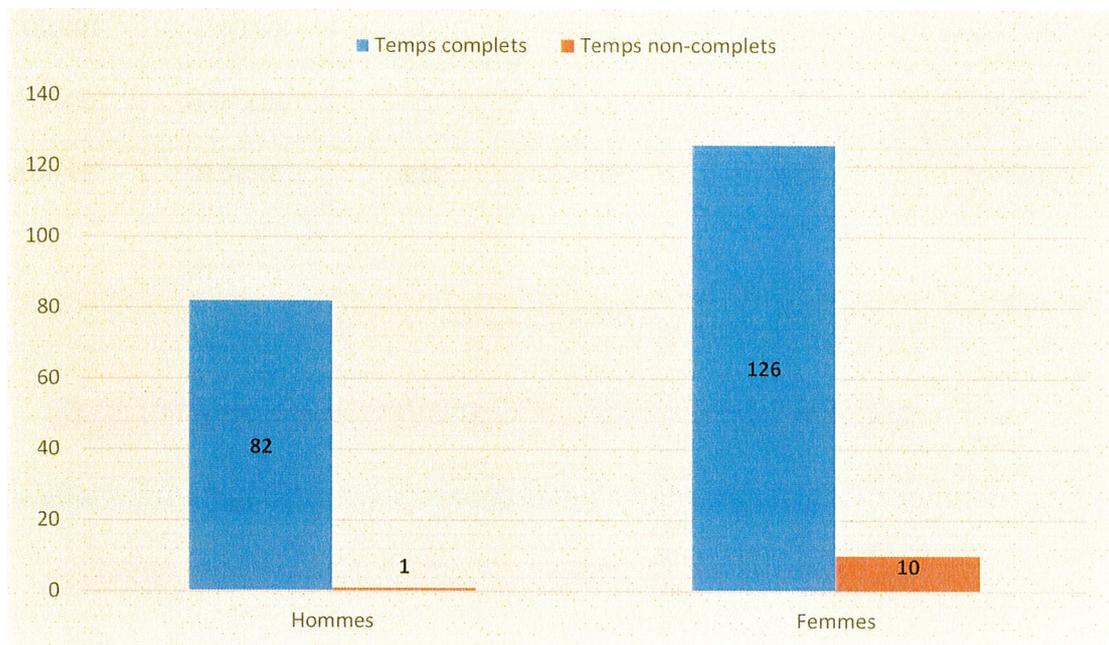
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CADRES A FILIÈRE ADMINISTRATIVE	5	6	11
CADRES A FILIÈRE TECHNIQUE	3	2	5
CADRES A FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	12	0	12
CADRES A FILIÈRE CULTURELLE	1	0	1
TOTAL	21	8	29

Répartition par catégorie hiérarchique

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CATÉGORIE A	21	8	29
CATÉGORIE B	38	24	62
CATÉGORIE C	77	51	128
TOTAL	136	83	219

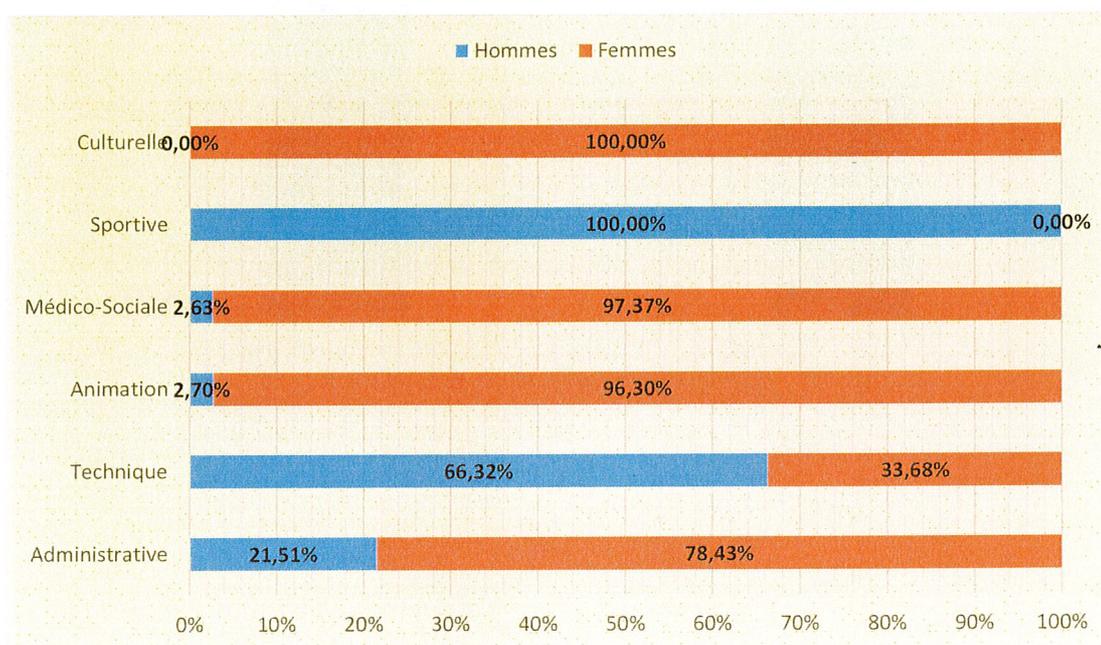
Temps complets / Temps non-complets

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% FEMMES	% HOMMES
TEMPS COMPLETS	126	82	208	60,58 %	39,43 %
TEMPS NON-COMPLETS	10	1	11	90,91 %	09,09 %
TOTAL	136	83	219	61,10 %	37,90 %



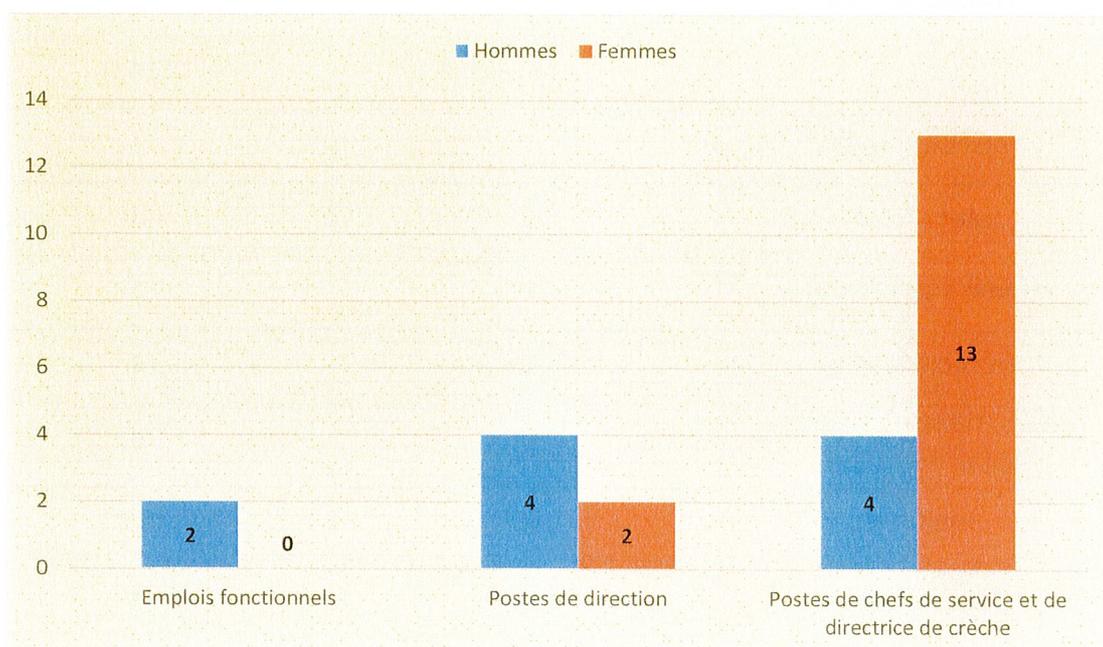
Répartition par filière et par sexe

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% FEMMES	% HOMMES
ADMINISTRATIVE	40	11	51	78,43 %	21,51 %
TECHNIQUE	32	63	95	33,68 %	66,32 %
ANIMATION	26	1	27	96,30 %	02,70 %
MÉDICO-SOCIALE	37	1	38	97,37 %	02,63 %
SPORTIVE	0	7	7	00,00 %	100,00 %
CULTURELLE	1	0	1	100,00 %	00,00 %
TOTAL	136	83	219	62,10 %	37,90 %



Répartition des femmes et hommes sur les emplois fonctionnels et de direction

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	0	2	2
POSTES DE DIRECTION (POLES)	2	4	6
POSTES DE CHEFS DE SERVICE ET DE DIRECTRICE DE CRÈCHE	13	4	17
TOTAL	15	10	25



Déroulement de carrière des agents fonctionnaires

TITULARISATION	5
MISE EN STAGE	5
PROLONGATION DE STAGE	0
AVANCEMENT D'ÉCHELON	146
AVANCEMENT DE GRADE	13
PROMOTION INTERNE	2

Mouvements 2022

	ARRIVÉES	DÉPARTS
DISPONIBILITÉS	0	4
MUTATIONS	3	10
DÉPARTS EN RETRAITE	0	1
DÉTACHEMENTS	3	2
RECRUTEMENTS DIRECTS CONTRACTUELS	55	0
JOB D'ÉTÉ	16	16
DÉMISSIONS	0	8
FINS DE CONTRAT	0	10
DÉCÈS	0	1
TOTAL	77	52

Absentéisme (nombre de jours calendaires)

	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS
MALADIE ORDINAIRE	2 279	796
ACCIDENT DE SERVICE	201	592
ACCIDENT DE TRAJET	0	0
MALADIE PROFESSIONNELLE	62	0
MATERNITÉ	448	112
PATERNITÉ	36	25

3. Les Finances

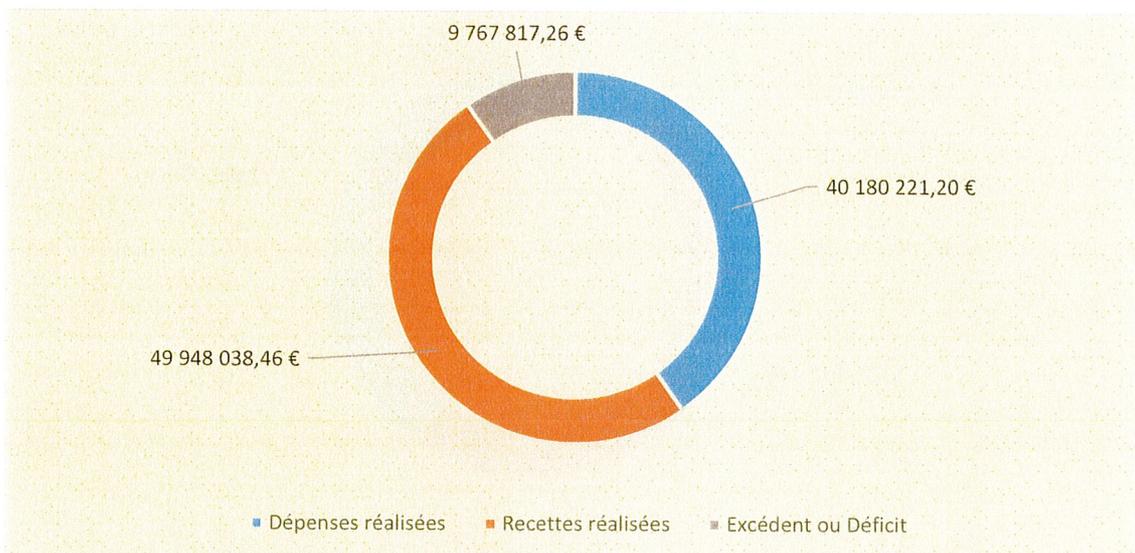
La Communauté de Communes de Cattenom et Environs dispose d'un budget principal et de quatre budgets annexes.

Les comptes administratifs de l'ensemble de ces budgets 2022 ont été approuvés par le Conseil communautaire lors de la séance **du 11 avril 2023**.

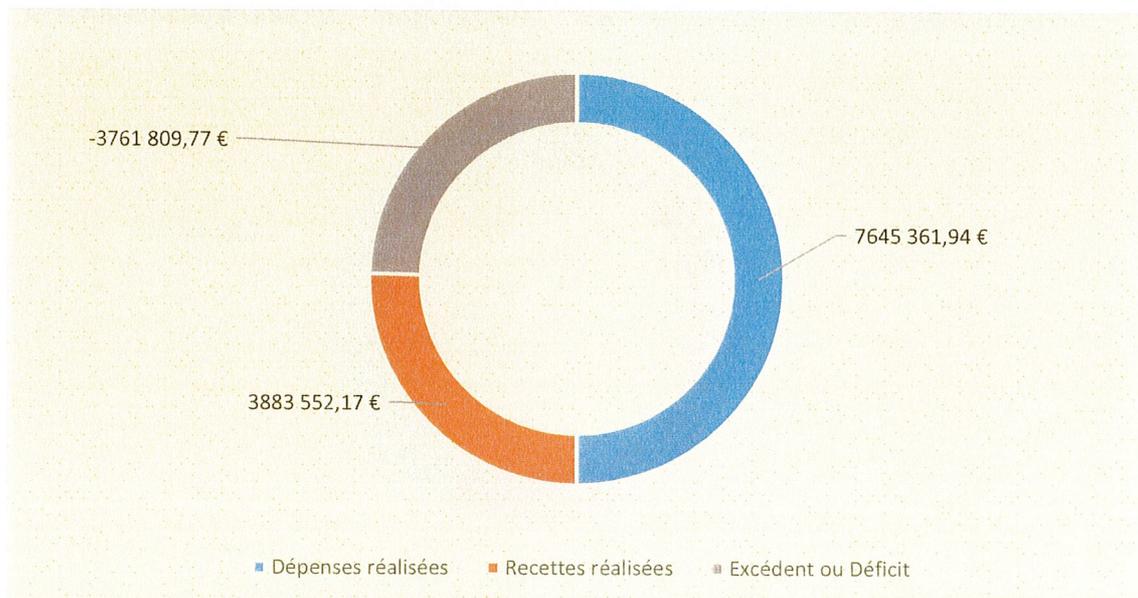
Les résultats 2022 de l'ensemble des budgets sont disponibles dans les pages suivantes.

BUDGET GÉNÉRAL

Compte Administratif – Budget Principal 2022 – Section Fonctionnement



Compte Administratif – Budget Principal 2022 – Section Investissement

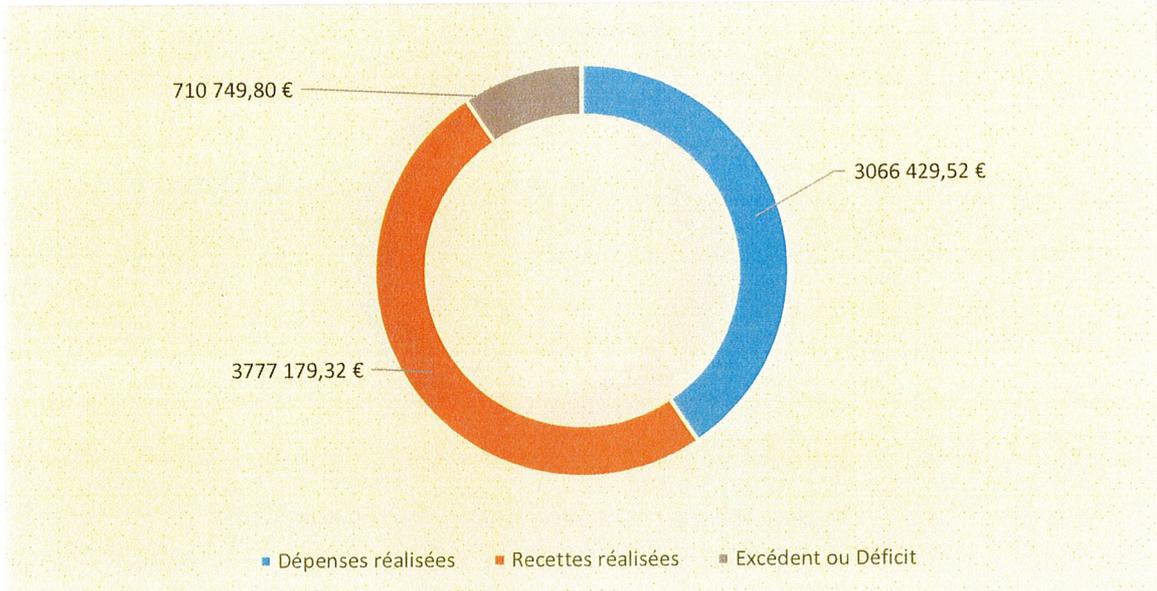


Résultats de clôture 2022 (comportant les déficits ou les excédents antérieurs) :

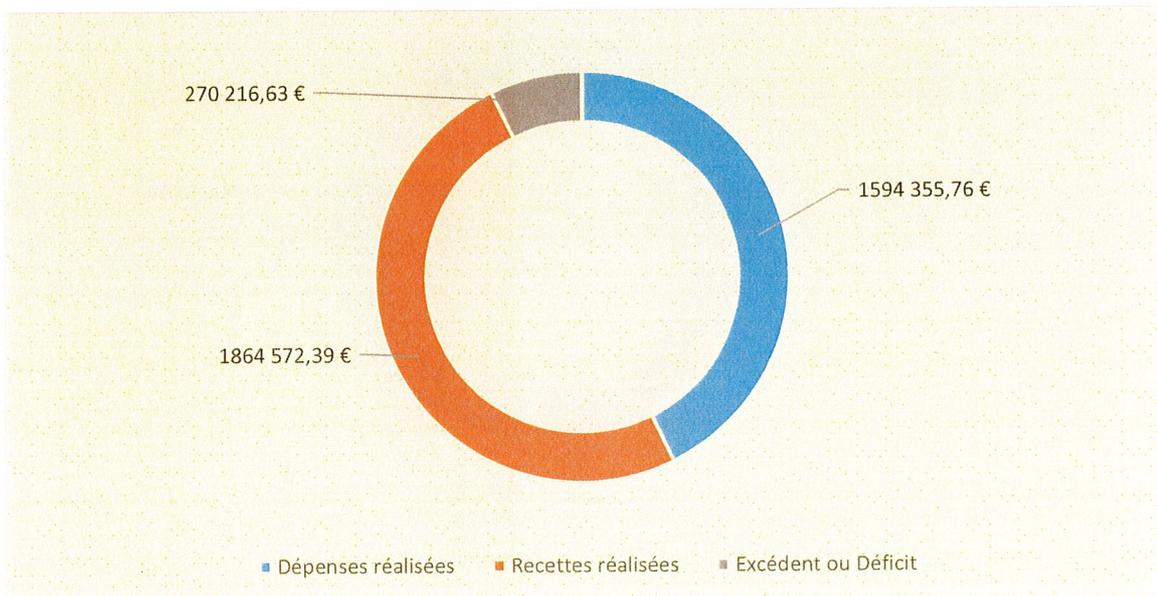
- › FONCTIONNEMENT 28 843 812,49 €
- › INVESTISSEMENT 1 054 557,79 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compte Administratif Assainissement collectif 2022 – Section Fonctionnement



Compte Administratif Assainissement collectif 2022 – Section Investissement

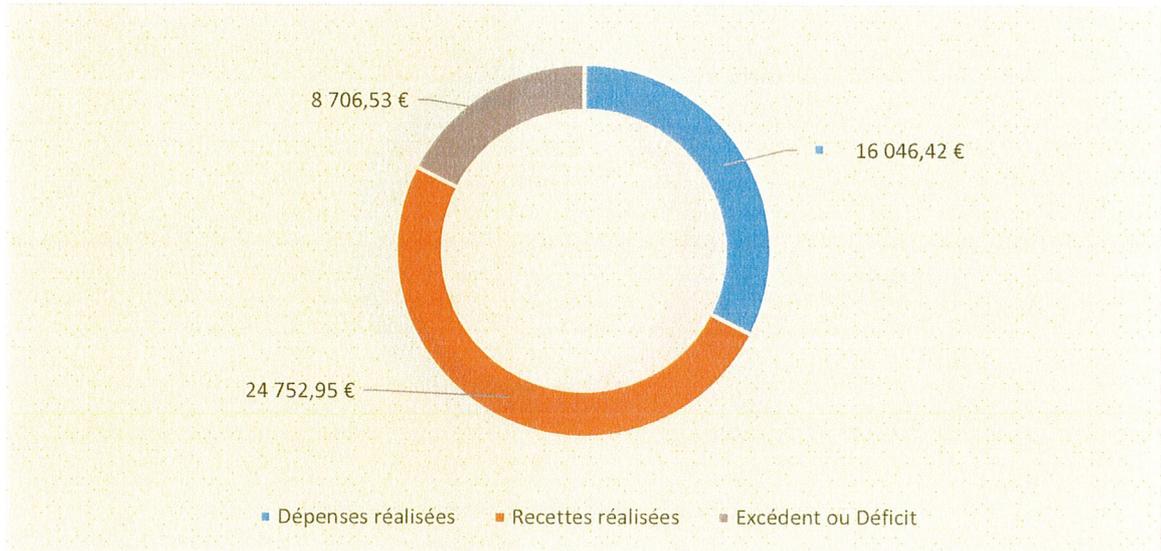


Résultats de clôture 2022 (comprenant les déficits ou les excédents antérieurs) :

- › FONCTIONNEMENT 3 461 892,19 €
- › INVESTISSEMENT 26 476,67 €

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Compte Administratif SPANC 2022 – Section Fonctionnement

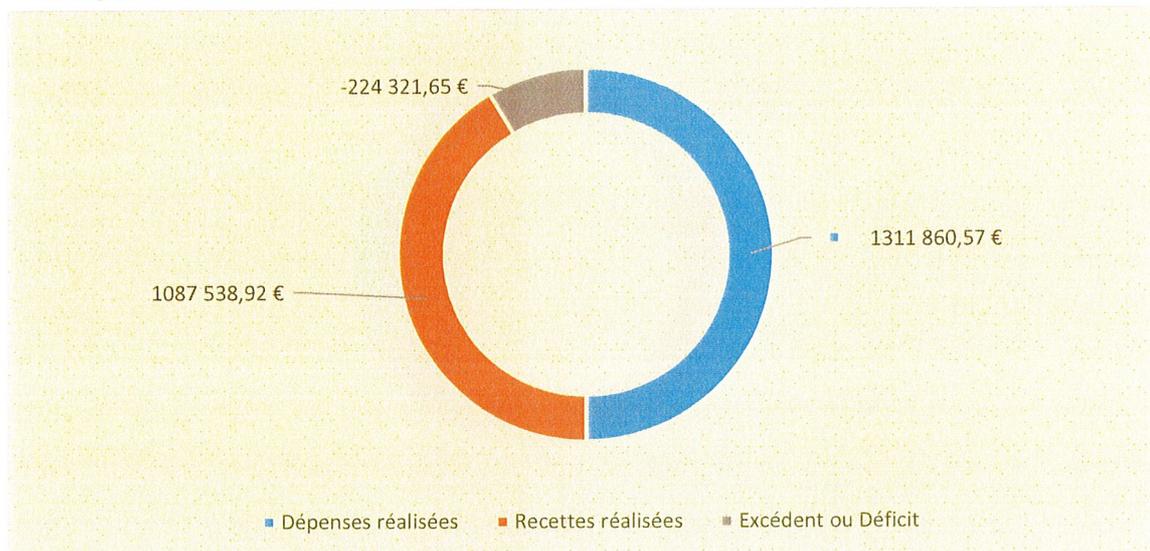


Résultats de clôture 2022 (comportant les déficits ou les excédents antérieurs) :

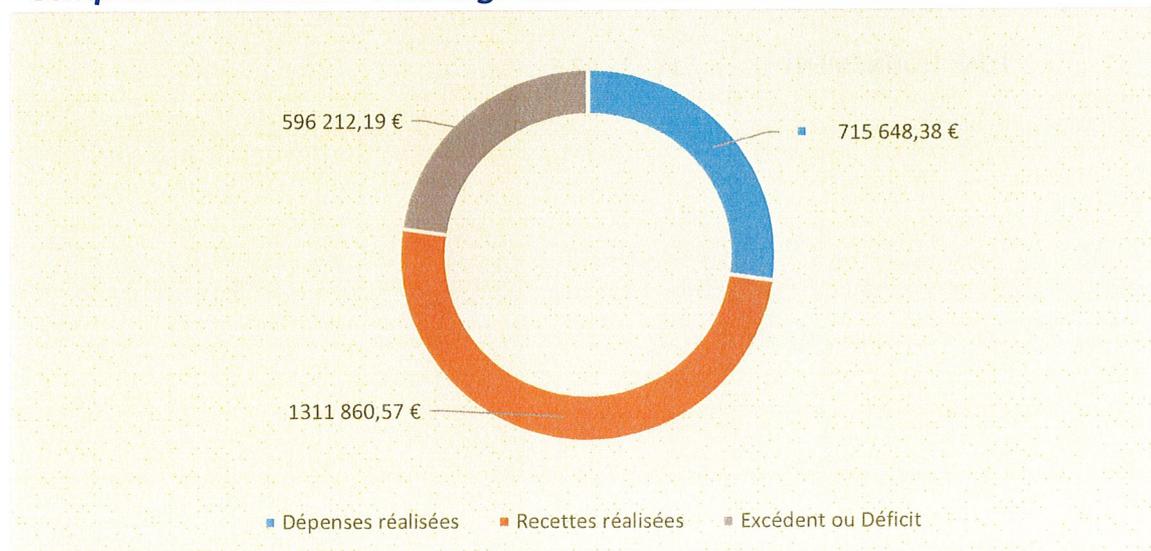
› FONCTIONNEMENT **11 636,42 €**

BUDGET ZONE ARTISANALE D'ENTRANGE

Compte Administratif ZA Entrange 2021 – Section Fonctionnement



Compte Administratif ZA Entrange 2021 – Section Investissement

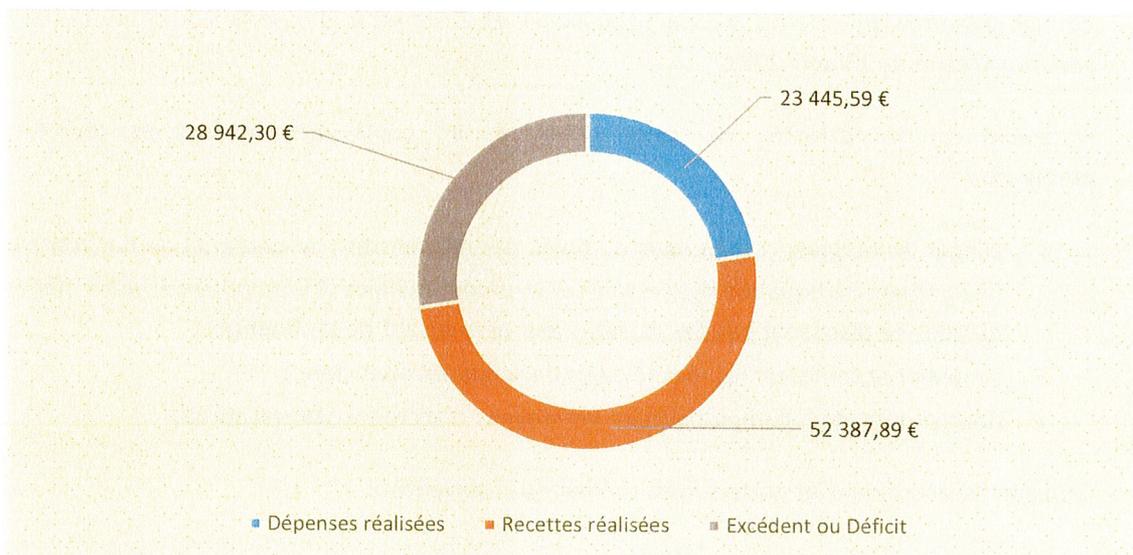


Le budget de la ZA de Entrange a été clôturé en fin d'année 2022.

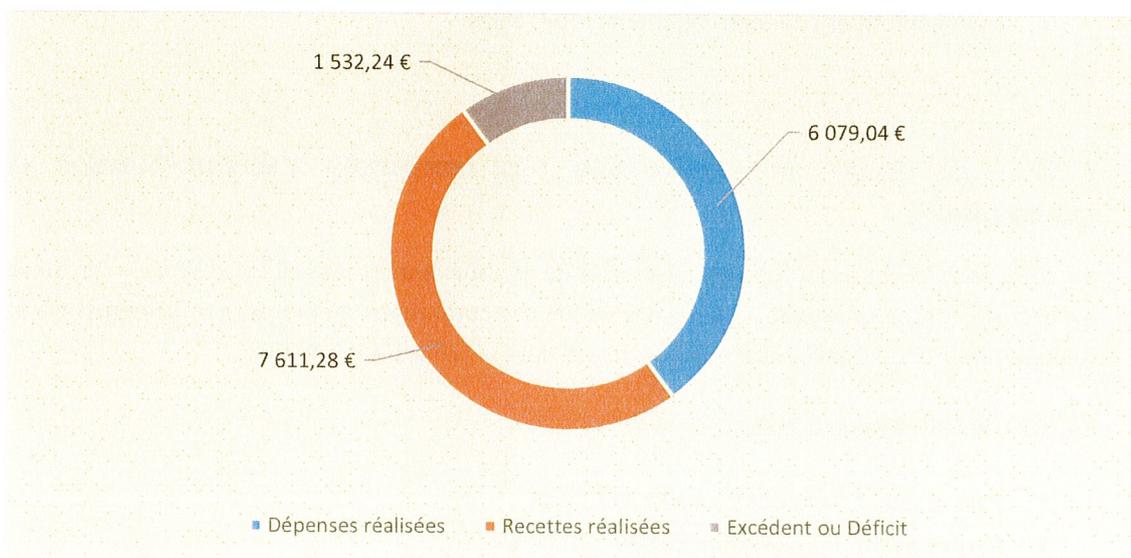
- › Les résultats de cette clôture ont été intégrés au sein du budget principal de la CCCE au cours de l'exercice 2022.

BUDGET BOIS ET ÉNERGIE

Compte Administratif Bois et Énergie 2022 – Section Fonctionnement



Compte Administratif Bois et Énergie 2022 – Section Investissement



Résultats de clôture 2022 (comprenant les déficits ou les excédents antérieurs) :

- › FONCTIONNEMENT 31 647,81 €
- › INVESTISSEMENT 4 471,72 €

LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

En 2021, la CCCE et ses communes membres ont adopté un nouveau pacte fiscal et financier. Ce dernier couvre la période de 2021 à 2026 inclus, et a été voté lors de la séance du Conseil communautaire du 13 avril 2021.

Il repose sur les priorités suivantes, débattues au cours des nombreuses réunions préparatoires :

- › alléger les budgets communaux du poids des mécanismes de péréquation horizontale (le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), alors même qu'elles ne disposent pas des recettes leur permettant de les financer ;
- › simplifier et renforcer les mécanismes de solidarité financière ;
- › donner au budget communautaire les moyens d'accroître ses ressources.

Ce pacte fiscal et financier porte sur les thématiques suivantes :

- › Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales),
- › La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) ;
- › L'optimisation des ressources fiscales de la CCCE ;
- › L'allègement des charges des petits redevables.

FPIC – Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

En 2022, la CCCE a pris intégralement en charge le prélèvement auquel est soumis le territoire au titre du FPIC, c'est-à-dire sa part et celle de ses communes membres, conformément à la délibération n°9 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022.

En 2022, le FPIC s'élève à 2 523 657,00 € :

- › Part relevant de la CCCE : **1 574 311,00 €**
- › Part relevant des communes : **949 346,00 €**

DSC – La Dotation de Solidarité Communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire 2022 (DSC) a été calculée selon les dispositions prévues dans le pacte financier et fiscal 2021 – 2026 de la CCCE. Elle tient compte des modifications apportées par l'article 256 de la loi de finances pour 2020.

Aussi, elle repose sur 2 critères obligatoires répartis de la manière suivante :

- ▶ Critère potentiel financier : 80,00 % du montant total des dotations critères légaux ;
- ▶ Critère 'revenus' : 20,00 % du montant total des dotations critères légaux.

Elle repose également sur 4 autres critères complémentaires, non obligatoires, mais déterminés par la CCCE :

- ▶ une part fixe, pour tenir compte des charges incompressibles, quelle que soit la population, que doit financer chaque commune ;
- ▶ un critère de richesse financière couplé à un critère d'effort fiscal, adaptés aux caractéristiques du territoire : la dotation répartie selon ce critère est identique, dans ses modalités de calcul, à celle utilisée dans la DSC du pacte précédent 2015/2019 ;
- ▶ la population DGF ;
- ▶ le nombre d'enfants de 3 à 16 ans sur chaque commune (statistiques INSEE).

Un mécanisme de plancher a été mis en place afin d'éviter des variations à la baisse importantes de dotations pour les communes.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2022, le périmètre communautaire s'est étendu avec l'intégration des communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz qui entrent dans le pacte fiscal et bénéficient désormais de l'attribution d'une DSC. Pour rappel, le montant de la DSC de ces deux communes est fondé sur les potentiels financiers calculés par l'État sur la base de l'appartenance à leur EPCI en année N-1, soit la Communauté de Communes de Bouzonville et 3 Frontières (CCB3F). A compter de 2023, le potentiel financier retenu sera celui de la CCCE, ce qui impliquerait une modification substantielle du montant de la DSC d'une année sur l'autre. Afin d'éviter ce phénomène, un mécanisme de lissage a été prévu dès 2022 pour ces deux communes.

Ce dernier actionnera le levier des parts fixes et permettra en outre de respecter la part de 35,00 % de DSC assise sur les critères légaux.

DSC 2022

COMMUNES	MONTANT EN EUROS (€)
BASSE-RENTGEN	50 663,00 €
BERG-SUR-MOSELLE	56 540,00 €
BEYREN-LÈS-SIERCK	60 679,00 €
BOUST	110 416,00 €
BREISTROFF-LA-GRANDE	57 928,00 €
CATTENOM	146 026,00 €
CONTZ-LES-BAINS	50 422,00 €
ENTRANGE	98 708,00 €
ESCHERANGE	52 881,00 €
ÉVRANGE	37 144,00 €
FIXEM	61 357,00 €
GAVISSE	67 491,00 €
HAGEN	42 116,00 €
HAUTE-KONTZ	51 055,00 €
HETTANGE-GRANDE	392 570,00 €
KANFEN	91 853,00 €
MONDORFF	66 036,00 €
PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE	88 971,00 €
RODEMACK	115 476,00 €
ROUSSY-LE-VILLAGE	118 125,00 €
VOLMERANGE-LES-MINES	131 640,00 €
ZOUFFTGEN	100 002,00 €

Total : 2 048 099,00 €

L'optimisation des ressources fiscales de la CCCE

Pour faire face à l'accroissement des dépenses 2022 liées à ce pacte (FPIC et DSC), la CCCE a :

- ▶ augmenté le taux de Foncier Bâti de 0,1 point par an : 9,73 % (9,63 % en 2021) ;
- ▶ augmenté le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27,32 % (26,45 % en 2021).

Les taux, ci-dessous, restent inchangés :

- ▶ Taux de Foncier Non Bâti : **3,31 %** ;
- ▶ Taux de taxe des ordures ménagères : **0,00 %**.

L'allègement des charges des petits redevables économiques

Afin que la fiscalité des entreprises reste modérée pour les PME (augmentation du taux de CFE), les élus communautaires ont voté des bases minimums de CFE.

Conformément à la délibération n°18 adoptée par le Conseil communautaire en date du 28 septembre 2021, le montant des bases minimum est fixé au titre de l'année 2022 selon le tableau ci-dessous :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES	MONTANT DE LA BASE MINIMUM
Inférieur à 10 000 €	456,00 €
Compris entre 10 000 € et 32 600 €	910,00 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	1 520,00 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	1 520,00 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	1 520,00 €
Supérieur à 500 000 €	1 520,00 €

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) ET LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

En 2022, les attributions de Compensation ont été mises à jour suite à la restitution de la compétence « accueil extra-scolaire » à l'ensemble des communes membres et au transfert de la compétence mobilité vers la CCCE.

La CLECT, chargée d'évaluer tout transfert de charges a donc été saisie et a produit à cet effet des rapports.

Aussi, sur la base des procès-verbaux, votés à l'unanimité par la CLECT, le Conseil a adopté de nouvelles Attributions de Compensation.

En 2022, le montant des AC est réparti comme suit :

AC Négatives

COMMUNES	MONTANT ANNUEL	COMMUNES	MONTANT ANNUEL
Berg-sur-Moselle	6 912,00 €	Fixem	1 297,00 €
Beyren-lès-Sierck	5 296,00 €	Gavisse	7 512,00 €
Breistroff-la-Grande	5 480,00 €	Hettange-Grande	102 641,84 €
Entrange	27 488,50 €	Kanfen	44 543,82 €
Escherange	23 191,01 €	Mondorff	7 847,00 €
Évrange	4 829,00 €	Rodemack	67 428,61 €

Total : 304 466,78 €

AC Positives

COMMUNES	MONTANT ANNUEL	COMMUNES	MONTANT ANNUEL
Basse-Rentgen	29 197,00 €	Puttelage-lès-Thionville	29 193,00 €
Boust	144,00 €	Rodemack	32 343,00 €
Cattenom	271 755,10 €	Roussy-le-Village	11 399,00 €
Hagen	391,00 €	Zoufftgen	34 561,50 €

Total : 408 983,60 €

Au 1^{er} janvier 2022, les communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains ont intégré le périmètre communautaire de la CCCE. Ce dernier s'étant élargi, les attributions de compensation seront amenées à évoluer.

Soutien aux communes

La CCCE continue de verser des fonds de concours dédiés s'appliquant aux travaux d'ERA et Candélabres sur VIC et VICC :

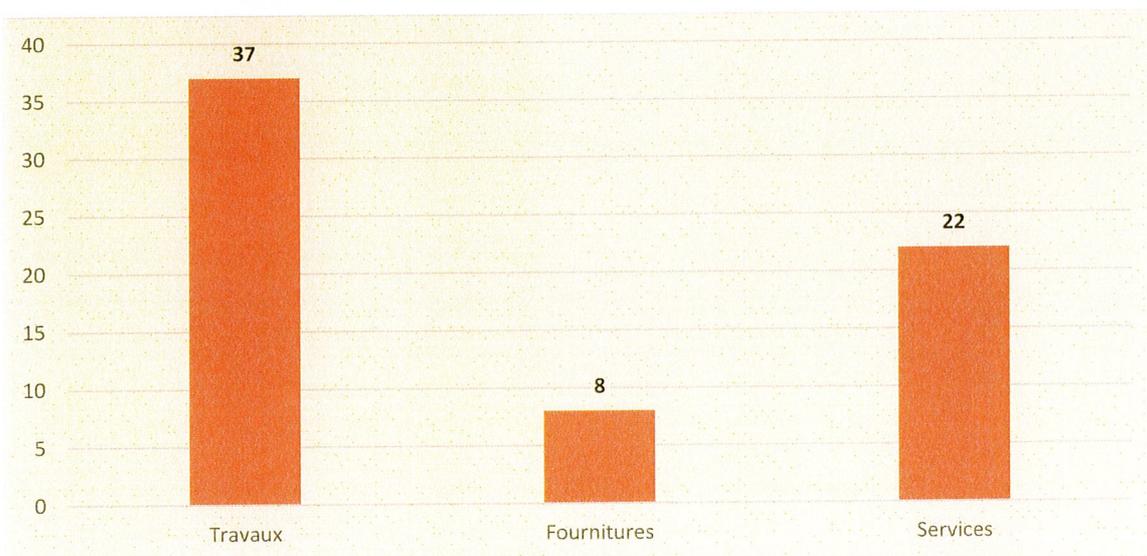
- ▶ 270 000,00 € / année budgétaire pour les travaux d'ERA et candélabres sur VIC, soit 1 350 000,00 € pour la durée du règlement ;
- ▶ 150 000,00 € / année budgétaire pour la fourniture de candélabres sur VICC soit 750 000,00 € pour la durée du règlement.

4. Les Marchés Publics

Les marchés publics dont fait référence le présent document sont tous les marchés conclus par l'EPCI pour un montant supérieur à 25 000,00 € HT, conformément à son règlement intérieur de la commande publique.

Nombre de marchés conclus en 2022

TRAVAUX	37
FOURNITURES	8
SERVICES	22
TOTAL DES MARCHÉS	67



L'année 2022 a vu le nombre de marchés augmenter par rapport à l'année 2021. Ce sont 67 marchés qui ont été conclus en 2022, contre 58 conclus en 2021. Cette augmentation intervient dans le cadre d'une reprise de l'activité économique, au lendemain des confinements liés à la pandémie de la COVID-19 en 2021.

Les marchés publics de travaux

Les marchés de travaux représentent plus de la moitié des marchés conclus en 2022.

La nature des travaux lancés concerne davantage les bâtiments, tels que les travaux d'extension du multi-accueil à Volmerange-les-Mines, de réfection de la toiture et de la charpente du Pavillon des Officiers à la Citadelle à Rodemack ainsi que la création d'une chaufferie biomasse au centre aquatique « CAP VERT » à Breistroff-la-Grande, etc...

Dans le cadre de la compétence mobilité, des marchés de travaux sur voirie ont également été conclus. Ils concernent notamment la création de voies vertes dans diverses Communes membres, afin d'y faciliter une mobilité douce et verte.

Ainsi, les marchés de travaux restent les marchés dont la part financière est la plus importante en 2022 (cf. *tableau de répartition financière des marchés publics : 64,00 %*).

Les marchés publics de services

Les marchés de services quant à eux, représentent un tiers des marchés conclus en 2022. Plusieurs marchés de prestations intellectuelles ont été conclus cette année, tels que la mission d'audit organisationnel de la CCCE, la mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage – mission de paysagiste dans les Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz ou encore la conception d'une scénographie complète pour la Maison de la Nature de la réserve naturelle à Hettange-Grande.

Nombreux marchés de services conclus concernent également des prestations renouvelées par accords-cadres pour la période 2022 – 2026, dont les transports scolaires vers les sites communautaires, le curage des avaloirs ou encore le balayage des caniveaux au sein des Communes membres.

Les marchés publics de fournitures

Enfin, concernant les marchés de fournitures conclus en 2022, son nombre reste faible mais a considérablement augmenté. Ce sont 8 marchés conclus en 2022, contre 3 en 2021.

Le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour différents sites de la CCCE constitue la dépense la plus importante dans la catégorie des fournitures. Cette augmentation s'inscrit dans un contexte économique tendu, notamment de par l'inflation qui ne cesse de s'accroître depuis 2021.

Si pour le reste des fournitures, les marchés concernent majoritairement le domaine de l'informatique, en autres le renouvellement de l'infrastructure des serveurs à la Maison

Communautaire, ou l'acquisition de divers logiciels métiers à l'appui des Communes ou du Service Urbanisme ; c'est un premier parc sportif de type « Street Workout » qui a pu voir le jour sur le territoire communautaire (commune de Breistroff-la-Grande) et ce, afin d'encourager une pratique sportive accessible pour tous.

Montant HT des marchés conclus en 2022

TRAVAUX	4 519 282,50 €
FOURNITURES	1 367 049,79 €
SERVICES	1 210 875,75 €
TOTAL DES MARCHÉS	7 097 208,00 €

Répartition financière des marchés publics

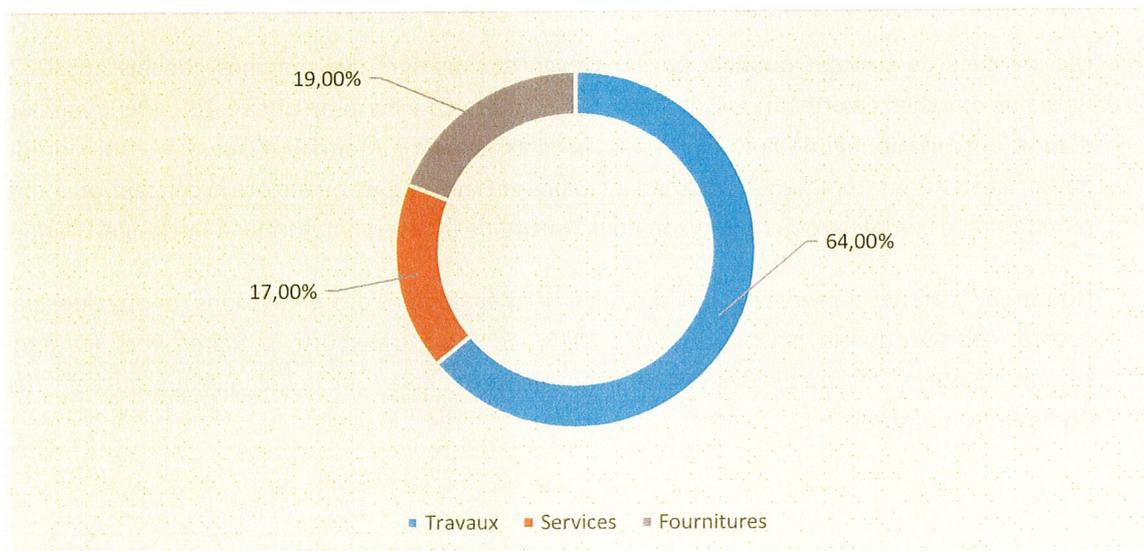


Schéma de mutualisation

Par délibération N°6 en date du 12 avril 2022, le Conseil communautaire a adopté le schéma de mutualisation entre les Communes membres et la CCCE.

La première démarche initiée par la CCCE dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation est une mutualisation des achats entre l'EPCI et les Communes membres. Aussi, un groupement de commandes permanent entre la CCCE et ses 22 Communes membres a été constitué par délibération du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2022.

A cet effet, une convention constitutive du groupement de commandes permanent a été signée avec chacun des membres, et ce, afin de formaliser les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement.

Le groupement de commandes est constitué pour une durée de 4 ans à compter de la prise d'effet de la convention constitutive et cessera à la fin du mandat de la CCCE, en 2026.

La constitution dudit groupement de commandes permanent permet la création de groupements de commandes spécifiques pour chaque besoin mutualisé entre la CCCE, désignée coordonnateur, et les Communes membres intéressées, conformément à la convention constitutive.

Un premier groupement de commande concernant « la réalisation d'un diagnostic territorial de la CCCE et de ses Communes membres et rédaction d'un projet de Convention Territoriale Globale » a été créé au 1^{er} trimestre 2022 avec l'ensemble des Communes membres. Le marché qui en résulte a été attribué le 2 juin 2022 lors de la Commission d'attribution des marchés mutualisés à l'entreprise TECHNE CITE à SAINT-PIERRE (97410).

Un second groupement de commande pour « l'achat et la livraison de papier pour les services de la CCCE et les Communes membres » a été créé en fin d'année 2022. 18 Communes ont adhéré au groupement. Suite à l'infructuosité de la procédure, celle-ci a été relancée.

5. Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU)

Un service au profit des Communes membres de la CCCE

Le **Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme** (SIAU) de la CCCE instruit les dossiers d'urbanisme pour l'ensemble de ses Communes membres : Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Boust, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Contz-les-Bains, Entringe, Escherange, Évrange, Fixem, Gavisse, Hagen, Kanfen, Haute-Kontz, Hettange-Grande, Mondorff, Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Roussy-le-Village, Volmerange-les-Mines et Zoufftgen.

Le SIAU accompagne également les Communes, à leur demande, dans le cadre des modifications de leur document d'urbanisme, en plus des conseils donnés directement aux demandeurs.

Pour cela, deux permanences, avec ou sans rendez-vous, ont lieu les mardi et jeudi matin de 8h45 à 11h45 dans les locaux de la CCCE, au 5 Rue Saint Exupéry à Cattenom (à côté du multi-accueil communautaire « Les Touchatouts »). Les demandeurs sont accueillis afin d'examiner en amont leur projet, préparer leur dossier, ou bien encore d'obtenir une réponse aux interrogations dans le cadre d'un projet en cours d'instruction.

Pour chacun de ces dossiers, la CCCE ne fait qu'émettre un avis. La décision finale est du ressort exclusif de chaque maire, qui la notifie au demandeur.

Un service étendu aux Communes extérieures à la CCCE dès 2015

Faisant suite à la promulgation de la loi ALUR le 24 mars 2014, différentes Communes, non membres du territoire communautaire, ont souhaité confier l'instruction des demandes déposées sur leur ban communal au SIAU de la CCCE à compter du 1^{er} juillet 2015.

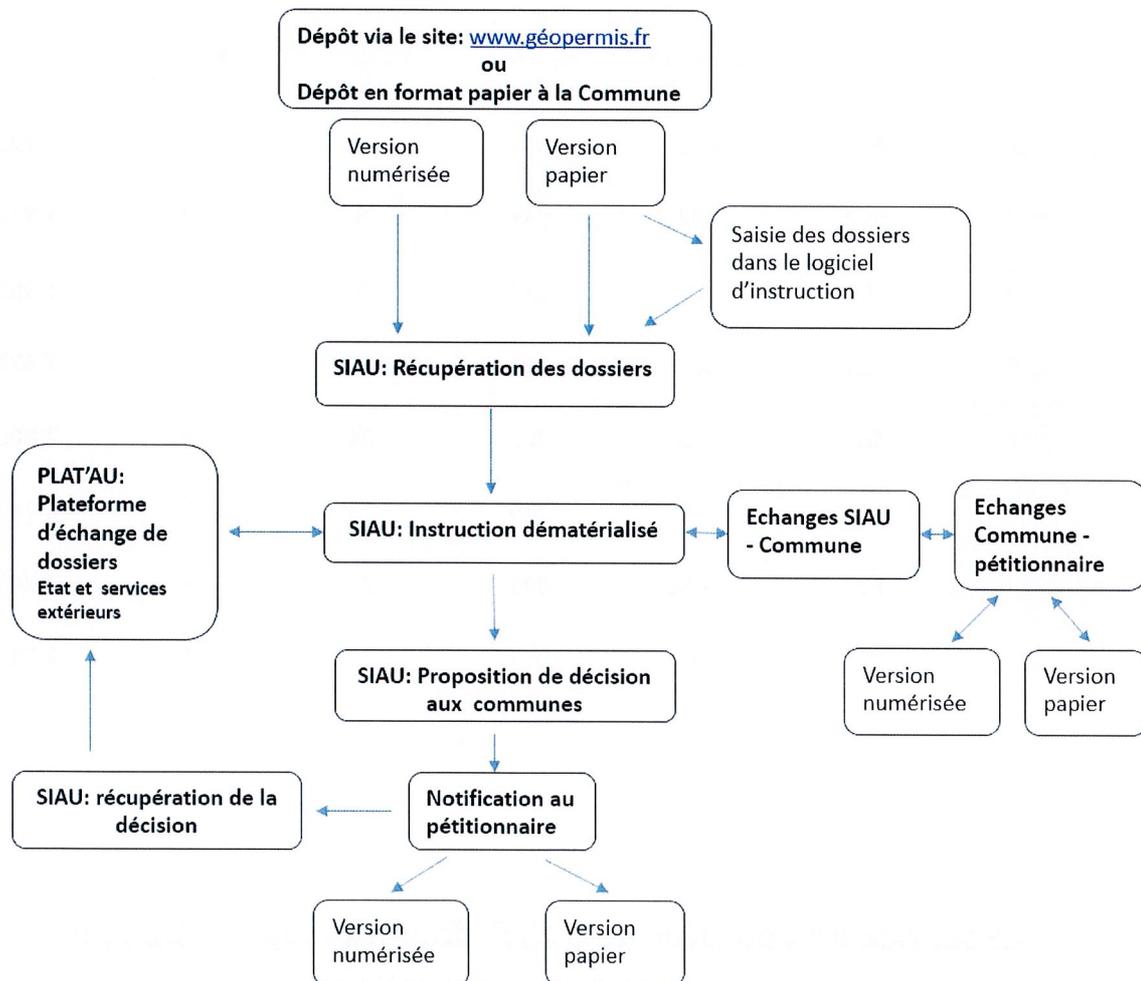
Les Communes adhérentes sont : Bousse, Buding, Distroff, Guénange, Hombourg-Budange, Inglange, Kédange-sur-Canner, Luttange, Metzeresche, Metzervisse, Rurange-lès-Thionville, Stuckange, Volstroff, Budling, Elzange, Monneren, Oudrenne, et Veckring.

Une année marquée par l'adaptation à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

La mise en place à compter du 1er janvier 2022 du déploiement de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, exigé par la loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) a nécessité une nouvelle organisation entre les communes et le SIAU afin de gérer les dossiers par voie dématérialisée.

Un téléservice via le site www.geopermis.fr a été mis en place afin de pouvoir réceptionner par voie électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et de certificat d'urbanisme. Ce service permet au pétitionnaire de suivre sa demande et recevoir la décision. Une demande par voie papier reste toujours possible.

Schéma d'organisation de la chaîne d'instruction des Autorisations des Droits du Sol :



A l'issue de cette première année de dématérialisation, le SIAU et les communes se sont majoritairement adaptés tout comme la plupart des services extérieurs et les administrés.

23,00 % des administrés ont déposé via le site internet leur dossier au premier semestre 2022, puis 44,50 % au second semestre 2022.

L'organisation du SIAU a par ailleurs pris en compte dans son schéma d'instruction, le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme de la Direction Départementale des Territoires à la Direction Générale des Finances Publiques effectué le 1^{er} septembre 2022.

Au total, sur l'année 2022, toutes communes confondues, 2 557 dossiers ont été traités, soit 5 % de moins que l'année précédente, dont une baisse conséquente au niveau des permis de construire.

Détail et comparatif :

ANNÉE	PERMIS DE CONSTRUIRE*	DÉCLARATION PRÉALABLE	CERTIFICAT D'URBANISME	PERMIS DE DÉMOLIR	PERMIS D'AMÉNAGER*	TOTAL
2015	476	473	404	3	16	1 372
2016	553	594	541	9	13	1 710
2017	599	711	655	5	10	1 980
2018	505	678	656	14	24	1 877
2019	483	709	763	24	29	2 008
2020	574	895	729	26	20	2 244
2021	713	1 068	879	27	16	2 703
2022	456	1 095	961	29	16	2 557

** y compris permis modificatif.*

Le service est composé de 8 ETP, dont un responsable, une secrétaire et des instructeurs.

6. La Communication

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs communique au travers des supports traditionnels de communication, qu'ils s'agissent de supports « print » (affiches, flyers, bâches) ou de supports numériques (site internet, spots radio, réseaux sociaux, campagnes web). L'objectif est d'informer au mieux les habitants des différents services existants, des compétences de la collectivité et également des événements qui sont organisés sur le territoire durant toute l'année.

Communication digitale

Un effort important a été fait sur les outils numériques de communication. L'activité de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est amplifiée sur le réseau social Facebook, s'adaptant ainsi aux nouveaux modes de consommation de l'information. La communauté des internautes suivant l'actualité de la CCCE a continué d'augmenter.

Au 1^{er} janvier 2022, la page Facebook comptait 4 973 fans, en décembre 2022 elle en comptait 5 426. Soit une augmentation de plus de **9 %** en un an et de **20 %** par rapport au début de l'année 2021.

Cette évolution s'explique par le fait que les messages très institutionnels ont été remplacés par des messages plus proches des administrés, par le ton et la forme. La fréquence de publication est aussi plus régulière avec plusieurs messages par semaine, avec une mise en avant des actions concrètes de la CCCE que ce soit dans le domaine de la mobilité, des travaux ou encore au niveau des aides économiques. Toutes les publications sont également illustrées (photos, images, icônes, vidéos), ce qui facilite le partage de l'information auprès de tous les utilisateurs.

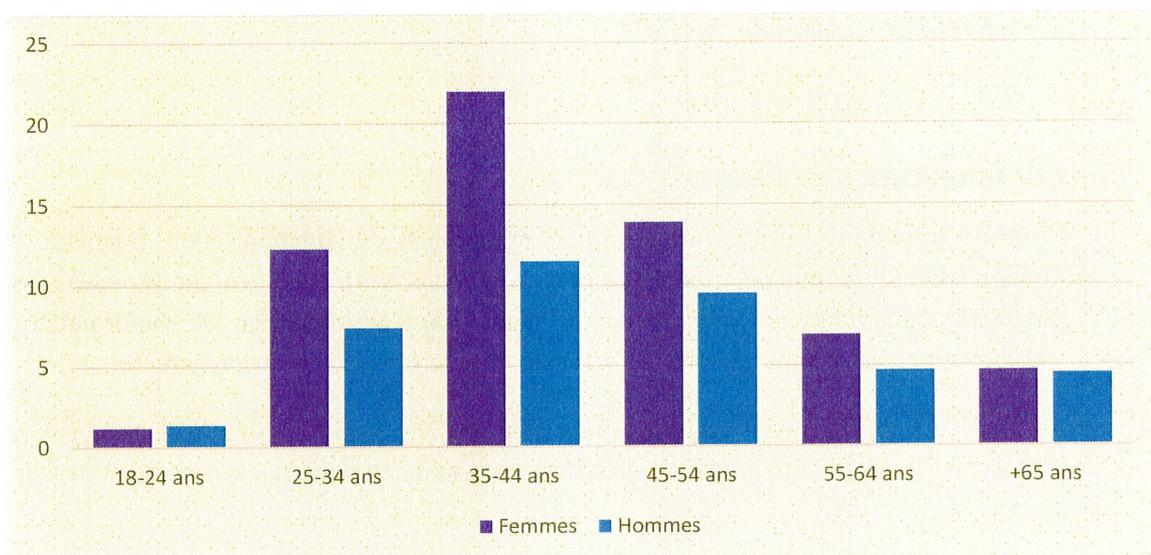
Pour exemple, la publication sur la mise en place des navettes gratuites vers la piscine Cap Vert durant l'été a touché un total de 21 530 personnes et a été partagé plus de 200 fois. L'événement Facebook qui a eu le plus de visibilité est la marche sportive à Contz-les-Bains, avec une couverture de 16 000 personnes.

Cette année, la CCCE a également lancé sa propre page Instagram. L'objectif de cette nouvelle page est de toucher une nouvelle cible dans la communication, à savoir les personnes de 18 à 34 ans (qui sont majoritaires à utiliser ce support). Après les six premiers mois d'utilisation, le compte « ComComCattenom » comptait une centaine de followers en fin d'année, avec en moyenne d'une publication par semaine.



L'audience principale de la page Facebook de la CCCE concerne les personnes dans la tranche d'âge de 35 à 44 ans, pour 33,50 % des fans. En détails, la représentation est la suivante :

- › 18 – 24 ans : 2,60 % ;
- › 25 – 34 ans : 19,70 % ;
- › 35 – 44 ans : 33,50 % ;
- › 45 – 54 ans : 23,40 % ;
- › 55 – 64 ans : 11,60 % ;
- › 65 ans et plus : 9,20 %.



Sur le site Internet www.ccce.fr grâce à une diversité d'articles et un contenu plus régulier, les statistiques de visite ont augmenté par rapport à l'année précédente. En chiffres, pour 2022, le site de la CCCE représente :

- › 596 329 pages vues (+60,96 % par rapport à 2021) ;
- › 136 445 visiteurs (+19,06 % par rapport à 2021) ;
- › 1 633 pages visitées en moyenne par jour ;
- › 373 visiteurs en moyenne par jour (+ 59 visiteurs/jour par rapport à 2021) ;
- › Un visiteur passe en moyenne 2 minutes et 10 secondes sur le site ;
- › Mots-clés les plus utilisés pour accéder au site Internet (depuis le moteur de recherche Google) : CCCE, Evènement CCCE, CCCE Cattenom, Cap Vert Horaires, Cap Vert Tarifs, Piscine Breistroff.

Pages les plus visitées du site Internet en 2022 :

1. Horaires du Centre Aquatique Cap Vert : 27 084 visiteurs ;
2. Tarifs du Centre Aquatique Cap Vert : 12 738 visiteurs ;
3. La CCCE recrute : 7 827 visiteurs ;
4. Activités du Centre Aquatique Cap Vert : 6 315 visiteurs ;
5. Présentation du Centre Aquatique Cap Vert : 6 270 visiteurs ;
6. Contact : 5 340 visiteurs ;
7. Déchèteries communautaires : 5 312 visiteurs ;
8. Collecte des objets encombrants : 3 986 visiteurs ;
9. Le Bureau : 3 338 visiteurs ;
10. Marchés publics : 3 084 visiteurs ;
11. Gestion des déchets : 2 923 visiteurs ;
12. Le Conseil Communautaire : 2 862 visiteurs.



Affichage

Dans sa communication, la CCCE tient à garder ses supports traditionnels d'affichage puisqu'ils offrent une grande visibilité aux habitants, à travers l'affichage sur les bâtiments communautaires et les commerces, la distribution de flyers ou encore l'installation de bâches aux entrées du territoire.

La CCCE utilise également les camions de son service déchets afin de communiquer : sillonnant quotidiennement le territoire. Ces véhicules permettent un affichage « mobile » en très grand format.

De plus, un panneau lumineux est fixé sur le mur de la Maison Communautaire, ce qui permet également une visualisation dynamique de l'information. Situé sur un axe routier très fréquenté, cet affichage touche naturellement un grand nombre de riverains du territoire communautaire. Par ces différents canaux, la CCCE veut renforcer sa visibilité auprès de ses habitants et des extérieurs.

Relation publique et relation presse

Afin de valoriser auprès du plus grand nombre les événements et les actions organisés par la Communauté de Communes de Cattenom auprès de ses habitants mais également des personnes hors-territoire, la communication au travers de la presse a été omniprésente durant cette année.

Les outils utilisés auprès des différents médias ont été : les communiqués de presse, les dossiers de presse et également les conférences de presse. Ces relations publiques sont essentielles pour la communication hors du territoire, tant pour toucher une population locale que régionale. C'est ainsi que durant l'année 2022, les principaux médias visés ont notamment été le journal Le Républicain Lorrain et le magazine « Spectacle ».

En complément de la presse, la CCCE a communiqué notamment à travers des spots publicitaires sur la radio LOR'FM.



Campagne d'affichage dans tous les commerces du territoire, pour l'événement culturel « Les Commandos Percu »

7. Développement Territorial : économie et conseil de développement

Les entreprises sont l'une des clefs de voûte du développement et du rayonnement de notre territoire. Elles jouent un rôle fondamental dans la vie de tous : offre de biens et de services, création d'emploi et de ressources. C'est pourquoi la Communauté de Communes souhaite favoriser la création d'entreprises et assurer la pérennité des projets en proposant à ses entreprises des solutions d'accompagnement, d'implantation et de financement adaptés. De l'idée du projet à la phase de création puis aux différents moments de vie de l'entreprise, l'intercommunalité se doit d'être un acteur de confiance et de proximité pour faciliter l'activité de l'économie locale.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) s'est historiquement positionnée comme une intercommunalité d'aménagement, avec la réalisation des zones d'activités à Entringe, Hettange-Grande et celle en cours à Kanfen.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, son action s'est renforcée dans le domaine du développement économique, notamment à travers une convention d'autorisation de financements avec la Région Grand Est pour permettre des actions de soutien financier auprès des entreprises. Elles se sont concrétisées à travers les dispositifs des Aides Communautaires aux Entreprises (2017) et le Fond d'Aide à la Reprise Économique (2020). Une politique agricole a débuté en 2019 à travers des rencontres avec les exploitants du territoire, débouchant sur l'Aide Communautaire aux Exploitants Agricoles (2020).

Avec la réalisation du Projet de Territoire de la CCCE en 2022, les élus de la Commission « Développement Économique » ont souhaité se saisir de ce moment pour interroger la politique économique menée jusqu'alors et d'étudier l'impact des actions communautaires par rapport au tissu économique. Plus précisément, comparer « l'offre communautaire » par rapport aux « besoins et attentes » des entreprises. L'objectif de ce travail étant de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie communautaire de développement économique.

Cette action a débuté par la diffusion d'un questionnaire en février 2022 auprès des entrepreneurs du territoire, afin d'affiner la connaissance du monde économique et à préparer les ateliers de rencontres des mois suivants.

Le questionnaire en chiffres :

- › 430 destinataires ;
- › 115 réponses ;
- › 26 % de taux de réponse ;
- › 24 thématiques et sujets.

A l'issue de cette première phase de consultation ayant fait ressortir les principaux axes de travail, la définition des grandes orientations stratégiques s'est poursuivie par des ateliers de co-construction entre entreprises, acteurs économiques et élus.

Organisée sous la forme de « petits déjeuners économiques » cette formule a rassemblé une première fois le 15 mars 2022 les acteurs économiques du territoire au café-restaurant Nennig à Gavisse au cours d'une séance de travail visant d'une part à identifier les besoins, les difficultés, et d'autre part à recenser les solutions possibles. Les échanges de cette première session ont porté sur deux thématiques : visibilité-communication et aides financières.



Les acteurs économiques à l'issue des ateliers de travail

Dans la continuité de ces premiers échanges, une seconde rencontre a été organisée le 31 mars 2022 à l'Entracte à Volmerange-les-Mines au cours d'une session de débats sur les difficultés rencontrées dans le quotidien professionnel de chacun, les pistes d'actions et propositions pour y répondre. Elle a permis de compléter les premiers travaux et d'alimenter la réflexion sur la stratégie économique du territoire.



Groupes de travail entre acteurs économiques

La troisième session s'est déroulée le 25 avril 2022 au Bar Bac à Cattenom avec pour but de recueillir les propositions des artisans et commerçants, créer des échanges entre et avec eux et fixer les orientations sur les dix prochaines années. Si les principales thématiques portaient sur le foncier d'activité et les rencontres interentreprises, de nombreuses propositions d'initiatives ont également été faites.



Phase de restitution des groupes de travail

Visite du CNPE de Cattenom par les entreprises du territoire

Suite aux rencontres entreprises de mars et avril 2022, et à l'invitation du Centre Nucléaire de Production d'Énergie (CNPE) de Cattenom, les entreprises du territoire ont eu l'occasion de visiter les installations nucléaires, découvrir le premier employeur local et les nombreux intervenants quotidiens.

Organisée le 26 septembre 2022, elle a réuni 15 entreprises du territoire pendant un temps convivial et unique.



Les entreprises devant le CNPE

AMÉNAGEMENT FONCIER, CRÉATION D'ENTREPRISES ET MONDE AGRICOLE

Poursuite de la commercialisation de la ZAC Vital Park à Hettange-Grande

La CCCE et la Sodevam, aménageur et commercialisateur de la ZAC, ont poursuivi la commercialisation des parcelles de terrain. En 2022 les premiers compromis de vente et permis de construire ont été déposés avec pour objectif un lancement des chantiers à l'horizon fin 2023.



Vue aérienne des terrains de la ZAC

Développement des partenariats avec les associations œuvrant en faveur de la création d'entreprise



L'association Thi'Pi est le Pôle Numérique du bassin thionvillois, véritable porte d'entrée dans l'écosystème transfrontalier de l'innovation, du numérique et de l'entrepreneuriat. Il vise à développer la vie digitale, les usages numériques et contribue à œuvrer au développement économique grâce à la mise en réseau de l'ensemble des partenaires privés et publics.

L'association Alexis Grand Est est un outil régional d'aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprise. Son projet : « Construire une nouvelle génération de femmes et hommes entrepreneurs, dont l'exigence professionnelle cohabite pleinement avec une vie sociale et citoyenne, au profit du développement économique de leur territoire ».



Association proposant au créateur ou au repreneur d'entreprise un prêt d'honneur, sans intérêts ni garanties, ainsi qu'un accompagnement dans la réussite de son projet, depuis son intention jusqu'à sa réalisation. Elle organise une coopération de tous les acteurs locaux en faveur de la création d'entreprise.

La CCCE partenaire du Concours Trajectoires organisé par Alexis Grand Est

Dans le cadre de sa compétence Développement économique et de son partenariat avec Alexis Grand Est, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs soutient le concours Trajectoires. Organisé chaque année depuis 23 ans, il récompense des entrepreneurs qui ont créé ou repris une activité, et dont le parcours, parfois atypique, mérite d'être salué. Ce sont plus de 2 000 entreprises qui ont participé à ce concours.

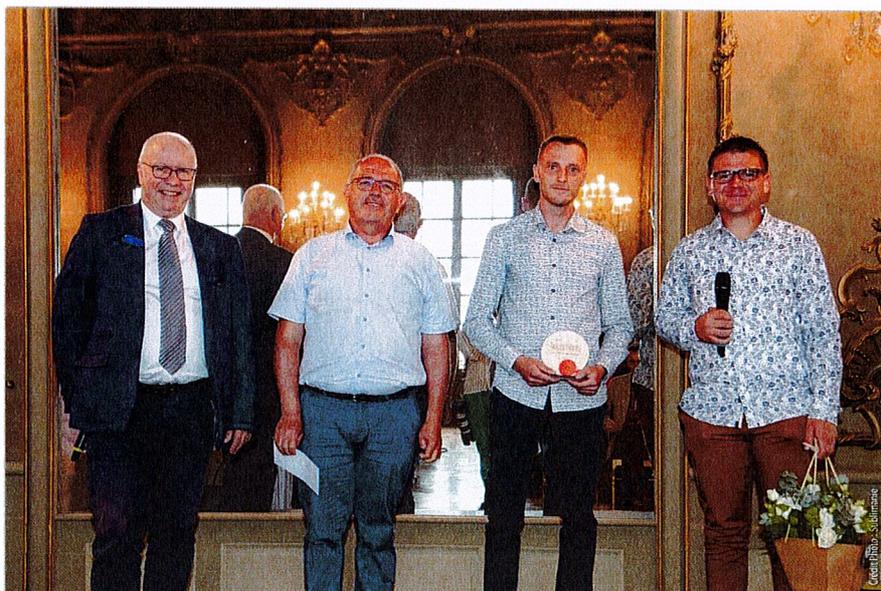
L'édition 2022 du concours Trajectoires organisé par Alexis Grand Est s'adressait à toute entreprise créée en 2021. Il était doté de prix d'une valeur de 20 000 €, la CCCE finance un prix local et le prix régional récompensant les lauréats du concours. Pour la deuxième année

consécutive, un jury a été organisé à l'échelle du territoire pour sélectionner les deux entreprises qui ont été envoyées au concours régional.

La CCCE remercie ses partenaires Alexis Grand Est, Initiative Moselle Nord, Thi'Pi, CNPE de Cattenom et les créateurs des Savons de Sophie, Mme Cuisinent, la Crèmerie de Valou, AD2PAS et Manon Rapt ayant participé à cet après-midi riche en expériences !

La CCCE toujours aux côtés de ses entreprises : remise du prix du Concours Trajectoire 2021

Le jeudi 7 juillet 2022, les entreprises Cedo Paysage (Ludovic Grange et Cédric Padéri) et Astella Pâtisserie (Audrey Marrocq) ont respectivement reçu le prix « Coup de cœur du jury » et le prix « Prix CCCE » des mains de Louis-Michel Barnier (Délégué général chez Alexis Grand Est), Bernard Zenner (Maire de Cattenom) et Michel Hergat (Vice-Président de la CCCE en charge du « Développement économique »).



De gauche à droite : Bernard Zenner, Louis-Michel Barnier, Ludovic Grange, Cédric Padéri

« Révéler le plus beau des paysages », slogan d'une entreprise fondée par deux entrepreneurs passionnés par l'aménagement paysager et ayant décidé de créer leur entreprise CEDO Paysage en 2020. L'entreprise propose des prestations complètes, soignées et respectueuses de l'environnement depuis leur siège à Cattenom.





De gauche à droite : Michel Hergat, Audrey Marroca, Bernard Zenner



Après une expérience dans le monde du luxe et de la mode, Audrey Marroca a transformé une passion vieille de 15 ans en reconversion professionnelle.

Ce parcours original et ses créations de cake design ont été récompensés par l'obtention du label « Escapade Gourmande » du Guide Gault & Millau en 2021.

Ces prix de 1500,00 € récompensent des parcours atypiques et sont un exemple de ce que la CCCE souhaite proposer sur son territoire : un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme partenaire (ici Alexis Grand Est), un investissement soutenu par le dispositif des Aides Communautaires aux Entreprises (ACE) et une valorisation à travers le Concours Trajectoires.

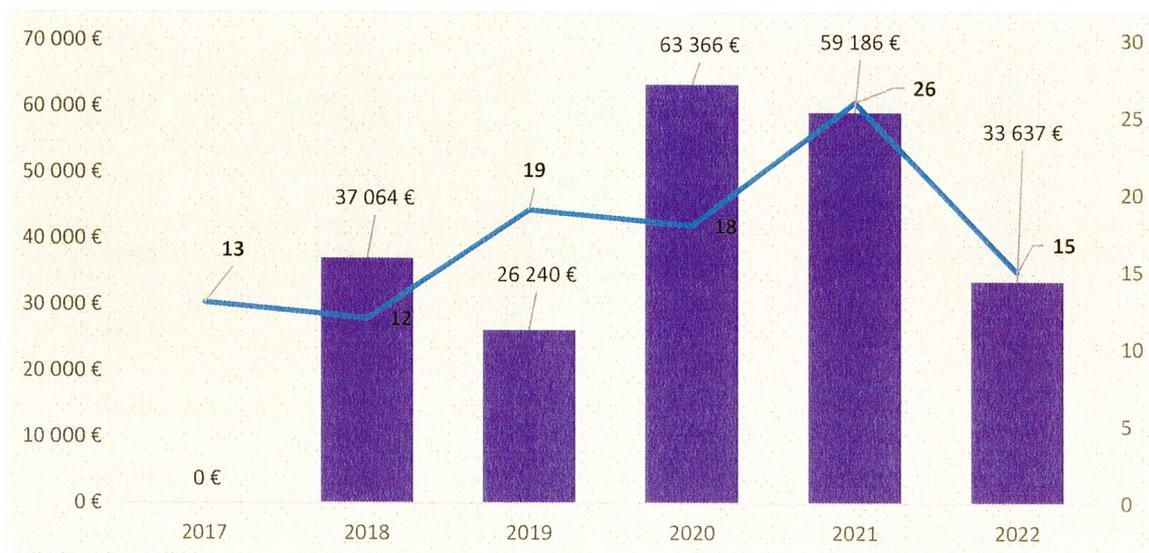
**Le concours Trajectoires en chiffre : 78 dossiers,
10 récompenses, 65 % d'entrepreneuses
et toujours la CCCE aux côtés de ses entreprises !**

La CCCE poursuit son soutien auprès des entreprises avec l'Aide Communautaire aux Entreprises

Le dispositif des Aides Communautaires aux Entreprises (ACE) continue de soutenir l'activité économique du territoire et a entamé sa mutation en 2022 en se fixant les objectifs suivants : favoriser la création d'emplois, accompagner les entreprises dans l'efficacité énergétique et la protection environnementale, soutenir la création d'entreprises et pérennité des projets et valoriser les circuits courts.

L'aide ACE en chiffres :

- › 15 nouveaux dossiers reçus ;
- › 13 dossiers attribués et l'aide versée ;
- › 33 367 € versés ;
- › 103 dossiers reçus depuis 2017 ;
- › 229 434,72 € versés depuis 2017.



Agriculture : Politique agricole et développement de l'Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles (ACEA)

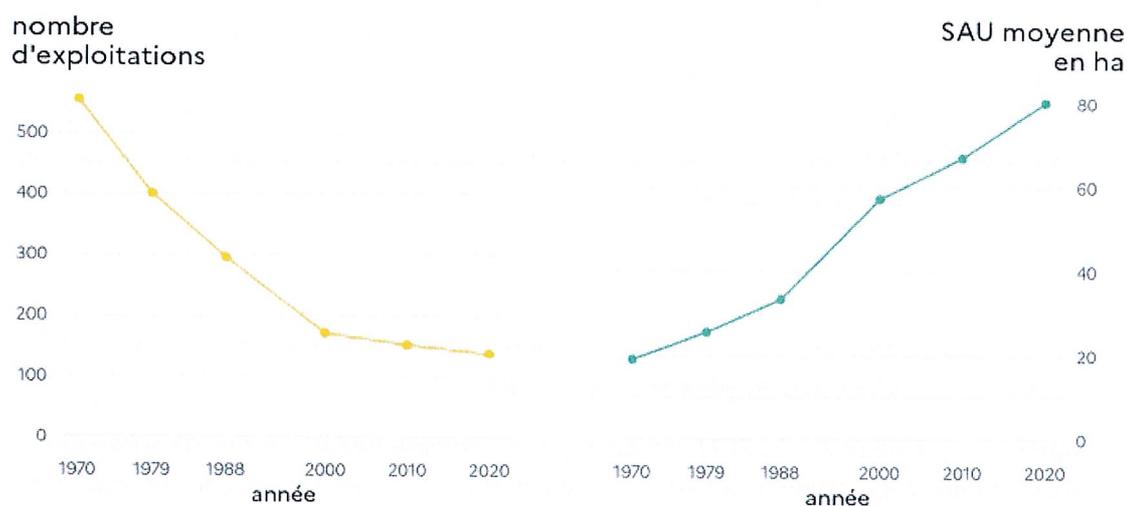
Une stratégie en élaboration avec les exploitants et les partenaires du monde agricole

A l'image de l'action menée sur le tissu économique l'agriculture est un sujet clé du Projet de Territoire de la CCCE. Avec 65 % de ses sols dédiés à l'agriculture, la CCCE est avant tout un territoire rural marqué historiquement par une forte dimension agricole. Cependant cette dynamique agricole évolue avec le temps, notamment par l'urbanisation et l'évolution sociétale.

Les chiffres issus du recensement agricole de 2020 font apparaître un net recul du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire (de 295 exploitations en 1988 à 137 en 2020). En parallèle, la proportion de femmes chefs d'exploitations monte de 21 % à 25 % de 2010 à 2020. Malgré cette baisse du nombre d'exploitants, la surface agricole utile (SAU) est en augmentation constante.

	2010	2020	ÉVOLUTION
NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS	152	137	- 9,90 %
SAU TOTALE (HA)	10 181	10 990	7,90 %
SAU MOYENNE (HA)	67,00	80,20	19,80 %
PBS TOTALE (K€)	14 527	12 634	- 13,00 %
TOTAL UGB	8 801	7 707	- 12,40 %
TRAVAIL TOTAL (ETP)	199,7	163,6	- 18,10 %
NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION	178	161	- 10,00 %
↳ DONT FEMMES	21,00 %	25,00 %	+ 5 points
ÂGE MOYEN DES CHEFS D'EXPLOITATION	50	51	+ 1 an

Chiffres du recensement agricole pour le territoire de la CCCE



source : Agreste - recensements agricoles 1970-2020p

Courbes d'évolution de l'activité agricole, source recensement agricole 2020

Face aux enjeux auxquels fait face le secteur, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a invité les exploitants du territoire à débattre des évolutions du secteur et des axes de travail au cours d'un petit déjeuner agricole s'étant tenu le 21 avril 2022 au Café du Soleil à Hettange-Grande.



Débats entre agriculteurs au café du soleil

A l'issue de ce petit déjeuner du 21 avril 2022, aucun consensus n'a émergé quant aux actions que peut mettre en place la Communauté de Communes. Il faut cependant noter des propositions brièvement évoquées : aménagement routiers concertés, guichet unique administratif, entretien des fossés et plantation de haies, désamiantage et photovoltaïque sur les hangars, stations de lavage pour pulvérisateurs. Elles feront l'objet de nouveaux échanges en lien avec les partenaires agricoles.

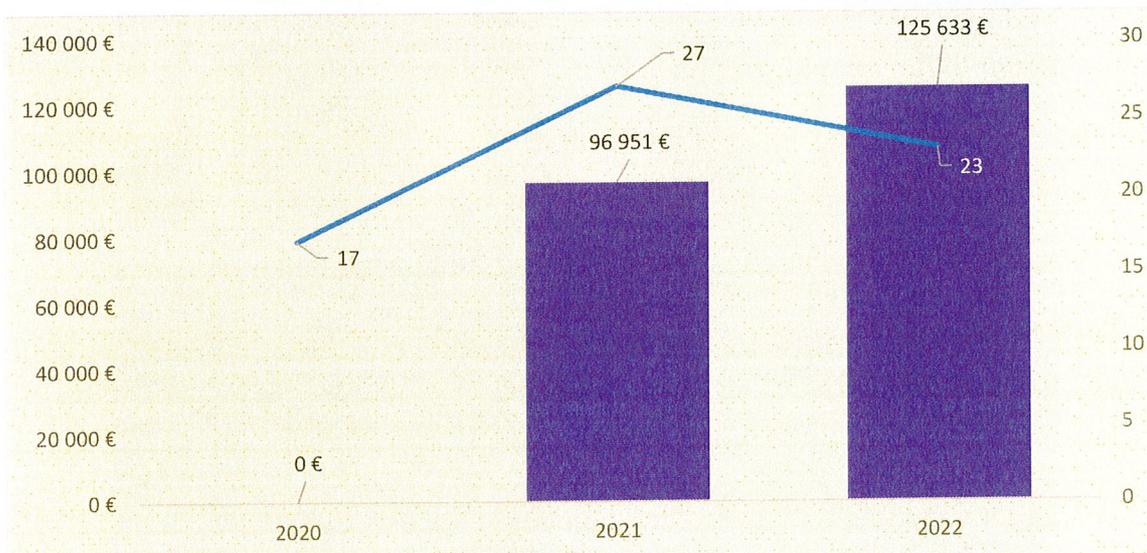
La CCCE poursuit son soutien auprès des agriculteurs avec l'Aide Communautaire aux Exploitants Agricoles

Après une première année 2021 marquée par de nombreuses demandes de subvention, le dispositif des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles (ACEA) poursuit son soutien aux projets d'investissement sur le territoire.

L'aide ACEA en chiffres :

- › 23 nouveaux dossiers reçus ;
- › 17 dossiers attribués et l'aide versée ;
- › 125 633,00 € versés ;
- › 67 dossiers reçus depuis 2020 ;
- › 222 585,58 € versés depuis 2020.

Le comité d'examen des dossiers associe les élus de la Commission « Développement Économique » avec les fédérations et syndicats du monde agricole ; de façon à permettre des regards croisés et des expériences multiples sur les projets examinés.



8. La Mobilité

LA CCCE LANCE SON SCHÉMA CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

L'adoption du Schéma cyclable communautaire

La définition et la mise en œuvre d'un maillage de pistes cyclables à l'échelle du territoire de la CCCE a été lancée dès le début des années 2000. Elle répondait alors principalement à des objectifs de loisirs et de tourisme, et était menée dans le cadre des compétences « Aménagement de l'espace » et « Voirie ».

Au 1er juillet 2021, la CCCE est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Dans ce cadre, elle souhaite agir de façon ambitieuse pour répondre aux besoins et attentes du territoire en matière de déplacements et de mobilité. Parmi les enjeux identifiés figure la mobilité douce, dont les usages ont fortement évolué récemment, notamment en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19.

La réflexion sur le schéma communautaire cyclable s'est largement appuyée sur une concertation auprès des Maires des Communes de la CCCE s'inscrit dans cette double dynamique de prise de compétence et d'attentes nouvelles en matière de mobilité.

La stratégie s'appuie sur la création d'un réseau armature destiné à proposer des itinéraires sécurisés répondant aux flux traversants les plus importants du territoire. Ce réseau est principalement orienté Nord-sud, et longe les grands axes routiers.

Le réseau armature doit être complété par un réseau complémentaire ayant vocation à mailler le territoire, à permettre au plus grand nombre d'habitants de se rendre vers les équipements communautaires (sportifs, culturels, touristiques, etc...), vers les services (commerciaux, administratifs, etc...) et vers les pôles d'échanges.

Enfin, le schéma communautaire de pistes cyclables a pour objectif d'assurer une continuité territoriale avec les territoires voisins, français et luxembourgeois.

L'adoption du Schéma cyclable communautaire

Afin que démarre la mise en œuvre du schéma cyclable communautaire, plusieurs itinéraires cyclables ont été identifiés en vue d'être développés à des échéances courtes. Ces itinéraires sont simples : ils réutilisent pour la plupart les infrastructures routières ou cyclables existantes et ne nécessitent que peu de travaux d'aménagement.

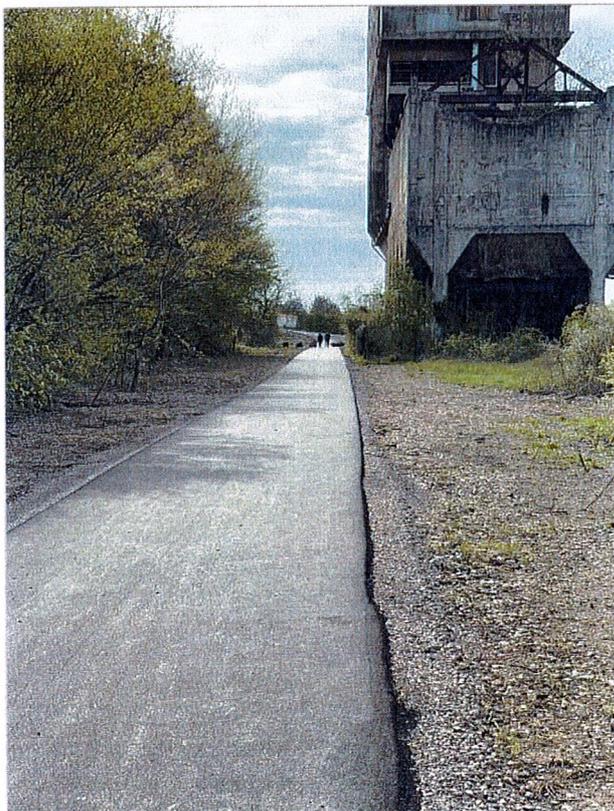
6 itinéraires ont donc fait l'objet d'un plan de jalonnement et d'aménagement à savoir :

- › Hettange-Grande ↔ ZAC Vital Park à Cité Soétrich ;
- › Breistroff-la-Grande ↔ P+R de Roussy-le-Village via Dodenom ;
- › Volmerange-les-Mines ↔ Rochonvillers via Escherange ;
- › Entringe ↔ Zac de Cité Soétrich ;
- › Cattenom ↔ Hettange-Grande (Gare / Soétrich) via Forêt domaniale de Garche ;
- › Rodemack ↔ Mondorff via Halling / Himeling.

Cette mise en œuvre a notamment permis de se confronter à certaines réalités de terrain (usages, domanialité) et de préfigurer la méthode de travail qui guidera l'ensemble de la démarche, tout en anticipant les futures mises à jour du règlement cyclable communautaire adopté le 28 juin 2022.

Démarrés au second semestre 2022, ces travaux devront, pour la plupart, s'achever avant le printemps de l'année 2023. 5 itinéraires ont donc fait l'objet d'un plan de jalonnement et d'aménagement à savoir :

- › **Hettange-Grande ↔ ZAC Vital Park à Cité Soétrich** : création d'une voie verte d'environ 700m au long de la route RD15 permettant un accès cyclable et piéton sécurisé entre l'avenue De Gaulle et la ZAC Vital Park, située à l'extérieure de la Commune.



- › **Breistroff-la-Grande ↔ P+R à Roussy-le-Village via Dodenom** : création d'un itinéraire par jalonnement sur environ 4 Km entre les deux Communes. Aménagement sur environ 100m d'une jonction cyclable et d'une traversée sécurisée du rond-point situé sur la route RD 653 entre le bourg de Dodenom et le P+R à Roussy-le-Village.

- › **Volmerange-les-Mines ↔ Rochonvillers via Escherange** : formalisation d'un itinéraire par jalonnement d'environ 7,5 km permettant la traversée de la Ville de Volmerange-les-Mines et une traversée complète de la Vallée des Quatre Moulins en direction d'Escherange puis de Rochonvillers. Le projet inclut l'aménagement d'un tronçon de voie verte d'environ 250 km destiné à faciliter l'accès vers le Pôle d'Echange Multimodal de Volmerange-les-Mines et la frontière luxembourgeoise.

- › **Entringe Village ↔ ZAC Vital Park à Cité Soetrich** : création d'un itinéraire dédié aux modes doux entre la Commune d'Entringe et la ZAC Vital Park située à Hettange-Grande. Ce projet inclut la création d'une voie verte d'environ 300m au long du silo de la Mine à Entringe Cité.
- › **Rodemack ↔ Mondorff via Halling /Himeling** : pose d'une signalétique dédiée aux modes doux sur la route communale reliant le secteur de Rodemack, ainsi que les bourgs de Halling et de Himeling au débouché transfrontalier de Mondorff.

UN TRAVAIL CONCERTÉ AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE, POUR LA CRÉATION DE VOIES DEDIEES AUX TRANSPORTS EN COMMUN ET AUX MODES DOUX ET ACTIFS DE DÉPLACEMENT

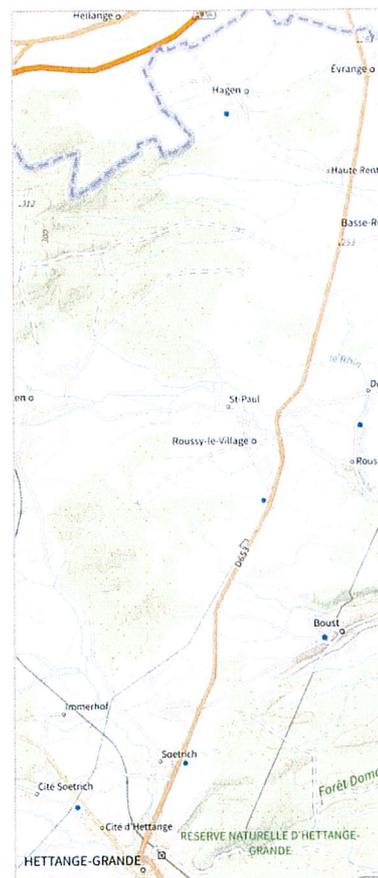
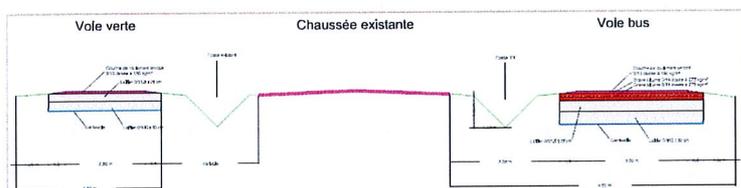
Pour la création d'une voie dédiée aux transports en commun le long de la route départementale RD 653 entre Hettange-Grande et Évrange

Ce projet a vu son premier jalon posé en 2021 par le vote d'une autorisation de programme de 20 millions d'euros sur 10 ans. Ce projet d'infrastructure doit permettre la création d'une voie de circulation entièrement dédiée aux transports en commun depuis Hettange-Grande jusqu'à la ville de Frisange, en passant par le P+R de Roussy-le-Village.

Son objet principal est donc de faciliter la circulation des cars transfrontaliers qui parcourent cet axe en heure de pointe du matin et du soir. Menée en partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Moselle, cette action doit permettre d'améliorer la vitesse commerciale des lignes de cars mises en place par le Grand-Duché du Luxembourg et donc l'attractivité globale de ce mode de transport pour les travailleurs frontaliers vivant sur le territoire de la CCCE.

Comme exigé par la Loi LOM de 2019, cet aménagement doit prendre en compte les modes doux et actifs de déplacement. A ces fins, un projet de voie dédiée aux modes doux et actifs est donc prévu en parallèle du projet dédié aux transports en commun.

Menée en partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Moselle, cette action doit permettre d'améliorer la vitesse commerciale des lignes de cars mises en place par le Grand-Duché du Luxembourg et donc l'attractivité globale de ce mode de transport pour les travailleurs frontaliers vivant sur le territoire de la CCCE.



Vers la conclusion d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle

L'année 2022 a permis différents temps d'échanges et de réflexion avec le Conseil Départemental de la Moselle en vue de la mise en œuvre du projet de voie dédiée aux transports en commun le long de la RD 653. Ces échanges ont notamment concerné le tracé de l'infrastructure et l'évaluation des contraintes administratives et environnementales. Ils ont aussi porté sur la rédaction d'une convention de partenariat qui devra être conclue entre le Département de la Moselle et la CCCE. Ce travail a notamment pour vocation de préfigurer l'articulation et le contenu des conventions de partenariat qui devront également être conclues pour les projets de voies dédiées envisagées le long des routes RD 15 et RD 1.

Dans les faits, le travail mené en 2022 a donc permis :

- ▶ de définir les tracés des deux infrastructures qui seront aménagées le long de la RD 653 (voie réservée aux transports en commun et voie dédiée aux modes doux et actifs) ainsi que le plan de coupe du projet,
- ▶ d'identifier les surfaces qui seront aménagées et de lancer les procédures de rachat ou d'expulsion des terrains concernés,
- ▶ de lancer les études et diagnostics environnementaux qui permettront de limiter l'impact environnemental du projet.

DES RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN ADAPTÉ AU TERRITOIRE DE LA CCCE

Pour une sortie du Syndicat Mixte Transport Urbains Thionville – Fensch des Communes de la CCCE membres du syndicat

L'autorité organisatrice de la mobilité a pour vocation d'organiser les services de transport qu'elle trouve les plus adaptés à ses spécificités locales. Cependant, pour bénéficier de la capacité de prélever le versement mobilité, une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) doit impérativement organiser un service régulier de transport public de personnes.

La CCCE est aujourd'hui partagée entre deux AOM : la CCCE d'une part, qui dispose de la compétence « Mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021 et le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville–Fensch (SMITU), d'autre part, qui gère historiquement les lignes de bus reliant les Communes de Cattenom, Entringe, Escherange, Hettange-Grande, Kanfen et Volmerange-les-Mines à l'agglomération de Thionville. A l'issue de cette prise de compétence, la CCCE a pu devenir membre du SMITU au titre de la représentation-substitution de ses Communes.

Alors que la CCCE souhaite développer de nouveaux services de mobilité sur son territoire, le SMITU connaît lui de très fortes contraintes financières liées à ses projets d'investissement au sein des deux agglomérations. Ce dernier n'envisage ainsi pas de tels développements. Au regard des discussions engagées avec le SMITU, et alors que le droit ne prévoit pas de fongibilité de la compétence « Mobilité » entre elle-même et le SMITU, la CCCE a donc acté sa volonté de quitter le syndicat afin de développer par elle-même, mais en lien avec les territoires voisins, des services de transport adaptés à géographie et à sa densité de population.

Plusieurs échéances guident cette réflexion comme la refonte à venir du plan de déplacements urbains de l'agglomération Thionville–Fensch ou l'échéance à fin 2025 de la délégation de service public liant le SMITU à l'exploitant actuel du réseau de transport Citéline.

Pour la création d'un réseau de transport en commun de qualité, adapté au caractère périurbain et rural de la CCCE

Alors que la CCCE travaille avec le Conseil Départemental de la Moselle pour la création de voies dédiées aux transports en commun en parallèle des routes départementales RD 653 (Hettange-Grande vers Évrange), RD 15 (Hettange-Grande vers Volmerange-les-Mines) et RD 1 (Cattenom vers Mondorff), il convient de rappeler que ces voies doivent pouvoir être accessibles à l'ensemble des réseaux de transports en commun, notamment aux lignes régulières transfrontalières financées par le Grand-Duché du Luxembourg.

Le réseau de transport envisagé par la CCCE doit s'appuyer sur cette armature structurante, autour de laquelle pourrait s'organiser un système de rabattement organisé sous forme de Transport A la Demande (TAD).

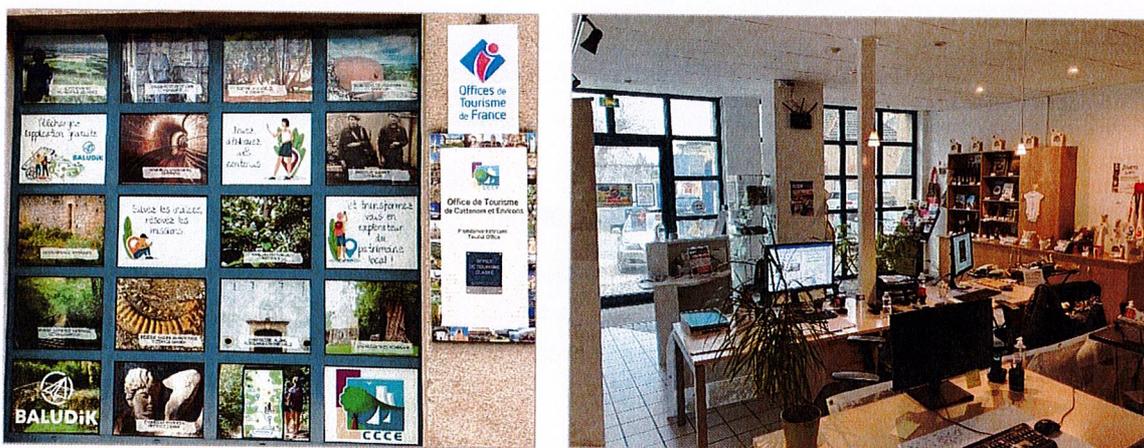
Dans l'hypothèse d'une sortie du SMITU, la CCCE prévoit, dès la fin de l'année 2025, la reprise directe ou par délégation des lignes de bus Citéline circulant actuellement dans les Communes de Cattenom, Entringe, Escherange, Hettange-Grande, Kanfen et Volmerange-les-Mines.

La réalisation de ce projet devra passer par l'étude fine des notions d'offre et de demande sur l'ensemble du territoire et par l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié.

9. Le Tourisme

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs assure, depuis le 1^{er} janvier 2011, la mission « Promotion touristique » pour l'ensemble des Communes de son territoire.

Elle a pour cela créé un **Office de Tourisme communautaire** dont elle assure la gestion en régie directe, et qui a pour rôle l'accueil, l'information du public, la mise en valeur du tourisme sur le territoire, en coordination avec les offices de tourisme des territoires voisins, Moselle Attractivité et l'Agence d'Attractivité du Grand Est.



Informations

Office de Tourisme communautaire

- › 🏠 **Adresse** : Place des Baillis, 57570 RODEMACK
- › 🏷️ **Office Classé** : Catégorie 2
- › 📞 **Téléphone** : 03 82 56 00 02
- › ✉️ **Email** : otcommunautaire@cc-ce.com
- › 💻 **Sites Officiels** : fr.tourisme-ccce.fr

Horaires d'ouverture au public

- › **HAUTE SAISON (1^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE)** : tous les jours de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Jours fériés inclus ;
- › **BASSE SAISON (1^{ER} OCTOBRE AU 30 AVRIL)** : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Fermé week-ends et jours fériés.

FRÉQUENTATION DE L'OFFICE DU TOURISME

Nombre de visiteurs

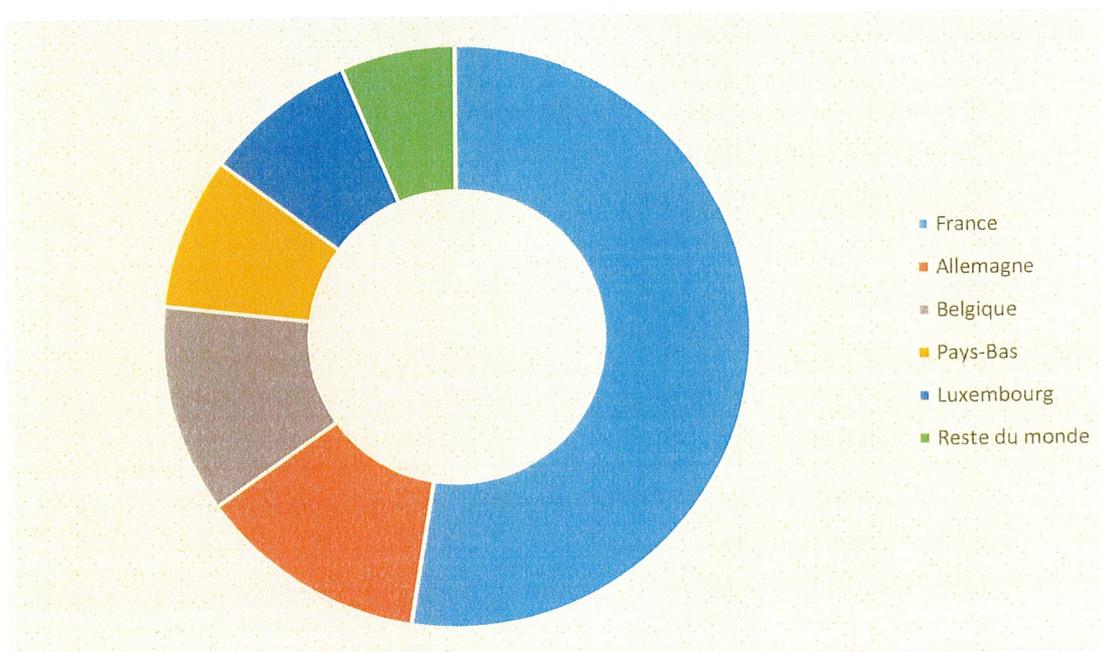
Sur l'année 2022, 4 417 visiteurs sont passés par l'Office de Tourisme, soit une augmentation d'environ 19,57 % par rapport à l'année précédente (3 694 visiteurs). Cette hausse fait suite à un retour à la normal de la situation sanitaire. La fréquentation est proche de celle d'avant pandémie (2019 : 4 631 visiteurs).

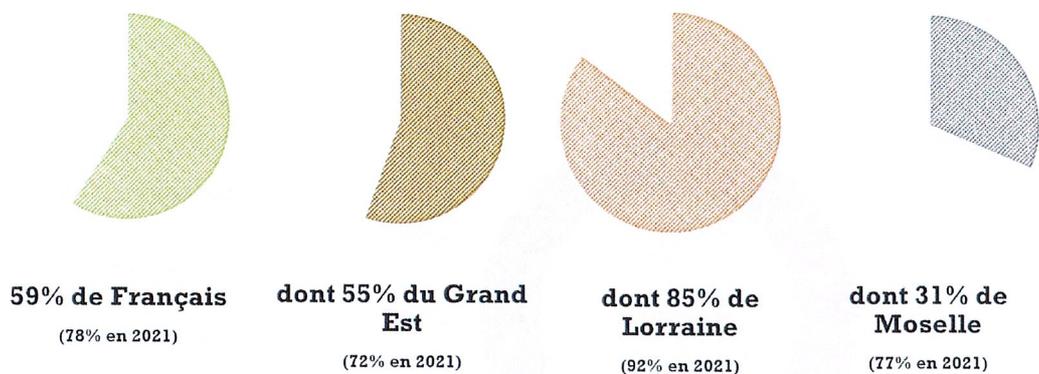
ANNÉE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
NOMBRE DE VISITEURS	5 833	4 846	4 631	2 848	3 694	4 417
NOMBRE DE DEMANDES	2 084	1 955	1 808	1 135	1 497	1 443

Répartition des visiteurs (selon l'origine géographique)

Le mois de juin a été exceptionnel en termes de clientèle locale et étrangère. Cependant, la saison estivale a connu une forte baisse de la fréquentation, en particulier de la clientèle française. Contrairement aux années précédentes, il y a eu moins de visiteurs en août qu'en juillet.

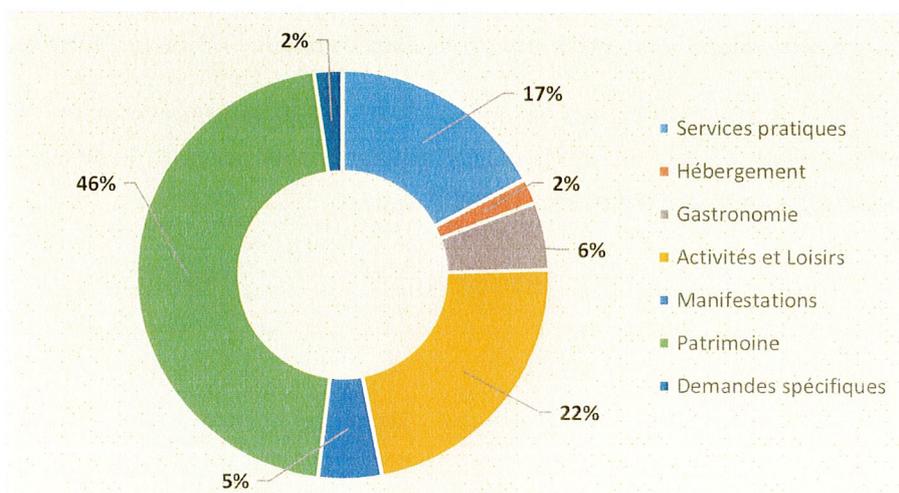
Les frontaliers de la Grande Région (Luxembourg, Belgique, Allemagne et Pays-Bas) représentent 36 % des visiteurs. Avant la crise sanitaire, les visiteurs allemands représentaient à eux seuls 1/3 de la fréquentation. Ils n'en représentent que 12,00 % en 2022.



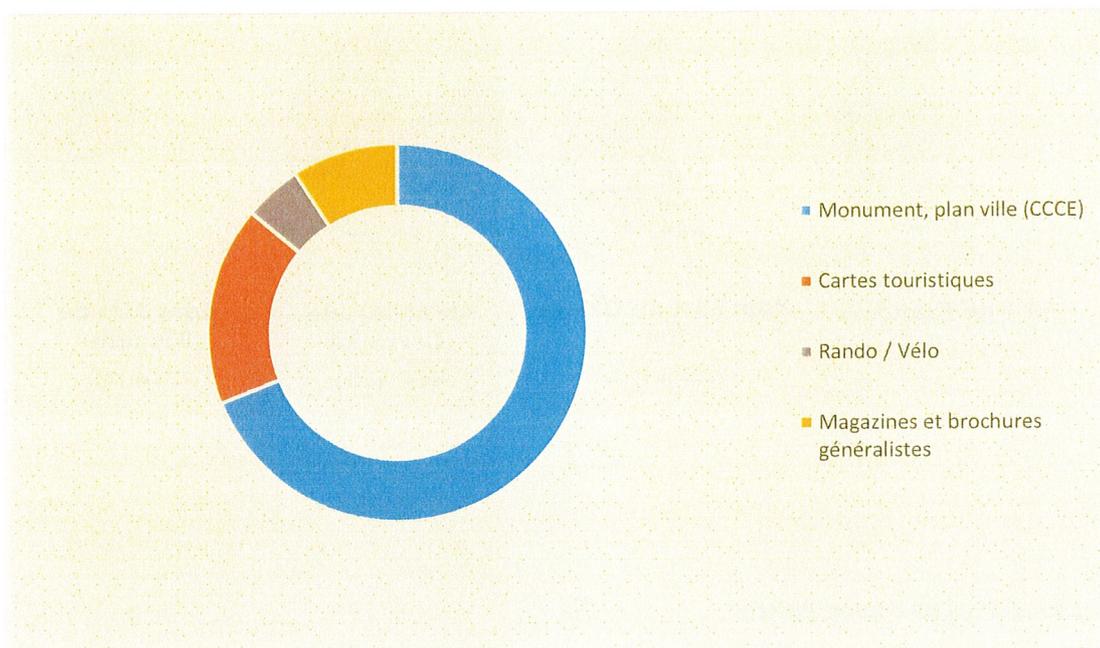


Les attentes des visiteurs

Les touristes passant par l'Office de Tourisme s'intéressent principalement au patrimoine, notamment en lien avec les sites de Rodemack et de la Ligne Maginot. Les activités et loisirs de plein air, telles que la randonnée ou le vélo sont également plébiscitées par les visiteurs.



DOCUMENTATION DISTRIBUÉE À L'OFFICE DU TOURISME



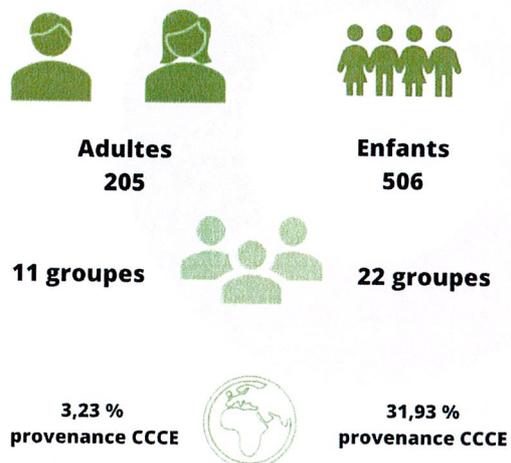
Documentation en ligne via le site Internet

Le catalogue des brochures a été mis à jour sur le site internet de l'Office de Tourisme.

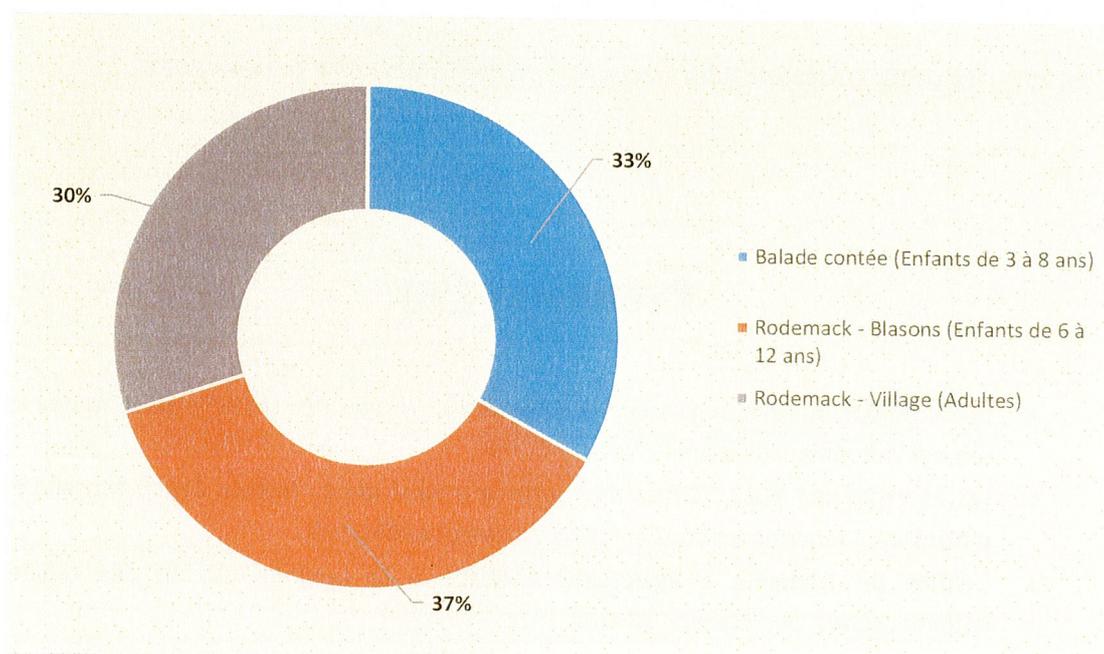
292 brochures ont été téléchargées au format PDF et 295 brochures ont été consultées directement en ligne. Les brochures les plus téléchargées sont celles de Rodemack, les sites Maginot CCCE et la carte touristique des 3 frontières.

LES VISITES GUIDÉES

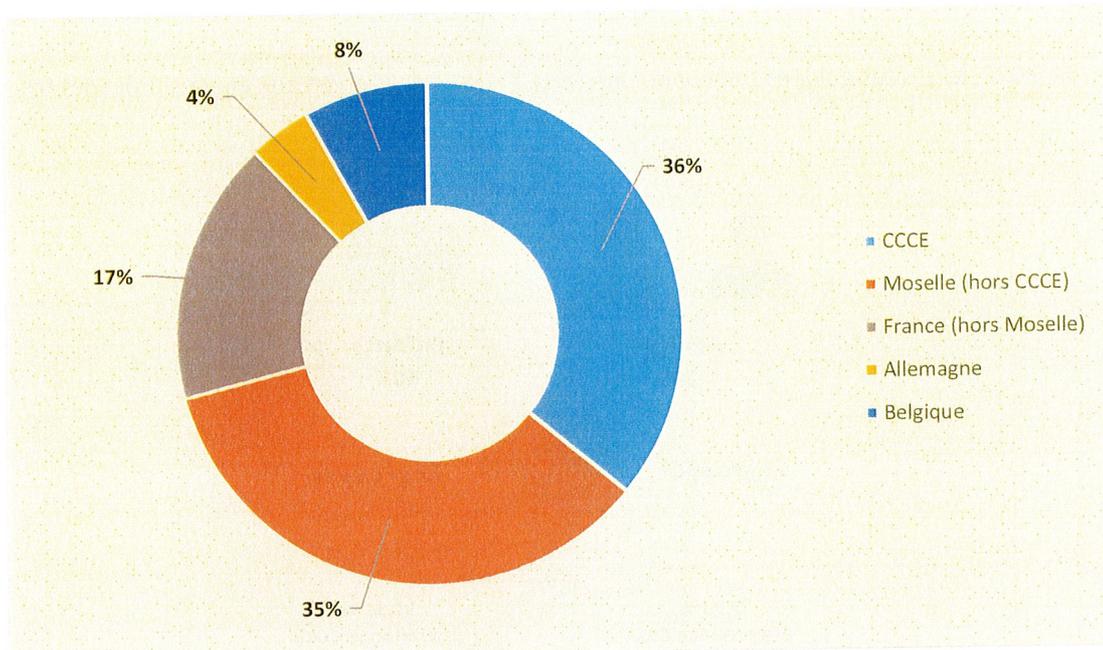
En 2022, les visites guidées ont connu une forte hausse par rapport aux années précédentes.



Parcours – Visites guidées



Origine des visiteurs – Visites guidées (2022)



La clientèle est en grande majorité locale, en provenance de la Moselle (35 %) et majoritairement du territoire de la CCCE (36 %).

En 2022, les visites guidées de Rodemack ont rapporté 786 € contre 747 € en 2021.

ÉVÉNEMENTIEL

- › La 23^e édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France® s'est déroulée les samedi 2 et dimanche 3 avril 2022.
- › Les 25 et 26 juin 2022, l'Office de Tourisme a participé au festival Rando-Moselle en proposant 3 randonnées sous la forme de parcours BALUDIK.
- › L'Office de Tourisme a également participé à la seconde édition des tablées Rodemackoises, le dimanche 28 août 2022.
- › Les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022, les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu sur le territoire.
- › Le festival Lumières d'Hiver n'a pas eu lieu en 2022, la Citadelle à Rodemack étant en travaux.

23^E ÉDITION DU MARCHÉ AUX VINS DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE®

La 23^e édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France® organisée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, en partenariat avec l'association des Plus Beaux Villages de France et la Commune de Rodemack, s'est déroulée les samedi 2 et dimanche 3 avril 2022.



Après deux années d'interruption, la manifestation a été organisée au gymnase de Rodemack. C'est la première fois que cette manifestation est organisée dans un autre lieu que la cave voutée.

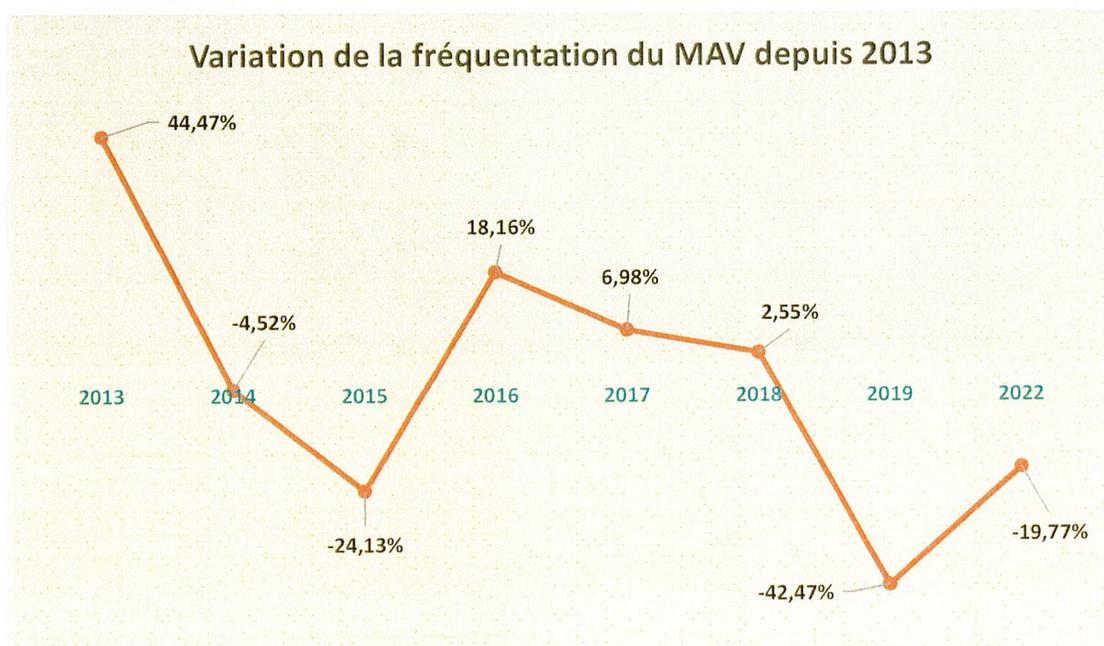
La fréquentation a été en baisse avec 931 visiteurs. C'est la journée de dimanche où la baisse a été la plus importante : 329 contre 406 visiteurs en 2019. Le public était principalement des habitués (contactés majoritairement par les fichiers clients des vignerons).

La météo n'était pas clémente pendant tout le week-end avec des températures en forte baisse (neige le samedi). Elle n'a pas contribué à l'envie de se déplacer. Le premier week-end d'avril a également été le lancement de nombreux autres événements dans toute la Moselle.



Évolution de la fréquentation du Marché aux Vins

PÉRIODE		BILLETS PAYANTS	BILLETS GRATUITS	INVITATIONS (Élus et invités)	TOTAL	TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL PAR RAPPORT A N-1
2013	SAMEDI	415	38	147	2144	+44,47 %
	DIMANCHE	1 175	193	176		
2014	SAMEDI	383	52	150	2047	-04,52 %
	DIMANCHE	990	100	372		
2015	SAMEDI	259	29	149	1553	-24,13 %
	DIMANCHE	847	100	169		
2016	SAMEDI	366	54	215	1835	+18,16 %
	DIMANCHE	822	125	253		
2017	SAMEDI	412	104	210	1963	+06,98 %
	DIMANCHE	855	163	219		
2018	SAMEDI	524	98	237	2013	+02,55 %
	DIMANCHE	799	155	200		
2019	SAMEDI	287	40	149	1158	-42,47 %
	DIMANCHE	406	162	114		
2022	SAMEDI	254	42	76	931	-19,77 %
	DIMANCHE	329	59	61		



FESTIVAL RANDO-MOSELLE

Rando - Moselle FESTIVAL DE RANDONNÉES À THÈMES

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs participait pour la troisième fois au festival de randonnées thématiques « Rando-Moselle » organisé par Moselle Attractivité.

Cependant, le festival ayant lieu le même week-end que la fête médiévale de Rodemack, l'Office de tourisme a proposé des randonnées via l'application BALUDIK avec les parcours :

- › Sur le front de la ligne Maginot à Cattenom ;
- › Enquête et mystères à Hettange-Grande ;
- › Sur les traces de Victor Hugo à vélo à partir de Rodemack.

Au total, 23 parcours ont été téléchargés au cours du week-end.

BALUDIK

Baludik est une entreprise spécialisée dans la création d'expériences de visites interactives sur smartphone et tablette. Son objectif est de transformer les visiteurs en explorateurs et les rendre acteurs de leurs découvertes, pour créer de l'émotion, des souvenirs.

Toutes les missions sont liées à la géolocalisation : des indices ou consignes permettent l'orientation des étapes à rejoindre, puis sur place, une énigme ou challenge apparaît (puzzles, quiz, dessins, rébus, etc...). Des contenus audios, vidéos, textes, photos peuvent également être mis à disposition des visiteurs sur place, et, ainsi, remplacer un audioguide.



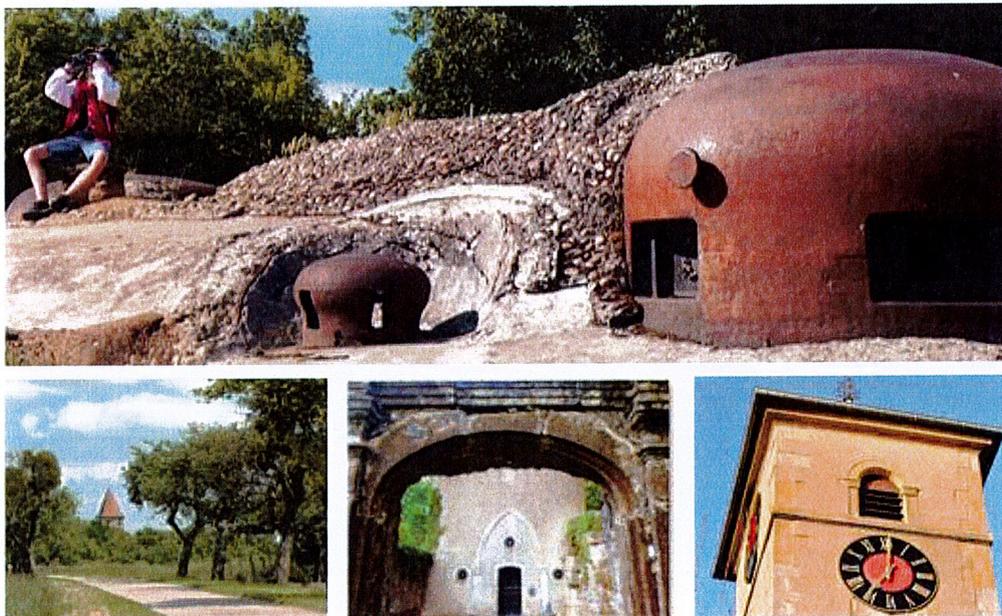
Ce type de jeux permet de découvrir le territoire de façon ludique et de toucher une clientèle différente. Ils s'inscrivent dans une tendance globale et une volonté du public de visiter les lieux touristiques de façon plus interactive.

Suite au succès du parcours intercommunal « voyage spatio-temporel avec le chevalier Arnould 1^{er} » créé en 2020, 3 nouvelles boucles thématiques ont été créées et lancées au cours de l'été 2021. En 2022, un nouveau parcours a été créé : « Graine de botaniste à Rodemack ».

En 2022, il y a eu 488 téléchargements de parcours (647 en 2021) avec une note moyenne de 4,64 sur 5. Le parcours le plus plébiscité est « Graine de botaniste à Rodemack » avec

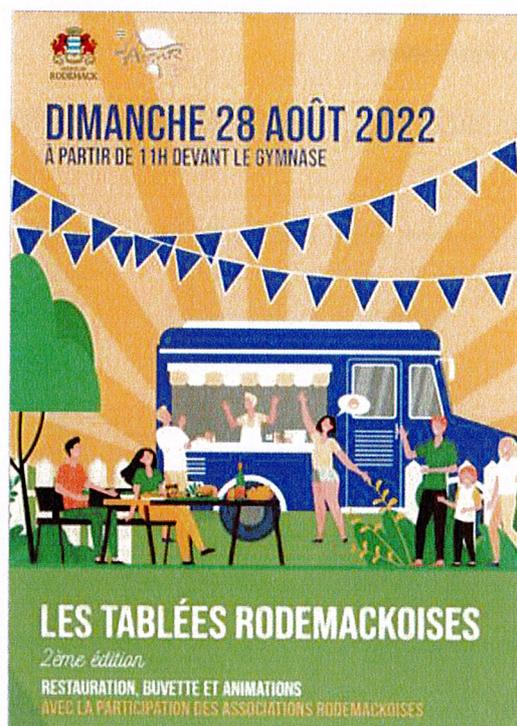
146 téléchargements et une note moyenne de 5. Ce parcours est disponible uniquement en saison haute (de mai à fin septembre).

En 2023, les parcours d'Hettange-Grande et Cattenom seront transformés et rendus accessibles pour le public scolaire (livret papier, énigmes adaptées à une classe).



STAND DÉLOCALISÉ LORS DES TABLÉES RODEMACKOISES

Les Tablées Rodemackoises ont eu lieu pour la 2^e année consécutive, à Rodemack, devant le gymnase communautaire, le 28 août de 11h à 18h. Cet événement rassemble les associations du village pour qu'elles puissent présenter leur activité. Des producteurs locaux assurent la restauration. Des animations par les associations ont eu lieu au cours de la journée.



25 personnes se sont présentées au stand dont 23 français et 2 belges. Les touristes français venaient majoritairement des villages alentours (21 étaient mosellans) et 2 venaient de Meurthe-et-Moselle.

Deux horaires de visites guidées étaient proposés par l'Office de Tourisme mais n'ont pas eu lieu faute d'intéressés.

La communication pour cet événement a été moindre et la concurrence était importante avec diverses manifestations ayant lieu le même jour (Fête de la crêpe et du cidre à Gavisse, brocante à Cattenom, braderie à Mondorf-les-Bains, clôture de la Fête de la Mirabelle à Metz, etc...).

En conséquence, l'affluence n'a pas été très importante. Les personnes présentes étaient principalement de Rodemack.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les Enfants du Patrimoine

L'Office de Tourisme est sollicité depuis 2018 par le CAUE de la Moselle dans le cadre de la manifestation, « Les Enfants du Patrimoine ».

Une journée est dédiée aux scolaires chaque année, le vendredi précédent le week-end des Journées européennes du Patrimoine.

Le vendredi 16 septembre 2022 : 136 enfants ont été accueillis soit 6 classes, de la maternelle au CM2.

Pour mémoire en 2021, 87 enfants ont été accueillis à Rodemack soit 4 classes, du CE1 au CE2 contre 156 enfants en 2020.

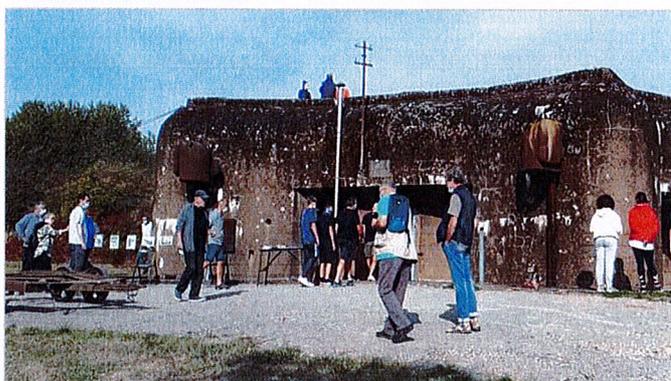


Les Journées Européennes du Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022.

17 sites étaient ouverts au public sur le territoire de la CCCE, contre 12 en 2021.

L'Office du Tourisme avait recensé le programme des ouvertures et animations dans une communication unique diffusée sur le site internet de la CCCE et distribuée aux sites partenaires, illustrant la variété de l'offre sur le territoire.



Au total 4 881 visiteurs ont été comptabilisés sur l'ensemble des sites. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2021 (1 339 visiteurs) et s'explique par le succès de la première édition du Festival Étrange-Grande organisé le même jour. Malgré le programme et les sites sollicités, certains n'ont pas effectué de comptage mais étaient satisfaits de l'affluence en général.

À l'Office de Tourisme Communautaire

Sur les 2 jours, l'Office de Tourisme a accueilli 53 personnes dont 15 pour les visites guidées.

En 2021, 114 personnes avaient participé aux visites guidées et 191 personnes avaient été accueillies à l'Office de Tourisme.

À Contz-les-Bains et Haute-Kontz

Les dernières communes à avoir rejoint le territoire ont proposé des visites de leurs édifices religieux.

Visiteurs sur chaque site

COMMUNES	SITES	2020	2021	2022
BASSE-RENTGEN	Château de Preisch	430	150	300
BEYREN-LÈS-SIERCK	Chapelle Saint-Médard	0	0	25
BOUST	Église Saint-Maximin	41	49	25
BOUST	Tour de l'Usselskirch	43	72	45
BREISTROFF-LA-GRANDE	Chapelle de Boler	Fermée	Fermée	20
CATTENOM	Ouvrage du Galgenberg	200	50	100
CATTENOM	Petit-ouvrage du Bois Karre	70	10	50
CATTENOM	Ouvrage de Sentzich	40	30	50
CONTZ-LES-BAINS	Église Saint Jean-Baptiste	Non CCCE	Non CCCE	9
ENTRANGE	Abri du Zeiterholz	20	65	9
ENTRANGE	Chapelle Saint-Hubert	90	168	N/C
ESCHERANGE	Casemate du Grand Lot	300	117	N/C
ESCHERANGE	Casemate du Petersberg	0	80	Fermée
HAUTE-KONTZ	Église Saint-Hubert	Non CCCE	Non CCCE	N/C
HETTANGE-GRANDE	Réserve Naturelle Nationale	0	113	23
HETTANGE-GRANDE	Ouvrage A10 Immerhof	40	200	100
HETTANGE-GRANDE	Festival Étrange-Grande	N'existait pas	N'existait pas	4 000
PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE	Église Saint-Rémi	Fermée	Fermée	20
RODEMACK	Animations par Daniel Ackermann	0	95	0
RODEMACK	Escape Game – Guild of Gamers	0	20	0
RODEMACK	Visite du village	0	120	15
VOLMERANGE-LES-MINES	Expositions Moselle déracinée	N'existait pas	N'existait pas	90

BOUTIQUE DE L'OFFICE DU TOURISME

L'Office de Tourisme a proposé des nouveautés dans sa boutique, pour la saison 2022 :



Cartes postales en relief et des crayons du centre Jean-Marie Pelt à Rodemack ainsi qu'un ouvrage de Jean Marie Pelt : *Les Vertus des plantes*, de l'hydromel du rucher de Rodemack, du miel de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, des couteaux et décapsuleurs de Jean Marie Mentzer à Haute-Kontz et du vin AOC Moselle du domaine Sontag à Contz-les-Bains.

L'Office de Tourisme a souhaité mettre en en avant les artisans du territoire dans sa boutique : le centre Jean-Marie Pelt de Rodemack, le rucher de Rodemack, le rucher des Ammonites à Hettange-Grande, les vins de Moselle avec le Domaine Sontag de Contz-les-Bains et l'activité de forgeron taillandier de Monsieur Jean-Marie Mentzer à Haute-Kontz ainsi que la langue régionale avec l'ouvrage *Les sobriquets du Pays des Trois Frontières*.

Les produits boutique ont représenté 2 580,50 € en 2022 contre 2 850,00 € de vente en 2021, soit une diminution de 9 % par rapport à 2021, année durant laquelle les ventes avaient été particulièrement florissantes grâce à la mise en place d'une boutique éphémère pendant la manifestation Lumières d'Hiver, en novembre.

TAXE DE SÉJOUR – 5^E ANNÉE DE COLLECTE

La Communauté de Communes a voté, par délibération du Conseil communautaire en date du 11 avril 2017, l'instauration de la taxe de séjour communautaire sur le territoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Les recettes de cette taxe sont consacrées à des projets et actions de promotion et de valorisation touristique.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des plateformes qui sont intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels sur Internet ont l'obligation de collecter la taxe de séjour et de reverser le produit à la collectivité. Ces plateformes agissent pour le compte des logeurs qui les mandatent. Elles ont également l'obligation, depuis cette année, de transmettre un état complet et détaillé de leur parc d'hébergements sur le territoire (adresse, nombre de personnes, nombre de nuits, etc.).

Grâce aux informations transmises par les plateformes (AirBnB, LeBonCoin et Gîtes de France), de nouveaux logements ont pu être détectés en 2022.

En 2022, 4 hébergeurs ont cessé leur activité. Au 31 décembre 2022, 73 hébergeurs (85 hébergements) sont répertoriés sur le territoire (avant l'ajout des hébergeurs de Contz-les-Bains et Haute-Kontz).

HÉBERGEMENTS CONNUS ET INCONNUS	PARC TOTAL	MEUBLÉS	CHAMBRES D'HÔTES
NOMBRE D'HÉBERGEMENTS	85	81	4
NOMBRE DE LITS TOTAUX	293	275	18
NUITÉES – TOTAUX	25 648	24 921	727
TAUX D'OCCUPATION	23,98 %	24,83 %	11,07 %

En 2022, 25 648 nuitées ont été recensées, représentant un taux d'occupation de 23,98 % sur le territoire.

47 % de ce total de nuitées ont été réservées via des plateformes : AirBnB, LeBonCoin et Gîtes de France.

En 2021, 20 696 nuitées avaient été recensées avec un taux d'occupation moyen de 20,82 % à l'année.

La Communauté de Communes a collecté 8388,24 € de taxe de séjour en 2022 (contre 6 506,91 € en 2021), dont 10,00 % reversés au Département, au titre de la taxe de séjour additionnelle.

10. Une Politique Sociale pour tous, jeunes et adultes

Apport d'une aide alimentaire aux enfants en bas âge

En 2022, la CCCE a octroyé une subvention annuelle de 2 000,00 € à l'association Les P'tits Loups qui délivre une aide alimentaire pour les enfants âgés de 0 à 2 ans issus de familles défavorisées, rencontrant des difficultés momentanées ou sur une période plus longue. Les Elus communautaires ont souhaité que ce type d'aide puisse être mobilisé en tant que de besoin lorsque la situation des familles, vivant sur le territoire communautaire, le nécessite.

L'association apporte, de manière hebdomadaire : le lait infantile, les petits pots repas et desserts, les couches et les produits d'hygiène indispensables au bien-être de l'enfant.

S'il y avait nécessité et à la demande du travailleur social (à l'origine de la sollicitation d'aide), l'association remettrait à la famille pour le ou les enfants concernés des vêtements, des jouets et du matériel de puériculture (issus de dons de particuliers à l'association). Un colis de naissance peut également être remis.

Aide à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – BAFA

Les élus communautaires ont considéré que le fait de participer à l'accès à la qualification BAFA des adolescents et des adultes habitant le territoire communautaire permet d'encourager ces derniers à :

- › gagner en compétences dans le domaine de l'animation ;
- › s'investir dans les associations de loisirs éducatifs du territoire.

Ainsi, depuis le 23 octobre 2012, la CCCE peut accorder une aide au financement de la formation BAFA pour les adolescents et les adultes habitant le territoire communautaire. Elle verse 54 % du montant de la formation sachant que cette somme n'excède pas 200,00 € pour une personne par formation. Sont concernées par ce financement :

- › la formation générale ;
- › l'approfondissement ou la qualification (surveillant de baignade, canoë kayak, voile).

ANNÉES	NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT TOTAL ALLOUÉ
2012	13	2 600,00 €
2013	9	1 772,60 €
2014	4	975,30 €
2015	2	383,60 €
2016	3	994,20 €
2017	5	1 400,00 €
2018	-	-
2019	4	800,00 €
2020	2	400,00 €
2021	3	587,52 €
2022	2	400,00 €

Faire vivre les projets des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire communautaire

La Mission Locale du Nord Mosellan (MLNM) exerce une mission de service public de proximité pour permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

A ce titre, la CCCE a décidé en avril 2017 d'adhérer à l'association. La MLNM assure sur l'ensemble du territoire communautaire des permanences et y développe un accompagnement global en direction des jeunes (emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs).

La MLNM tient une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entringe, tous les lundis matin de 9h00 à 12h00.

Soutien à l'emploi des personnes en insertion professionnelle sur le territoire

Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association A.I.CO (anciennement « TREMPLIN Chantiers ») pour le chantier d'insertion « les Jardins d'Husange », la CCCE met à disposition à titre gratuit le foncier et participe sous forme d'aide financière aux travaux d'amélioration du site.

Les clauses de promotion de l'emploi

Dans le cadre de sa politique sociale, la CCCE a souhaité intégrer dans ses marchés publics de voiries sur Voirie d'Intérêt Communautaire (VICC) des clauses sociales qui ont pour objet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées. Les clauses d'insertion permettent ainsi d'associer les acteurs du développement local et de développer l'offre d'insertion sur le territoire.

Pour leur réalisation, la CCCE a retenu l'association locale Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées (ELIPS).

Entre 2021 et 2023 (dates de la dernière convention qui a été signée entre la CCCE et l'association ELIPS), 5 chantiers de voirie dont la CCCE est le Maître d'ouvrage ont permis à 4 salariés en insertion d'intégrer les équipes de travail d'entreprises pour 691,50 heures réalisées.

SOLIDACAR : Aide à la mobilité des personnes en situation d'insertion socio-professionnelle

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place depuis octobre 2017 un dispositif innovant et solidaire qui propose aux personnes ne disposant pas de véhicule ou éloignées des transports en commun des locations de véhicules à prix très réduit :

- › 4 € par jour, 15 € par semaine, 60 € par mois.



La CCCE accompagne, en direct, sur un temps déterminé (maximum 2 mois de location en continu) toutes les personnes ayant un projet d'insertion socio-professionnelle (premier emploi, mission intérim, formation, stage, etc.).

La flotte SOLIDACAR était à l'origine composée de 3 véhicules issus de dons ou achetés d'occasion. En 2020, 2 nouveaux véhicules d'occasion ont été achetés par la CCCE pour remplacer les véhicules devenus hors d'usage.

La remise en état et l'entretien des véhicules sont assurés par la CCCE. Leur retrait, contrôle et restitution s'effectuent au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande.

En 2022, 5 personnes ont pu bénéficier d'une location solidaire et ont pu ainsi concrétiser leur projet professionnel.

Aides aux victimes d'infractions pénales

En 2022, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a financé l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes – ATAV (à hauteur de 5 200 €) afin qu'elle accompagne les victimes d'infraction pénales habitant le territoire dans leurs démarches juridiques, administratives, sociales et de soutien psychologique.

Pour déployer ses actions, l'association dispose d'un local à Thionville et de bureaux au Tribunal judiciaire de Thionville. Elle tient également plusieurs permanences sur le secteur thionvillois.

L'ATAV tient notamment une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entrange, le 3^e mercredi du mois de 9h00 à 11h30.

Aide aux particuliers pour la rénovation thermique et/ou l'aménagement de leur habitat dans le cadre du maintien à domicile

La CCCE subventionne le CALM (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) afin qu'il tienne une permanence mensuelle dans les locaux de la structure France Services le 3^e vendredi de chaque mois de 10h30 à 12h00, afin :

- › d'apporter des conseils techniques gratuits aux propriétaires qui sont sur le territoire communautaire ;
- › de les accompagner et les aider dans le montage administratif, technique, financier et social des dossiers de subvention de l'Anah (Agence nationale de l'habitat – dossiers « Habiter mieux », Autonomie et Insalubrité), des caisses de retraite et d'autres financeurs.

La CCCE octroie une subvention d'un montant de 1 000,00 € à chaque ménage du territoire éligible au Programme « Habiter Mieux ». Elle aide les ménages du territoire communautaire ayant effectué des travaux de sortie d'insalubrité, d'adaptation de l'habitat à l'âge et/ou au handicap à hauteur de :

- › 20 % du reste à charge (après déduction de toutes les subventions obtenues) pour les ménages à revenu très modeste ;
- › 10 % du reste à charge (après déduction de toutes les subventions obtenues) pour les ménages à revenu modeste.

Entre 2013 et 2022, 43 dossiers ont reçu un financement de la CCCE :

- › dans le cadre du programme « Habiter Mieux » : 26 ;
- › dans le cadre de l'amélioration de l'habitat pour faire face à la perte d'autonomie : 17.

Aide à l'accès et au maintien dans le logement des jeunes

L'association « Pour le Logement des Jeunes » (APOLO'J) accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 15 à 30 ans pour favoriser leur accès au logement ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

La CCCE a décidé de signer une convention avec l'association APOLO'J depuis le 1^{er} janvier 2019. La convention a été renouvelée depuis cette date. Dans ce cadre, la CCCE attribue une subvention annuelle à l'association et des permanences sont mises en place sur le territoire communautaire, au sein de la structure France Services à Entrange (les jeudis de 9h30 à 12h00).

Soutien aux familles et aux jeunes rencontrant des situations de conflit ou difficultés d'ordre familial, scolaire, social, affectif, personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'association Apsis-Emergence a fusionné et a absorbé l'activité de l'association Espace Rencontre (lieu neutre, médiation familiale).

La CCCE attribue une subvention de fonctionnement à l'association Apsis-Emergence, dans le cadre de ses actions « médiation de voisinage », « Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) » et « Lieu neutre et médiation familiale ». En 2022, cette aide s'élève à 18 000 €.

L'action médiation sociale de voisinage est destinée à tout public rencontrant des situations de conflits (querelles de voisinage, litiges familiaux, actes d'incivilité). Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'écoute, de négociation avant toute procédure policière et/ou judiciaire.

L'action PAEJ permet à des jeunes en situation de mal être (difficultés d'ordre familial, scolaire, social, affectif, personnel, etc.) de bénéficier d'un accueil, d'une écoute et d'un

accompagnement. Le PAEJ vise aussi à apporter aux parents en difficulté une écoute et une guidance éducative.

En 2022, l'association a reçu des personnes domiciliées sur le territoire communautaire dans le cadre de ses actions :

- › Dans le cadre de l'Espace Rencontre : 21 fratries concernées ;
- › Dans le cadre du PAEJ : 72 personnes ;
- › Dans le cadre de la médiation familiale : 12 personnes.

L'association tient 2 permanences dans les locaux de la structure France Services à Entringe :

- › PAEJ : lundi après-midi (2 fois par mois) ;
- › Médiation de voisinage : mardi matin (2 fois par mois).

En 2022, 25 personnes ont été reçues par l'association dans le cadre de ces permanences (PAEJ : 22 personnes ; médiation de voisinage : 3 personnes).

Soutien pour l'écoute et l'accueil des femmes victimes de violence conjugale

Jusqu'en 2018, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs finançait l'association ATHENES pour le dispositif « Référent violence au sein du couple » au travers d'une subvention annuelle.

Depuis 2019, afin de maintenir et développer un guichet unique d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des personnes victimes de violence, la CCCE soutient l'association pour développer l'action du Lieu d'Ecoute et d'Accueil (LEA). En 2022, la CCCE a soutenu l'association à hauteur de 2 000,00 €.

L'objectif du LEA est de prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes. Depuis 2020, l'association tient une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entringe, au titre du LEA (permanence mensuelle, le lundi après-midi).

Aide à la prévention contre les addictions et conduites à risque

Au travers d'une subvention de fonctionnement attribuée au Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle (3 900 € en 2022), la CCCE soutient le développement d'un dispositif intercommunal de prévention des addictions et des conduites à risque sur le territoire communautaire.

Les actions suivantes sont concernées :

- › activité du Point Relais en Education et Promotion de la Santé : accueil des professionnels, accompagnement à la mise en place de projet, prêt d'outils de prévention, etc. ;
- › dynamisation du réseau : mobilisation de partenaires dans la prévention des conduites addictives ;
- › prévention en milieu scolaire : destinée aux élèves et professionnels de la communauté éducative ;
- › prévention hors milieu scolaire : actions de prévention destinées aux publics (santé, bien-être, addictions avec et sans substance, conduites à risque, développement des compétences psychosociales) ;
- › prévention de la récidive : destinée aux usagers orientés par la justice ;
- › accompagnement individuel et/ou familial, notamment « Consultation jeunes consommateurs ».

Poursuite de la politique en faveur de l'accueil des personnes âgées

L'hébergement des personnes âgées a toujours été l'une des priorités de la Communauté de Communes.

Inaugurée en 1993, la maison de retraite communautaire baptisée « Résidence d'Automne » est gérée par l'Association pour les Personnes Agées du District de Cattenom (APADIC). Elle est présidée par Mauricette NENNIG, conseillère municipale de Cattenom, dans le cadre d'une convention avec la CCCE.

Elle dispose de :

- › 65 lits ;
- › 59 chambres individuelles et 3 chambres doubles vastes et spacieuses, meublées et prêtes à accueillir leurs hôtes, chacun pouvant la personnaliser à son idée ;
- › 1 salle à manger ;
- › 1 grand salon qui s'ouvre sur une cheminée ;
- › 1 salle d'activités ;
- › un personnel infirmier pour administrer les soins et apporter l'aide nécessaire ;
- › 34 agents au service de l'établissement et des pensionnaires, une cuisine préparée sur place et qui sait s'adapter à chacun ;
- › un service de garde de nuit ;
- › 1 espace réservé aux personnels (vestiaires, salle de repos, et local de rangement).

L'établissement a réussi à trouver un rythme de fonctionnement donnant entière satisfaction mais force est de constater que les responsables sont de plus en plus souvent confrontés à la détresse des familles qui ne trouvent pas de solution d'accueil pour leurs aînés atteints de la maladie d'Alzheimer. Ceux-ci nécessitent des soins et un accompagnement spécifique, bien au-delà de ceux dont bénéficient les personnes accueillies à la résidence d'Automne.

La CCCE a souhaité pouvoir apporter une réponse à ces personnes en difficulté.

Elle a donc étudié les possibilités qui s'offraient à elle dans le cadre des réflexions menées par la commission « Politique Sociale ».

Après avoir consulté l'Agence Régionale de Santé (ARS), la création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) s'est substituée au projet initial Unité de Vie Protégée (UVP) Alzheimer. Sa mise en service a pour objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des résidents.

Le PASA, attaché à la « Résidence d'Automne », a été inauguré en 2020. Il permet d'accueillir dans la journée des résidents de l'établissement (10 à 12 personnes) ayant des troubles du comportement modérés.

Structure France Services à Entringe

Un projet de création d'une Maison de Services au Public (MSAP) au sein du bâtiment administratif à Entringe était en cours de développement. Par arrêté du 28 janvier 2019, la compétence « Création et gestion de Maisons de Services au Public » a été ajoutée dans les statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

A la suite de l'annonce du gouvernement de l'évolution du réseau des MSAP vers le réseau France Services, le projet a été modifié et adapté. Le site d'Entringe fait partie des 460 sites labellisés au 1^{er} janvier 2020.



Ce service de proximité permet aux citoyens d'effectuer leurs démarches administratives auprès d'opérateurs nationaux (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, Mutualité Sociale Agricole, La Poste, Pôle Emploi) et services de l'État (Ministère de l'Intérieur, Direction Départementale des Finances Publiques, Conseil Départemental de l'Accès aux droits de la Moselle – Ministère de la Justice).

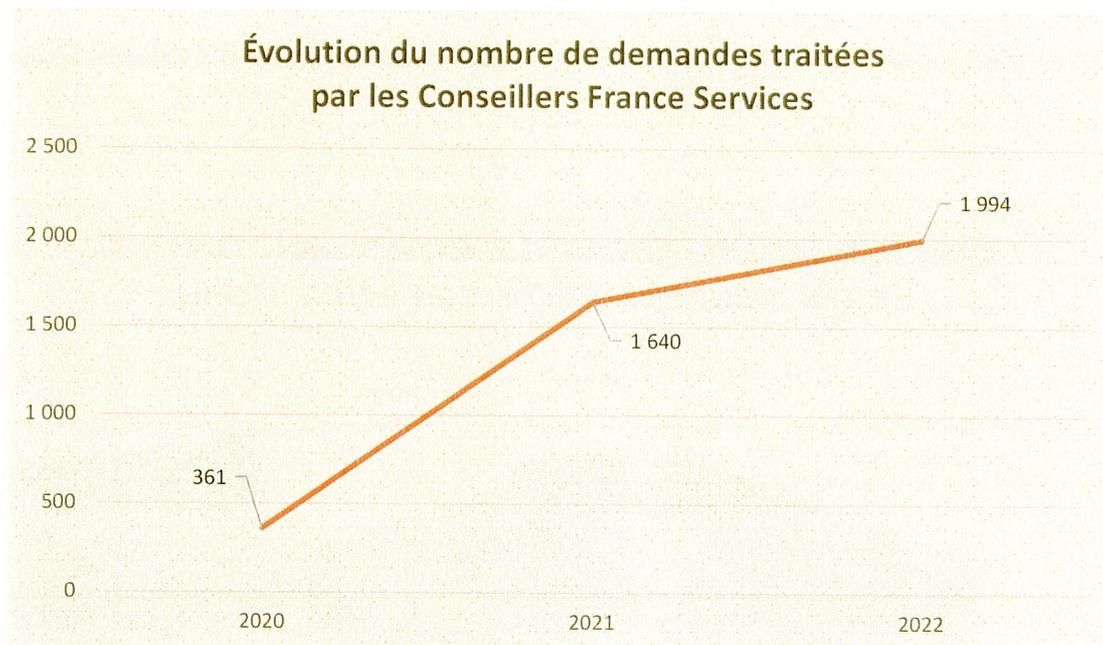
Les usagers peuvent également être renseignés et orientés concernant les aides d'associations partenaires :

- ▶ Mission Locale du Nord Mosellan (*permanence de l'association tous les lundis de 09h00 à 12h00*) ;
- ▶ Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (*permanence de l'association le 3^e vendredi du mois de 10h30 à 12h00*) ;
- ▶ Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (*permanence de l'association le 1^{er} mercredi du mois de 14h00 à 16h30*) ;
- ▶ Association Thionilloise d'Aide aux Victimes (*permanence de l'association le 3^e mercredi du mois de 09h00 à 11h30*) ;
- ▶ Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (*permanence de l'association le 4^e mardi du mois de 09h00 à 12h00*) ;

- › Association Pour le Logement des Jeunes (*permanence de l'association les jeudis de 09h30 à 12h00*) ;
- › Association Thionilloise pour l'Essor de Nouveaux Espaces Sociaux – Lieu d'Écoute et d'Accueil (*permanence de l'association le 4^e lundi du mois de 14h00 à 16h00*) ;
- › Apsis-Emergence (*permanences de l'association : Médiation de voisinage → 1^{er} et 3^e mardi du mois de 09h30 à 12h00 ; Point Accueil Ecoute Jeunes → 1^{er} et 3^e lundi du mois de 14h à 17h00 ; médiation familiale en cas de besoin*) ;
- › Les P'tits Loups ;
- › Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées ;
- › Association Habitat Jeunes des Trois Frontières – FJT « Les Trois Frontières » ;
- › Chambre Régionale de Surendettement Social ;
- › A.I.CO ;
- › Tremplin (*permanence de l'association le 2^e lundi du mois de 14h00 à 16h00*) ;
- › Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle ;
- › Association des Conciliateurs de Justice de Moselle (*permanence d'un Conciliateur de Justice le 1^{er} et 3^e jeudi du mois, de 14h00 à 17h00*) ;
- › Administrations Faciles Écrivains Publics (*permanence d'un Ecrivain Public le mardi après-midi de 14h00 à 16h00*).

Deux agents sont présents pour assurer l'accueil des usagers, les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches. Ils ont été formés sur les activités et démarches en lien avec les opérateurs nationaux, et concernant les missions des associations partenaires.

En 2022, 1 994 demandes d'usagers ont été traitées par les conseillers France Services. 107 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences tenues par les associations partenaires.



Les thématiques qui font le plus souvent l'objet de demandes sont les suivantes :

- › la retraite (opérateur CARSAT concerné : 20,50 % des demandes) ;
- › les demandes en lien avec le Ministère de l'Intérieur : pièces d'identité, permis de conduire, carte grise, etc. (20,00 % des demandes) ;
- › l'assurance maladie (opérateur CPAM : 12,00 % des demandes) ;
- › les impôts (opérateur DDFIP : 11,50 % des demandes).

La structure France Services est située dans les locaux de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

- ›  **Adresse** : 22 Rue du Silo – 57330 ENTRANGE
- ›  **Téléphone** : 03 82 54 95 90
- ›  **Email** : f.services@cc-ce.com

Le temps d'ouverture de la structure a été augmenté en 2022 afin de faire face à l'augmentation des demandes, et de s'adapter au rythme de fréquentation. Depuis le mois de mars 2022, l'accueil est ouvert au public aux horaires suivants :

- › **Lundi** : 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00 ;
- › **Mardi** : 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00 ;
- › **Mercredi** : 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 ;
- › **Jedi** : 09h00 à 12h30 ;
- › **Vendredi** : 09h00 à 12h30.

11. La Politique Enfance

QUATRE MULTI-ACCUEILS COMMUNAUTAIRES ET UN RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



L'accueil collectif

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la Communauté de Communes de Cattenom et Environs gère quatre multi-accueils situés à Cattenom, Volmerange-les-Mines, Rodemack et Hettange-Grande. Cela représente une offre de 160 places en accueil collectif.

Pour l'année 2022, 292 enfants différents ont été accueillis au sein des structures Petite Enfance.

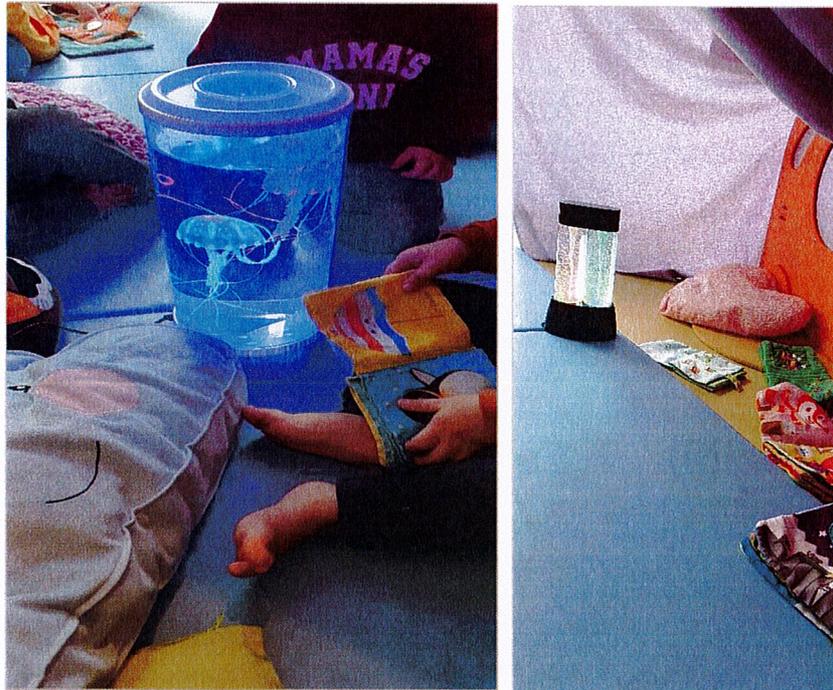
L'activité a repris progressivement au cours de l'année 2022 même si des difficultés dues à la COVID-19 ont perturbé légèrement les activités des Multi-accueils.

Chaque structure a développé des activités en référence avec son projet pédagogique.

À chaque structure son projet

Multiaccueil Les Lucioles

« Être bien, pour un bien être quotidien »



Favoriser les apprentissages n'est pas seulement une histoire de pédagogie, le mobilier et l'environnement ont aussi leur rôle à jouer. C'est créer une atmosphère grâce aux matières, couleurs, textures. C'est une invitation au voyage sensoriel !

Multiaccueil Les Frimousses

« Un peu de Yoga, avant la sieste »



Cette activité permet d'améliorer la concentration, l'attention, de canaliser son énergie, surtout avant l'heure de la sieste. L'enfant peut découvrir son corps et de s'appropriier l'espace, grâce aux différentes postures réalisées. Au terme de la séance, les enfants se sont relaxés tout en douceur, un état propice ensuite à un bon endormissement.

Multiaccueil Les Lutins

« Self-Service – Plateau repas »



Le self a été mis en place dans la section des grands. Le repas (de l'entrée au dessert) est mis sur une grande table et les enfants vont à tour de rôle se servir. Cela favorise l'autonomie, l'enfant choisit les quantités qu'ils souhaitent prendre et il peut venir se resservir. Les enfants sont très heureux de faire « comme les grands ». Les adultes les accompagnent en les incitant à prendre un peu de tout et à goûter tous les plats.

Multiaccueil Les Touchatouts

Médiation animale « PLUMES POILS COMPAGNIE » et Gym Douce



Une semaine sur 2, les enfants participent à la gym douce avec les aînés et une fois par mois, une séance de médiation animale a lieu.

Pour les aînés, c'est l'occasion de passer du temps avec les plus jeunes, de faire des rencontres et de tisser des liens. Les enfants apprécient le contact avec les personnes âgées. Le cœur du projet étant de favoriser l'émergence d'un lien entre les deux parties et pour l'équipe de mettre en place les supports pour y parvenir.

Accueil individuel : le RPE (Relais Petite Enfance)

Le Relais Petite Enfance de Dodenom, véritable service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels a les missions suivantes :

- › Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel ;
- › Accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

En 2022, le Relais comptabilise 786 contacts (émis et reçus) avec les usagers ; professionnels et parents confondus. Ce chiffre en diminution est en corrélation avec la baisse du nombre des assistants maternels agréés, le nombre d'assistants maternels en activité et l'interruption des animations collectives de janvier à mars 2022.

La profession

Au 31 décembre 2022, le RPE dénombre 111 assistants maternels agréés sur le territoire. Ce chiffre continue de chuter. On peut mettre cette diminution en lien avec différents facteurs :

- › Les départs en retraite ;
- › Les nouvelles modalités d'agrément et de son renouvellement qui peuvent décourager certaines personnes ;
- › Les conditions de travail (relation avec les particuliers-employeurs, le manque d'attractivité du métier, etc...).

La compétence « guichet unique »

En ce qui concerne la compétence « Guichet unique », le RPE a réceptionné 141 dossiers de préinscription en EAJE communautaire. Dans cette mission, on dénombre 138 contacts et 8 familles reçues en entretien individuel. Depuis cette année, la gestion de la liste unique a été intégralement transférée au RPE. Cela consiste à intégrer la préparation des listes en vue du passage en commission d'attribution des places.

Le RPE a distribué 28 listes d'assistants maternels et une plateforme de mise en relation entre les parents et les assistants maternels sur le nouveau site du RPE a vu le jour.

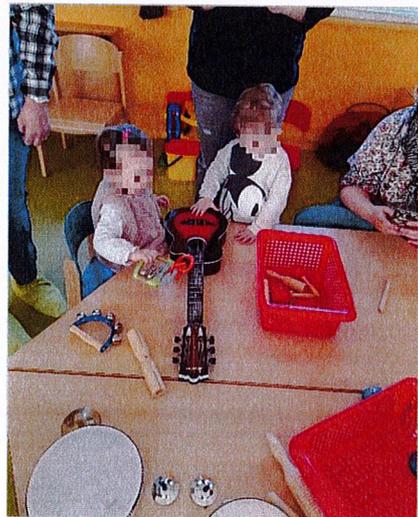
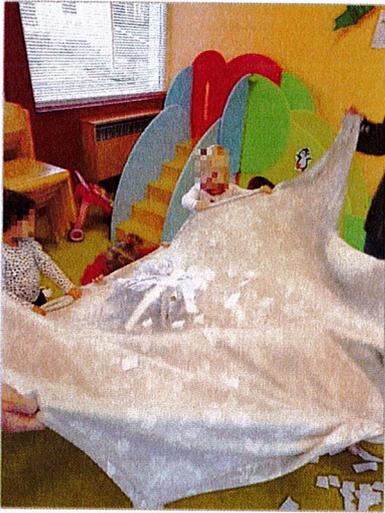
Les animations collectives

Les animations collectives, quant à elles, ont continué à être suspendues jusque mars 2022 puis ont repris leur cours de manière progressive au gré des recommandations sanitaires en vigueur.

Lors de ces temps collectifs, on dénombre 40 inscriptions concernant 14 assistants maternels différents, 4 parents différents et 25 enfants différents.

On note plusieurs sollicitations de la part de parents pour intégrer les ateliers du relais.

En parallèle, des mallettes pédagogiques sont proposées en prêt pour les assistants maternels intéressés depuis septembre 2022. Cela permettant également aux assistants maternels ne pouvant pas être présentes lors des animations de bénéficier d'outils pédagogiques.



Pour rappel, vous pouvez retrouver ci-dessous les coordonnées des 4 multi-accueils et du RPE communautaires. Les différents documents sont disponibles sur le site www.ccce.fr dans l'onglet : « Social – Enfance – Multi-accueils ».

Multi-accueil Les Frimousses

- ›  Adresse : 32 Rue de la Mine – 57530 VOLMERANGE-LES-MINES
- ›  Téléphone : 03 82 82 65 15
- ›  Email : lesfrimousses@cc-ce.com
- › Nombre d'enfants accueillis : 30



Multi-accueil Les Lutins du Château

- ›  Adresse : 127A Rue Arnauld 1^{er} – 57570 RODEMACK
- ›  Téléphone : 09 61 29 62 12
- ›  Email : leslutins@cc-ce.com
- › Nombre d'enfants accueillis : 45



Multi-accueil les Touchatouts

- ›  Adresse : 7 Rue St Exupéry – 57570 CATTENOM
- ›  Téléphone : 03 82 83 08 00
- ›  Email : lestouchatouts@cc-ce.com
- › Nombre d'enfants accueillis : 25



Multi-accueil Les Lucioles

- ›  Adresse : 2 Chemin du Vicus – 57330 HETTANGE-GRANDE
- ›  Téléphone : 03 82 54 22 59
- ›  Email : leslucioles@cc-ce.com
- › Nombre d'enfants accueillis : 60



Relais Petite Enfance (RPE, ex-RAM)

- ›  Adresse : 81 Grand'Rue – 57570 ROUSSY-LE-VILLAGE-DODENOM
- ›  Téléphone : 03 82 83 59 68
- ›  Email : rpe@cc-ce.com



12. L'Environnement

LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

La CCCE gère en régie directe 2 déchèteries communautaires situées à Hettange-Grande et à Cattenom-Sentzich.

Elles sont ouvertes aux particuliers du lundi au samedi, ainsi qu'aux entreprises, commerçants et artisans, hormis le samedi, réservé aux particuliers.

Horaires d'ouverture des déchèteries communautaires

DÉCHÈTERIE DE HETTANGE-GRANDE (10 Rue des Rossignol – 57330 HETTANGE-GRANDE)

- › **Lundi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- › **Mardi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h45 ;
- › **Mercredi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h45 ;
- › **Jedi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- › **Vendredi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- › **Samedi** : de 09h00 à 18h30 sans interruption.

DÉCHÈTERIE DE CATTENOM-SENTZICH (Route de Gavisse – 57570 CATTENOM-SENTZICH)

- › **Lundi** : de 13h00 à 18h45 ;
- › **Mardi** : de 10h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h45 ;
- › **Mercredi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- › **Jedi** : fermeture ;
- › **Vendredi** : de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h45 ;
- › **Samedi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h30.

Le service se compose de 5 agents d'accueil répartis sur les 2 déchèteries ainsi que d'un chef d'équipe. Les déchèteries permettent de valoriser les déchets grâce à 16 filières mises en place : ferraille, bois, cartons, gravats, déchets verts, plâtre, huisseries, polystyrène, piles, déchets électrique et électronique, déchets dangereux, batteries, pneus, huiles minérales et végétales et livres.

Une 17^e filière correspond au tout-venant, déchets non valorisables qui sont enfouis.



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, par décision du Conseil communautaire en date du 27 septembre 1990, a pris en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères. Les ordures ménagères résiduelles sont collectées chaque semaine dans des conteneurs mis à disposition des usagers par la CCCE.

En janvier 2011, la CCCE a adhéré au SYDELON, syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, et a transféré à cet EPCI les compétences transport et traitement des déchets ménagers. La même année, une régie de collecte a été créée pour les déchets ménagers puis fin 2012 pour le tri sélectif. Cette régie a permis le recrutement de 15 agents.

En 2022, la régie de collecte se compose de 18 agents ainsi que d'un chef d'équipe et d'un mécanicien.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables est réalisée 1 fois par semaine avec 5 bennes à ordures ménagères. Cela représente 25 tournées par semaine pour collecter les déchets de l'ensemble des usagers des 22 communes pour ces 2 flux.

La collecte des papiers, déposés par les usagers dans des points d'apport volontaire, est réalisée avec 1 camion, en moyenne 1 fois par mois par conteneur.

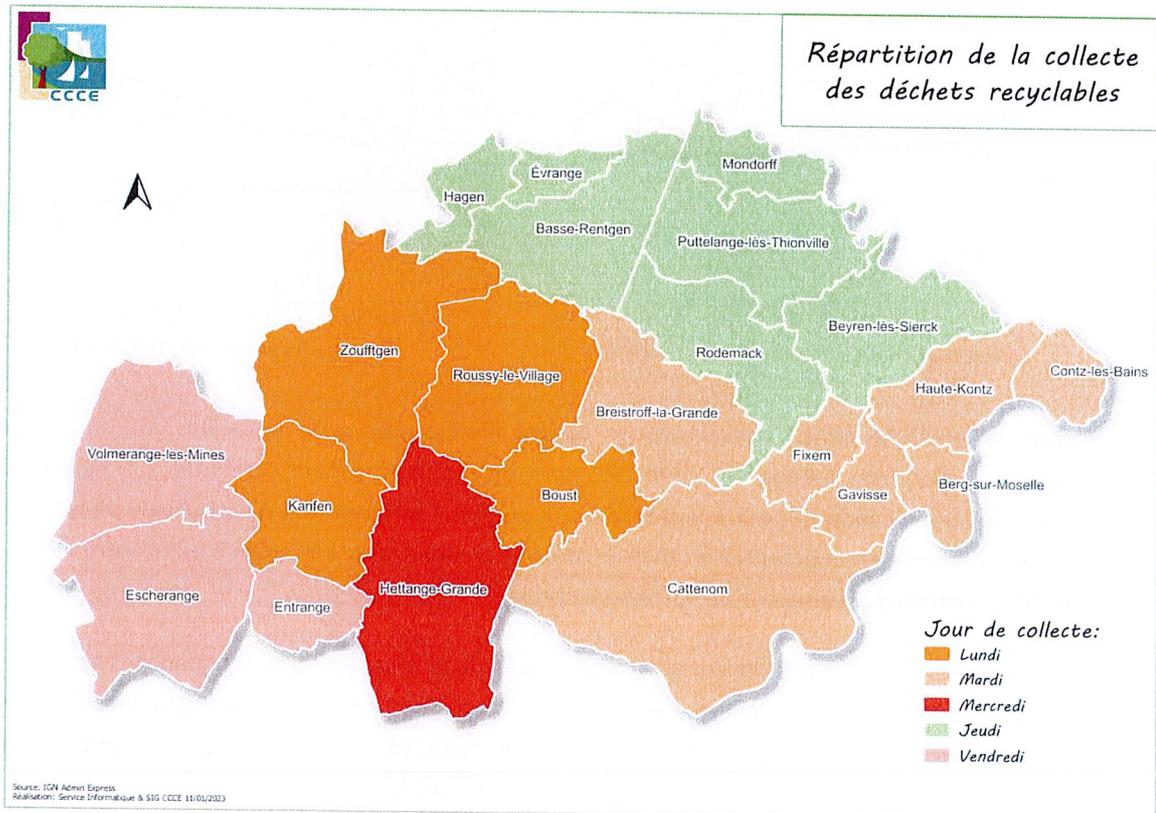
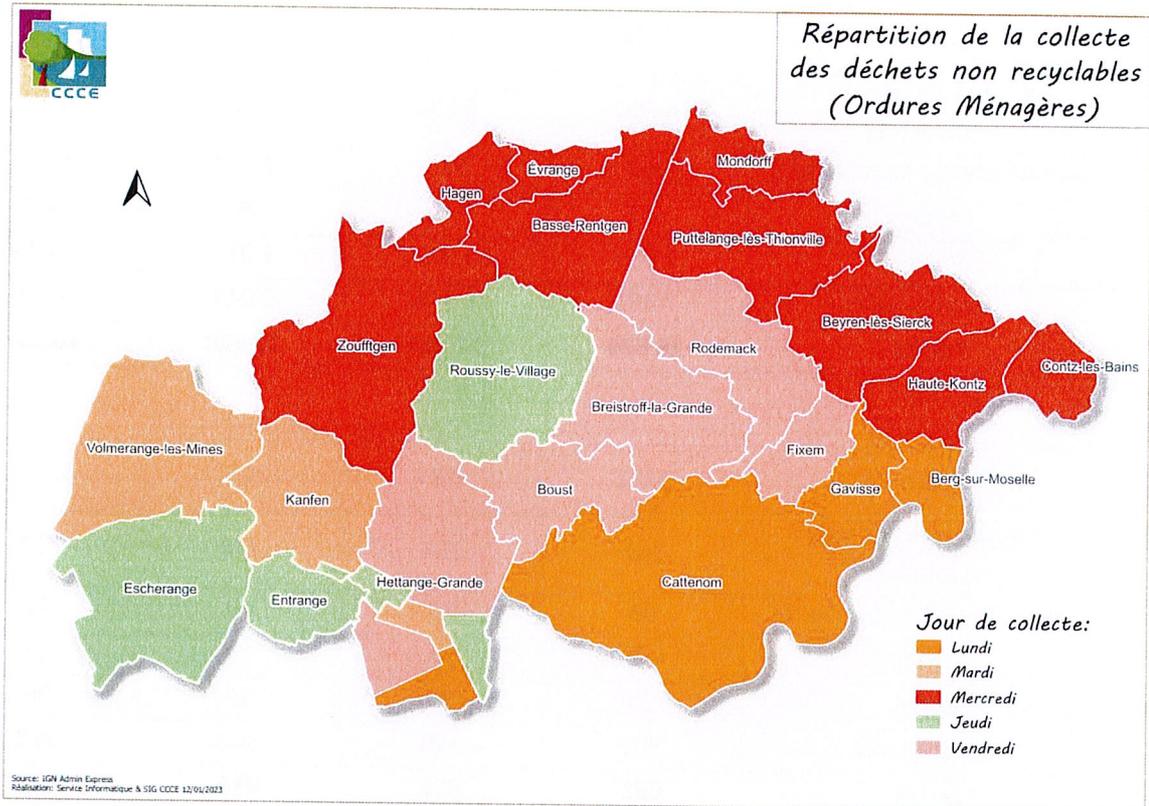
Au total en 2022, 57 conteneurs sont répartis sur le territoire.

La collecte du verre est réalisée par un prestataire par l'intermédiaire du SYDELON, les déchets étant directement transportés dans l'usine de recyclage dans les Vosges. Au total en 2022, 102 conteneurs sont répartis sur le territoire.

En 2022, la régie de collecte a parcouru 75 000 km pour une consommation de carburant de 55 425 litres.



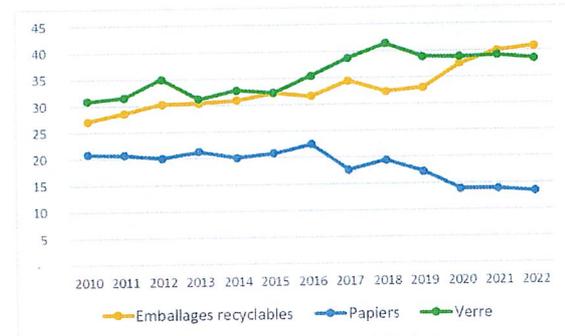
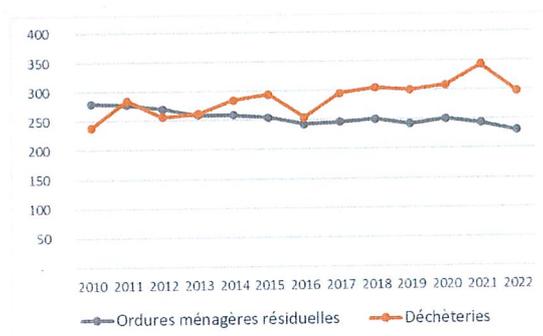
Pour toutes les Communes du territoire de la CCCE :



Évolution des tonnages

TONNES	2022	2021	2020	2019
ORDURES MÉNAGERES RÉSIDUELLES	6 356	6 598	6 425	6 292
EMBALLAGES ET RECYCLABLES	867	989	1 054	1 116
PAPIERS	451	366	366	367
VERRE	1 019	1 021	1 029	1 051
DÉCHÈTERIES	7 881	8 116	9 044	8 130
TOTAL	16 574	17 091	17 918	16 957

KG / HABITANTS	2022	2021	2020	2019
ORDURES MÉNAGERES RÉSIDUELLES	242	251	244	230
EMBALLAGES ET RECYCLABLES	33	38	40	41
PAPIERS	17	14	14	13
VERRE	39	39	39	38
DÉCHÈTERIES	301	309	343	298
TOTAL	632	650	680	621



Pour la deuxième année consécutive et malgré l'intégration de 2 nouvelles communes, les quantités d'ordures ménagères collectées sont en diminution pour atteindre 230 kg/hab en 2022 soit une réduction de 5,5 % par rapport à 2021. Les quantités d'emballages recyclables collectés restent en augmentation mais le refus de tri aussi, passant de 20 à 22 % entre 2021 et 2022. Les ratios de papiers et de verre sont stables.

Après une année 2021 record, conséquence directe de la crise sanitaire, les quantités apportées en déchèterie reviennent à des niveaux de 2018 à 2020, restant cependant élevées avec 298 kg/hab. Au total, 17 136 tonnes de déchets ont été gérés par la collectivité, soit 621 kg / habitant, en diminution de 8,7 % par rapport à 2021.

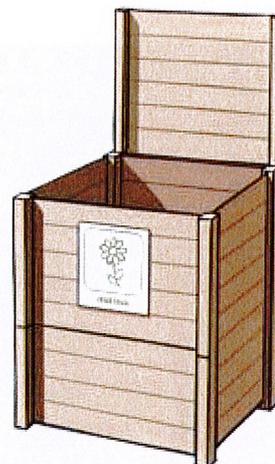
PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le compostage

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs propose depuis 1998 des composteurs en bois (570L) et/ou en plastique (400L), pour 15 €.

Courant 2022, la vente de composteurs en plastique s'est terminée au regard du faible intérêt de la population de la Communauté de Communes. Seuls les composteurs en bois de 570 L sont désormais proposés.

Depuis 2017, la CCCE propose également des lombricomposteurs pour 25,40 €.



COMPOSTEURS	2022	2021	2020	2019	2018
PLASTIQUE	2	16	16	16	12
BOIS	170	166	151	130	101
TOTAL	172	162	167	146	113
LOMBRICOMPOSTEURS	14	3	28	12	11

Au total, ce sont 4 079 composteurs qui ont été vendus entre 1998 et 2022.

Le réemploi

En 2022, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), la Communauté de Commune a initié au sein de sa déchèterie à Hettange-Grande, une zone de réemploi appelée « Recytroc ». Une zone spécifique constituée de 2 conteneurs maritimes reliés entre eux par une tonnelle crée un espace total de 66 m² dans lequel les usagers de la déchèterie peuvent déposer des objets en bon état dont il ne se servent plus et/ou récupérer des objets déposés par d'autres. C'est une zone qui permet de donner une seconde vie aux objets et d'éviter de créer des déchets, même s'ils avaient pu suivre une filière de recyclage.

Initialement imaginé pour être éphémère le temps de la SEDD mais fort de l'accueil enthousiaste des usagers et du nombre important d'objets ayant transité par la zone de réemploi, le Recytroc s'est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022.



LA FILIÈRE BOIS

La CCCE porte depuis 2017 une activité « filière bois » visant à récupérer les résidus de coupe provenant des communes et des particuliers du territoire (rémanents d'exploitation forestière, arbres abattus lors de travaux, d'entretien de ruisseau, etc.) et à les revaloriser au format « plaquettes »



3 agents sont en charge de la production.

Pour l'année 2022, l'équivalent de 90 m³ de bois a été transformé en plaquettes.

En 2022, les plaquettes ont permis l'alimentation des chaufferies biomasses de :

- › la commune de Zoufftgen : 63,36 tonnes livrées ;
- › la commune de Cattenom : 21,40 tonnes livrées ;
- › la commune de Fixem : 10,10 tonnes livrées ;
- › **Total des tonnes livrées en 2022 : 94,86.**

LES AIDES COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

Aides à l'installation d'équipements

La CCCE soutient les démarches en faveur de l'environnement et des énergies renouvelables.

Elle peut accorder une subvention, sous réserve de conditions, pour des projets d'installation d'un système solaire destiné à la production d'eau chaude sanitaire et/ou de chauffage d'habitation, pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique par puisage vertical ainsi que pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie d'un volume supérieur à 4m³.

TYPE D'ÉQUIPEMENT	CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL CESI	SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ (EAU SANITAIRE ET CHAUFFAGE) SSC	GÉOTHERMIE VERTICALE	RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE (Volume ≥ 4m ³) *
SUBVENTION	100 €/m ² de capteur	100 €/m ² de capteur	10% du montant	30% du coût TTC de l'installation
PLAFOND	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

* Si utilisation de l'eau de pluie avec rejet dans le réseau d'assainissement (chasse d'eau, lave-linge ou point d'eau dans l'habitation), mise en place d'un système de compensation de la perte de la redevance assainissement, assise sur la consommation d'eau potable relevée au compteur, par l'application d'un coefficient de 1,3 sur la base de la consommation d'eau servant de référence à la facturation de la redevance.

En 2022, 4 dossiers ont été étudiés :

	CHAUFFE-EAU SOLAIRE	GÉOTHERMIE	RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE
NOMBRE DE DOSSIERS (2022)	1	1	2
TOTAL DES AIDES	1000,00 €	1000,00 €	2000,00 €

Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, et notamment pour l'amélioration de la qualité de l'air, et afin de permettre le développement de l'usage du vélo, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) a mis en place depuis le 1er juillet 2021 un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour ses habitants.

La CCCE fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à 30 % du coût du vélo plafonné à 300 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur résidant sur le territoire communautaire sans condition de ressources.

Bilan de l'opération pour 2022 :

- › Demandes : 168 ;
- › Aides attribuées : 164 ;
- › Dossiers incomplets : 4.

Attribution de fond de concours – Transition énergétique

Dans le cadre de sa politique environnementale, la CCCE a mis en place un fonds de concours en faveur de la transition énergétique à destination des communes suivant les principes énoncés ci-après :

Enveloppe annuelle : 250 000,00 €

- › Le seuil maximum de participation par projet est de 40 % du montant HT plafonnée à 60 000 € par an, ce seuil est porté à 45 % pour les travaux d'isolation en cas de recours à des matériaux biosourcés ;
- › 1 dossier par commune, dépôt des dossiers avant le 1er septembre de chaque année ;
- › Si l'enveloppe annuelle n'est pas attribuée, les communes auront la possibilité de déposer un ou plusieurs dossiers complémentaires.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité, complets et validés en séance du Conseil Communautaire :

COMMUNES	TRAVAUX	MONTANT TOTAL HT	AIDE DEMANDÉE	AUTO- FINANCEMENT
FIXEM	Changement des éclairages des bâtiments communaux en leds	6 371,38 €	3 185,69 €	3 185,69 €
HETTANGE-GRANDE	Remplacement 223 têtes de candélabres leds	64 525,00 €	32 262,50 €	32 262,50 €
VOLMERANGE-LES-MINES	Remplacement de l'éclairage du gymnase par des leds	6 700,00 €	2 680,00 €	4 020,00 €
CATTENOM	Remplacement de 100 LEDS de l'éclairage publique	49 898,05 €	24 449,02 €	24 449,02 €

Les 2 dossiers restants (Remplacement des éclairages des bâtiments communaux pour Entringe, remplacement des éclairages des écoles maternelle et primaire pour Volmerange-les-Mines), complets, seront soumis à l'avis du Conseil Communautaire en 2023.

Il est à noter que le règlement encadrant le fonds de concours a été modifié par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022.

A compter de 2023, l'enveloppe annuelle sera portée à 400 000,00 €. Pour les dossiers en cours d'instruction et ceux à venir, le seuil maximum de participation de la Communauté de Communes passe de 40,00 % à 50,00 % et le plafond passe de 60 000,00 € HT à 70 000,00 € HT.

L'ESPACE « FRANCE RENOV' » (ANCIENNEMENT « INFOENERGIE »)

C'est un service porté dans le cadre de Nord Moselle+. Partenariat initié en 2012, la CCCE a renouvelé régulièrement la convention triennale avec l'ADIL57 pour disposer d'un conseiller Info Energie sur le territoire Nord Mosellan.

Subvention annuelle 2022 : 2 610,00 €

Ses missions

- › Conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ;
- › Présenter les équipements et matériaux existants ;
- › Informer sur les aides publiques nationales et locales ;
- › Réaliser des calculs approfondis à l'aide d'outil spécialisé (Dialogue ©) afin de faciliter un choix énergétique ;
- › Orienter, si nécessaire, vers des professionnels ;
- › Organiser et animer des conférences ou des visites d'installations exemplaires ;
- › Participer à des foires et autres manifestations.

L'Espace France Renov' apporte des conseils de qualité, neutres et gratuits aux propriétaires, locataires, professionnels ou élus.

PERSPECTIVES DU SERVICE POUR L'ANNÉE 2023

- › Embauche de 2 nouveaux ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets pour relancer la sensibilisation des usagers ;
- › Lancement d'une expérimentation du tri à la source des biodéchets et d'une campagne d'enquêtes de territoire ;
- › Création d'une nouvelle entrée pour la déchèterie à Hettange-Grande, réaménagement et mise en sécurité du site avec installation d'un système de contrôle d'accès ;
- › Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères électrique ;
- › Réflexion quant au développement d'une filière de réduction des déchets verts en déchèteries.

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE GÉOLOGIQUE DE HETTANGE-GRANDE

La Réserve naturelle géologique de Hettange-Grande, constituée de 6ha de terrain, couvre une ancienne carrière exploitée depuis l'époque romaine et jusqu'aux années 60 pour la fabrication de matériaux de construction. C'est l'une des quatorze réserves nationales géologiques françaises et la seule en Lorraine.

Elle a été classée Réserve Naturelle Nationale en 1985 afin de protéger un patrimoine naturel et géologique de valeur universelle. C'est grâce aux nombreux fossiles présents dans des roches vieilles de 200 millions d'années que le site fut choisi comme la référence mondiale du début de la période du Jurassique, période nommée « l'Hettangien ».

L'espace sert également de refuge à des espèces protégées et patrimoniales d'oiseaux, de reptiles, de chauve-souris et d'insectes.



Depuis 2013, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est vu confier, par le Préfet de Région, la gestion de la Réserve Naturelle, planifiée dans un document de référence, le plan de gestion, avec les objectifs suivants :

- › conservation et protection du territoire et de son patrimoine, conservation des objets géologiques et de la biodiversité, entretien et/ou amélioration de la valeur paysagère du site ;
- › amélioration des connaissances relatives au patrimoine naturel et à la gestion de l'espace ;
- › sensibilisation – information et éducation au patrimoine naturel et à sa gestion ;
- › gestion administrative et financière.

Conservation, gestion écologique et suivis scientifiques

En 2022, les travaux de conservation et de restauration des habitats ont été mis en œuvre suivant le calendrier de gestion écologique des unités de gestion.



L'opération de dévégétalisation régulière des fronts de taille selon le plan de gestion a été réalisée.

Les unités Ia1 (au sud de la RNN près du stade), la moitié de Ia4 (au nord de la RNN), Ia5 (entre la faille et la discontinuité sédimentaire) et le front de taille du cirque Est Ia7 ont été purgés par un prestataire cordiste.

Cette action visant à conserver la lisibilité géologique, l'intégrité des fronts de taille et leur sécurisation nécessite une gestion normée. En effet, le prestataire a pratiqué l'arrachage manuel et le tronçonnage mécanique puis a exporté l'intégralité des déchets verts représentant 25 jours d'intervention.



Le suivi de l'évolution de la dynamique de végétation en fonction des mesures de gestion par le suivi botanique annuel a été réalisé sur les 3 transects des unités de gestion significatives :

- › Une pelouse avec faciès d'embuissonnement réouverte récemment avec un fort potentiel de colonisation de végétation patrimoniale ;
- › Une pelouse sur dalle avec végétation pionnière patrimoniale ;
- › Une zone remaniée avec une végétation envahissante.

Les pelouses sont en bon état par l'abondance d'espèces patrimoniales botaniques. Il est à noter une progression générale des espèces, notamment sur la zone remaniée avec l'apparition de nouvelles espèces tel que l'Ophrys Apifera (orchidée abeille).

De manière générale, l'année 2022 est marquée par une augmentation numérique significative des orchidées, le maintien / développement spatial des espèces présentes les années précédentes (Orchis Pyramidales, Orchis Bouc, Epipactis Helleborine) et leur apparition sur plusieurs nouvelles stations.

Les deux tiers des pousses se situent sur les pelouses des unités de gestion Ic2 et Id4, sujet de nos inventaires annuels.

Ophrys
Apifera



Orchis
Pyramidale



Orchis
Bouc



Epipactis
Helleborine



Les suivis des lépidoptères diurnes se sont déroulés pendant le mois de juin, de juillet et d'août



2022 sur 4 transects sur les habitats pelouses calcaires : 164 observations ont été faites, dont 2 espèces patrimoniales (Azuré de l'Ajonc et Hespérie de l'Aclée) démontrant un état écologique de l'habitat satisfaisant.

Le suivi des orthoptères a été effectué sur les 3 types de milieu de la RNN (pelouse avec faciès d'embuissonnement, prairie et fruticée et haie) en utilisant la méthode de l'échantillonnage par unité de gestion.

Ont été calculés plusieurs indicateurs :

- ▶ Indice Linéaire d'Abondance (ILA) sur le principe d'une ligne de transect déterminant la proportion de fréquentation ;
- ▶ La densité totale (d) pour une station estimée de l'ILA pour 100 m² ;
- ▶ La fréquence (f) : représentée par le pourcentage de présence d'une espèce donnée sur l'ensemble des stations.

Le suivi 2022 a permis de rencontrer 15 espèces d'orthoptères dans le périmètre de la RNN.

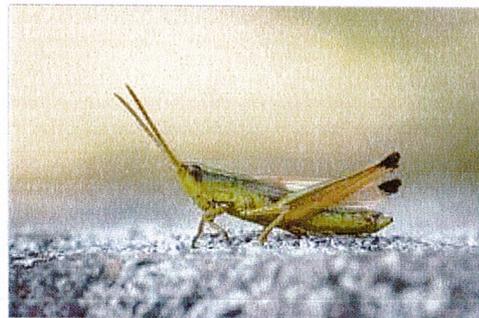
L'ILA montre que les milieux les plus fréquentés par les orthoptères sont les pelouses, les moins fréquentés étant les milieux de haies et de fruticées.

L'abondance des orthoptères sur la RNN se localise donc sur les milieux ouverts.

Les calculs de densité montrent que les densités les plus fortes se situent en milieu pelouse et les plus faibles en milieux fructifiés et haie.

En termes de fréquence, le Criquet des Clairières *Chrysacharon dispar* (photo) est l'espèce la plus représentée, tandis que le Grillon des Bois *Nemobius Sylvestris* est l'espèce la moins représentée.

Le Gomphocère Roux *Gomphocerippus Ruffus*, indicateur des milieux dégradés, est présent dans moins de 20 % des stations.



Pour rappel, les orthoptères permettent d'avoir des indications sur la qualité des milieux ouverts et la structure de la végétation. Il s'agit d'un complément aux suivis des rhopalocères, notamment dans leur fonctionnalité au sein de l'écosystème.

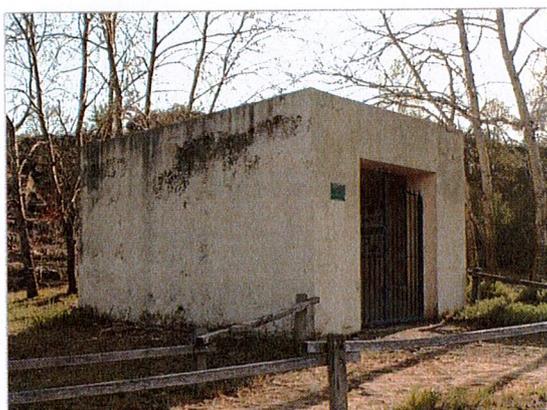
Les résultats actuels permettent de conforter nos méthodes de gestion puisque nous observons une abondance d'espèces inféodées aux milieux et ainsi un habitat écologique satisfaisant. Une veille écologique des espèces potentiellement envahissantes ou classées Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) a été réalisée : 8 espèces sont recensées dont 2 EEE (Berce du Caucase et Coccinelle asiatique).

Pas d'observation de chenilles processionnaires sur la RNN en 2022.

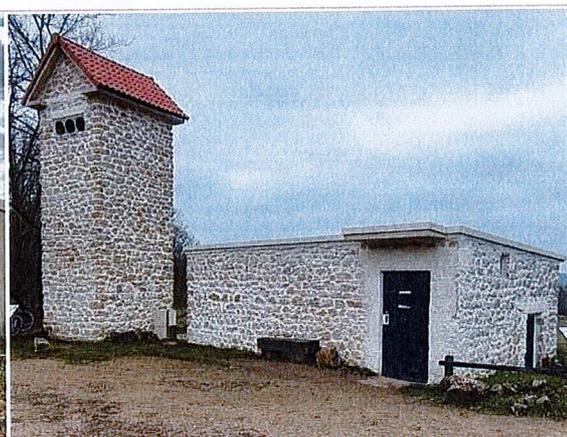
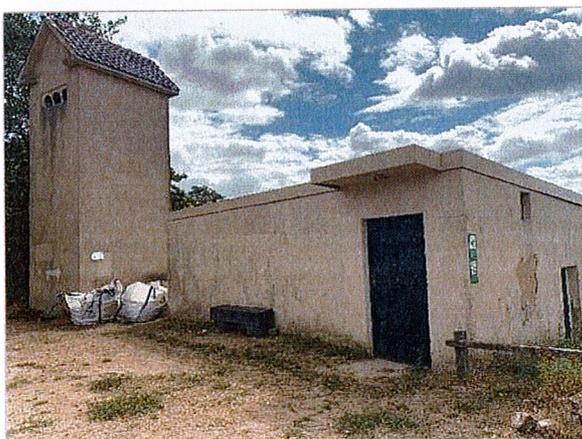
La réfection extérieure des anciens bâtiments d'exploitation dans le périmètre de la RNN touche à sa fin. En effet, l'étanchéité des toitures a été finalisée fin de l'année 2021 et la réfection des murs en mars 2022.

Le prestataire façadier a retiré l'ensemble du crépi pour mettre à jour la pierre de taille sous-jacente, puis a procédé à un jointoiment des pierres à base de chaux hydraulique.

La poudrière



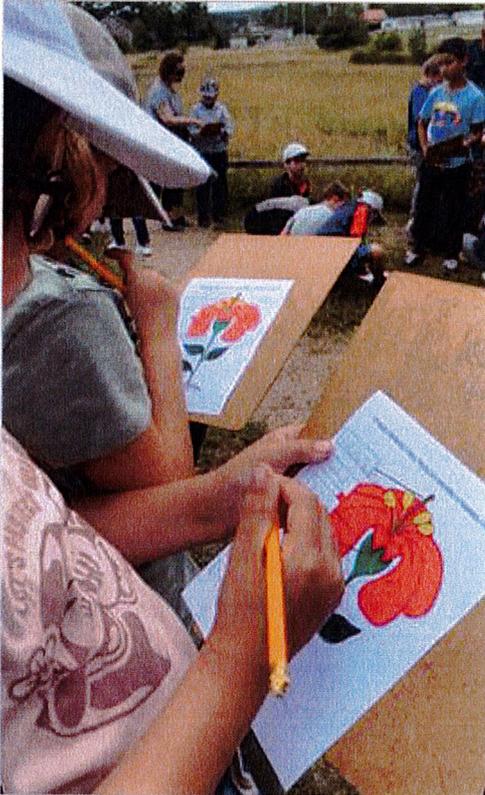
Le Nichoir et la Maison des Carriers



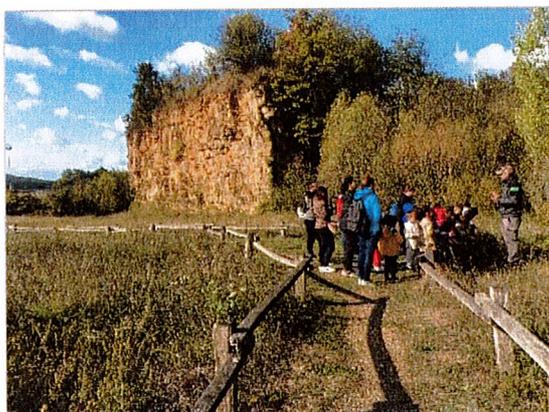
Les animations scolaires et les manifestations

Les animations scolaires ont redémarré à partir de fin mai 2022.

- › 26 classes sont venues participer aux ateliers pédagogiques, ce qui représente un public de **647 élèves** ;
- › 4 visites guidées ont été programmées représentant un public de **40 visiteurs**.



La RNN a également participé aux Journées Européennes du Patrimoine le week-end du 17 et 18 septembre 2022, en ouvrant ses portes gratuitement en proposant 5 visites guidées.



Le compteur installé à l'entrée de la RNN a enregistré :

- › 2015 : 6 637 visites ;
- › 2016 : 6 374 visites ;
- › 2017 : 8 625 visites ;
- › 2018 : 9 203 visites ;
- › 2019 : 9 271 visites ;
- › 2020 : 9 798 visites ;
- › 2021 : 11 201 visites ;
- › 2022 : chiffres non connus (panne du compteur).

Coordonnées

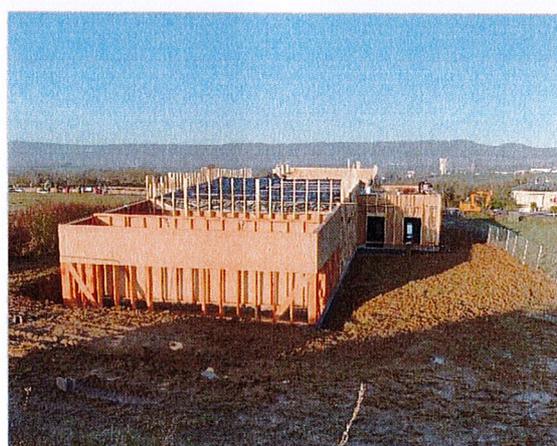
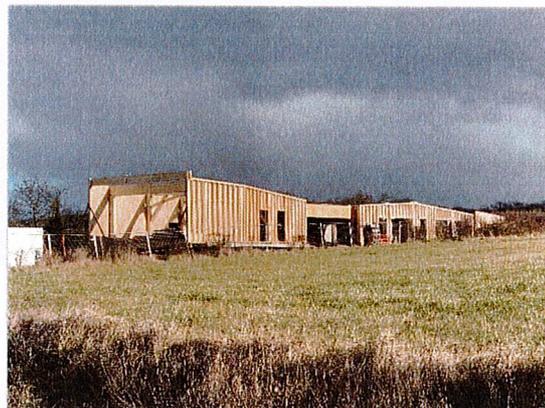
Pour tout renseignement sur la Réserve, les animations ou les visites guidées, contactez la conservatrice :

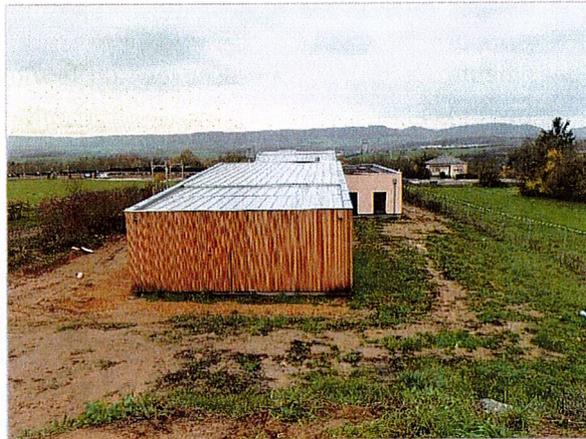
- › **Isabelle LENARD**
Conservatrice
- › 🏠 **Adresse** : 2 Avenue du Général de Gaulle – 57570 CATTENOM
- › 📞 **Téléphone** : 03 82 87 02 29

La Maison de la Nature et du Tourisme

Les travaux des 14 lots du marché public de construction du bâtiment se sont déroulés en 2022.

Fin de l'année 2022, quasiment tous les lots sont achevés sauf le VRD et quelques réserves demeurent sur les Opérations Préalables à la Réception.





L'étude de la scénographie a débuté en 2022 : le cahier des charges, le marché public et le scénographe ont été choisis. L'atelier Aile² de Strasbourg a été retenu par le jury.

L'étude de programmation de la scénographie est phasée ; ainsi fin 2022, la phase 1 (proposition de scénarii) a été présentée à la CCCE.

13. Compétences « Assainissement » et « Gestion des Eaux pluviales »

L'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Dans le cadre de ses compétences statutaires, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :



- › Investit dans les équipements intercommunaux d'assainissement collectif en s'appuyant sur le Schéma Général d'Assainissement (Programmes pluriannuels d'assainissement cofinancés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Départemental de la Moselle) ;
- › Exploite, en gestion directe, les systèmes d'assainissement collectif en service (système de collecte et système de traitement) ;
- › Accompagne et renseigne les différents interlocuteurs (partenaires, collaborateurs, usagers, etc.) sur les diverses affaires liées à l'assainissement collectif (constructions, urbanisme, travaux, etc.)

Travaux réalisés ou en cours :

- › Changement des diffuseurs fines bulles du bassin d'aération de la station d'épuration (STEP) de Cattenom pour 15 000,00 € HT ;
- › Modification pour l'autosurveillance de l'entrée et sortie de la STEP de Cattenom pour 18 000,00 € HT ;
- › Modification pour l'autosurveillance de la sortie de la STEP d'Hettange-Grande pour 4 000,00 € HT ;
- › Remplacement des roulements du sécheur solaire de la STEP de Rodemack pour 15 000,00 € HT et de vérins pour 17 000,00 € HT ;
- › Remplacement de 4 ballons anti-bélier sur des postes de refoulement pour 19 000,00 € HT ;
- › Renouvellement de quatre postes de refoulement pour 280 000,00 € HT ;
- › Création d'un dégrilleur sur un déversoir d'orage à Volmerange-les-Mines pour 2 500,00 € HT ;
- › Équipement en autosurveillance des points A2 (surverses) des Stations d'épuration de Puttelange-lès-Thionville, Ganden, Contz-les-Bains, Haute-Kontz et Basse-Rentgen pour 44 000,00 € HT ;

- › Étude sur le devenir et l'évolution de l'assainissement sur le territoire de CCCE pour 98 500,00 € HT ;
- › Zonage assainissement des communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz pour 7 600,00 € HT.

Pour une plus grande réactivité, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place un numéro de téléphone d'astreinte unique (depuis le 2 décembre 2019) pour les problèmes d'assainissement : 06 88 70 40 78 (pour toutes les Communes).

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 30 décembre 2006, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome.

Les objectifs de cette loi sont tout d'abord de prévenir tout risque sanitaire, mais aussi de limiter l'impact environnemental et ainsi participer à l'effort national de protection de la ressource en eau.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
CONTRÔLE DE CONCEPTION	18	34	21	20	24	40	47	57	59	67
CONTRÔLE DE RÉALISATION	22	10	15	60	40	17	24	34	59	30
CONTRÔLE PÉRIODIQUE	164	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIAGNOSTIC INITIAL	0	0	0	0	0	0	0	2	9	44
DIAGNOSTIC VENTE	9	8	9	20	9	14	22	12	18	18

2022 et 2023 : contrôle périodique général de toutes les installations d'ANC.

Eaux pluviales

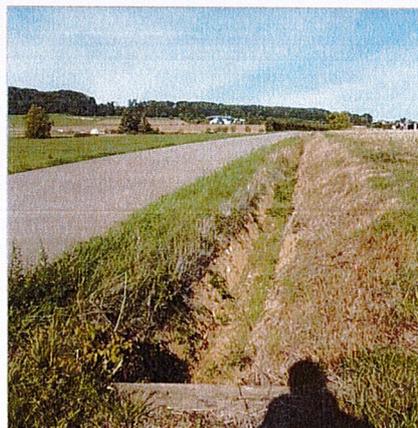
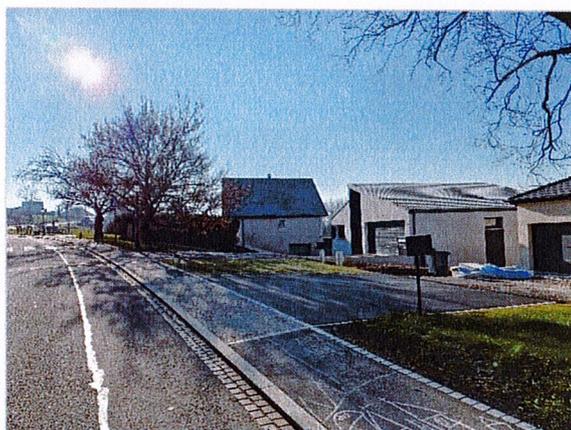
- › Travaux d'eau pluviale à Kanfen, RD rue du Moulin : Participation de la CCCE de 360 000,00 € HT ;
- › Levé topographique des réseaux d'eau pluviale et unitaire : 1^{ère} phase du zonage d'eau pluviale pour 143 900,00 € HT.

14. Les Travaux

Travaux sur voirie d'intérêt communautaire

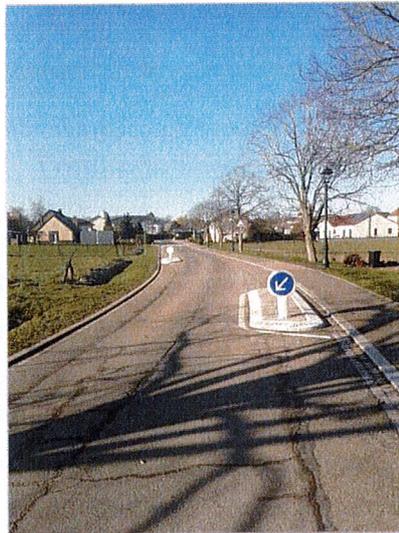
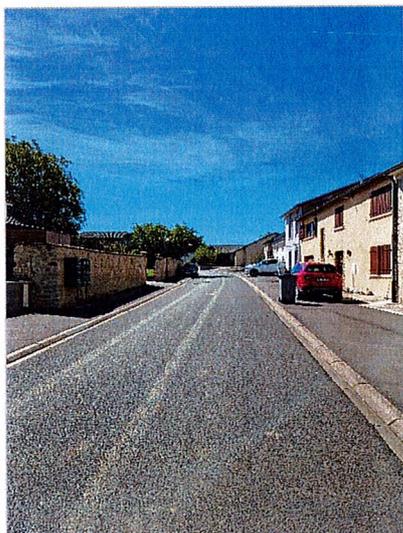
Travaux de requalification, de calibrage, de mise en sécurité et d'aménagement qualitatif sur voirie et espaces verts pour l'année 2022 :

- › **Cattenom – Boust – Rodemack** : Travaux assainissements – Amélioration et remplacement de réseaux – 326 000,00 € TTC ;
- › **Enrange – Liaison piétonne** : Plantations – 16 000,00 € TTC ;
- › **Enrange – Rue Principale** : Mise en conformité d'un plateau surélevé – 24 000,00 € TTC ;
- › **Berg-sur-Moselle – Fixem – Hettange-Grande** : Création d'entrées – 37 000,00 € TTC ;
- › **Breistroff-la-Grande** : Mise en conformité trois plateaux surélevés – 55 000,00 € TTC ;
- › **Beyren-lès-Sierck : Rue de Gandren** : Plantations – 26 000,00 € TTC ;
- › **Gavisse – Rue Jeanne d'Arc** : Plantations – 5 000,00 € TTC ;
- › **Hettange-Grande – Évrange – Gavisse – Cattenom** : Création d'entrées – 43 000,00 € TTC ;
- › **Rodemack – Route de Mondorff** : Création d'un plateau surélevé – 57 000,00 € TTC ;
- › **Voie de liaison secteur Breistroff-la-Grande** : Rechargement et dérasement d'accotement – 37 000,00 € TTC ;
- › **Volmerange-les-Mines – Avenue de la liberté Tranche 4** : Plantations – 21 000,00 € TTC ;
- › **Territoire CCCE** : Marquage horizontal – 25 000,00 € TTC.



Travaux sur voirie d'intérêt communal en maîtrise d'ouvrage déléguée

- › Puttelange-lès-Thionville – Rue des Jardins
- › Hagen – Rue de la République – Création d'une chicane



Travaux d'enfouissement de réseaux aériens sur voirie d'intérêt communal en maîtrise d'ouvrage déléguée

- › Escherange – Chemin d'Oeufrange – Rue des Lilas et Rue du Génie
- › Basse-Rentgen – Rue de la Fontaine



15. La Politique Culture – Patrimoine

LA SAISON CULTURELLE COMMUNAUTAIRE 2022

Une saison culturelle placée sous le signe de la prospective et de l'action

En 2022, la Commission « Culture » n'a pas ménagé ses efforts pour à la fois proposer, mettre en œuvre, soutenir des événements culturels qualitatifs, mais également envisager le futur de la politique culturelle communautaire. En effet, lors de cette saison les élus ont :

- › arrêté des axes de développement dans le cadre d'un projet culturel
- › validé la création d'un équipement communautaire à vocation culturelle

En complément de ce travail de long terme, la saison 2022 aura été marquée par de riches événements, divers par leur genre et leur portée.

Les événements portés par la CCCE

La poursuite du Parcours d'Actions Artistiques et Culturelles (P.A.A.C.) déployé avec l'Orchestre Symphonique Divertimento (O.S.D.)

Initié en 2021, ce P.A.A.C comporte 3 volets. Deux volets ont été mis en œuvre fin 2021, avec notamment la sensibilisation des scolaires à la Musique (pour plus de 450 enfants des classes de CM1 du territoire) et le volet diffusion avec l'organisation de 2 concerts de l'OSD au grand complet : un concert éducatif et un concert tout public qui ont rassemblé plus de 1000 spectateurs.

En 2022, le troisième volet, celui de la création s'est déployé entre janvier et mai 2022.



Concrètement, il s'agissait de permettre à près de 70 musiciens amateurs du territoire de préparer une expérience artistique singulière, en partageant la scène avec des musiciens de l'OSD. Au cours de 6 séances travail, encadrés par les intervenants de l'OSD (dont certains garnissent les pupitres de l'Opéra de Paris...), ces jeunes (et moins jeunes) artistes des écoles de Musique de

Cattenom (C.L.C.), de l'École de Musique Municipale de Hettange-Grande et de l'Association Jeunesse des 3 Villages d'Evrange ont préparé un concert de restitution donné le 14 mai 2022.



Ce volet, au-delà d'avoir permis à ces amateurs de vivre une expérience artistique unique, aura largement contribué à renforcer les liens de coopération, de collaboration entre les différents acteurs du territoire en charge de l'enseignement de la Musique. Ce concert de restitution du 14 mai aura rassemblé près de 500 spectateurs, conquis par la qualité musicale et l'énergie nées de la rencontre entre musiciens amateurs et professionnels.

Le lendemain, dimanche 15 mai, c'est l'OSD au grand complet qui a présenté sa singulière création : « Breakdance Symphonique ». Avec la volonté forte de faire dialoguer les cultures et les époques, Breakdance Symphonique est une association entre la musique, interprétée par les musiciens de l'OSD et la danse, issues de périodes différentes : où quand le grand répertoire rencontre le Breaking avec comme fil conducteur la ville, terrain de rencontres et d'échanges.



En prémices des Jeux Olympiques qui investiront la ville de Paris et sa banlieue en 2024, les quelques 500 spectateurs ont savouré le mélange des cultures urbaines sur des œuvres majeures qui ont marquées le répertoire symphonique et associées aux pas rythmés des b-girls et b-boys. Ces danseuses et danseurs qui se sont produits à Kanfen sont toutes et tous sélectionnés dans les équipes nationales de Haut-Niveau de la Fédération Française de Danse. Six steps, coupoles et autres head spin – ce fameux mouvement où le danseur tourne sur la tête – sur Carmen de Bizet ou le Casse-noisette de Tchaïkovsky ! C'est tout le programme de Breakdance Symphonique, qui a été présenté pour la première fois en Région Grand-Est !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS PRÉSENTE

LE WEEK-END Musical
DIRECTION : ZAHIA ZIOUANI

CONCERT DE RESTITUTION
SAMEDI 14 MAI 2022
20H30

60 MUSICIENS AMATEURS DES ÉCOLES DE MUSIQUE DU TERRITOIRE AVEC L'OSD

ENTRÉES GRATUITES
UNIQUEMENT SUR
RESERVATION
SUR WEZEVENI.COM

BREAKDANCE SYMPHONIQUE
DIMANCHE 15 MAI 2022
16H00

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DIVERTIMENTO
BRAHIM ZAIBAT, CHORÉGRAPHIE
DANSEURS ET BREAKDANSEUSES
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE

GYMNASE COMMUNAUTAIRE À KANFEN
WWW.CCCE.FR

FRANCOIS ET FRANCOISE
CCCE

Spectacle grand format « Les Commandos Percus »

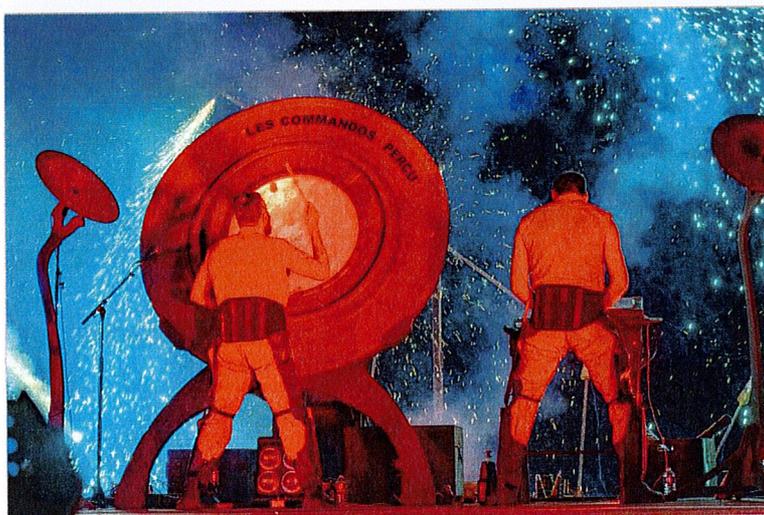
Après deux années perturbées par la pandémie de la COVID-19, la CCCE a renoué avec son offre de spectacle grand format. Il s'agit de permettre au plus grand nombre d'administrés du territoire d'accéder à de spectaculaires formes gratuites, accessibles à tous les publics. Initialement programmé en 2021 « Le concert de Feu » a été présenté les 15 et 16 juillet à Hettange-Grande au Stade des Carrières devant 5 000 spectateurs.

Voilà un spectacle qui a déjà bousculé bien des idées sur les feux d'artifices musicaux. Le Concert de Feu, c'est d'abord la performance des percussions : le feu commence dans la musique, tour à tour massive et puissante, fine et subtile. Après avoir traversé le public, les Commandos Percu montent sur la scène et engagent avec le feu un dialogue tout en rythmes et en explosions joyeuses. Les cris du public scandent le rythme pulsé par les tambours géants dans une scène volcanique au final époustouflant. Créé en 1996, « Le Concert de Feu » est le spectacle emblématique des Commandos Percu.



Il a été joué plusieurs centaines de fois à travers le monde (Goyang Lake-Park Art (KOR), Singapore Arts Festival (SIN), Toronto Winter City Festival (CAN), Festival les Années Joué (FR), Festival les Accroche-Coeurs d'Anger (FR), Salisbury International Arts Festival (UK)...)

La compagnie « Les Commandos Percu » c'est l'énergie en mouvement.



Il est une musique qui parle au ventre. Depuis plus de vingt ans cette compagnie invente un langage à la fois nouveau et ancestral qui a la propriété de traverser toutes les cultures et les genres. Elle sillonne les festivals du monde entier avec ses percussions véritablement inédites et son savoir-faire très particulier en matière de pyrotechnie. L'étincelle indispensable à la fusion de la musique et du feu est le mouvement : rue après rue, place après place, au plus près du public, les musiciens-artificiers illuminent le ciel de leurs rythmes dans des mises en scènes audacieuses.



Circuit itinérant de séances de « Cinéma en Plein Air »

Pour la 4^e année consécutive, la CCCE a souhaité déployer une programmation de séances de cinéma gratuites. Ces séances ont vocation à être accessibles au plus grand nombre (enfants, adultes, familles, etc.). Films d'animation, science-fiction, classiques du cinéma français et étranger sont proposés pour permettre une découverte ou redécouverte de productions cinématographiques.

Ces séances visent également à s'inscrire, autant que faire se peut, dans une dynamique d'animation locale à l'échelle de la commune d'accueil. En outre, l'organisation de ces séances de cinéma en plein-air permet d'apporter des formes d'animation culturelle au plus près des lieux de vie des administrés en veillant à équilibrer la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire de la CCCE.

Cette année, 3 séances ont été organisées de juillet à septembre avec des films aussi diversifiés que qualitatifs.

DATE	COMMUNES	SITE	FILM	JAUGE
17/06/2022	Boust	Parking du Centre Multimédia	Astérix : Le Domaine des Dieux	150
20/08/2022	Entrange	Espace Charles Ferdinand	Les Aventures de Rabbi Jacob	250
09/09/2022	Contz-les-Bains	Stade	Intouchables	70
TOTAL				470

Près de 500 spectateurs ont ainsi été accueillis sur l'ensemble de ces 3 séances. Ce bilan est en net progrès comparativement aux trois années précédentes. Pour rappel, en 2021 ce sont 500 spectateurs recensés lors de 4 projections.

Plusieurs éléments remarquables concernant la fréquentation méritent d'être mis en exergue tels que :

- › Du public revient d'une séance à l'autre confortant l'idée que la CCCE est en train de fidéliser du public ;
- › Les administrés des communes où se tient une projection constituent la majorité du public présent à chaque séance ;
- › Ces séances drainent un public hors du territoire et rayonnent au-delà du Bassin de Thionville (Metz, Vallée de la Fensch, Arc-Mosellan, Sillon Mosellan voire Longwy, etc.).

Cette proposition de séances de cinéma en plein-air mérite d'être pérennisée, car elle draine et fidélise du public et répond à une véritable attente des communes d'accueillir ce type d'événements à présent installés sur le territoire communautaire.



La CCCE soutient les initiatives culturelles portées par les associations du territoire communautaire

La 15^e édition du Festival « Printemps Musical en Pays Mosellan » s'est tenu du 12 au 27 mars 2022.

Porté par l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan », ce festival a été soutenu par la CCCE dès sa création en 2007. Avec une programmation qualitative, équilibrée sur le territoire, la CCCE souhaite permettre à l'ensemble des communes du territoire d'accueillir ce genre de forme.

DATE	COMMUNES	ENSEMBLE	JAUGE
12/03/2022	Roussy-le-Village	Take A Snap	200
12/03/2022	Roussy-le-Village	Atelier vocal ouvert à tous	65
13/03/2022	Gavisse	Aaron Quartet	150
19/03/2022	Puttelage-lès-Thionville	Duo Violon / Piano	90
20/03/2022	Basse-Rentgen	La Note de Scott	45
20/03/2022	Kanfen	Les Itinérantes	120
26/03/2022	Mondorff	Tango Moi	120
27/03/2022	Volmerange-les-Mines	Sax 4	125
TOTAL			915

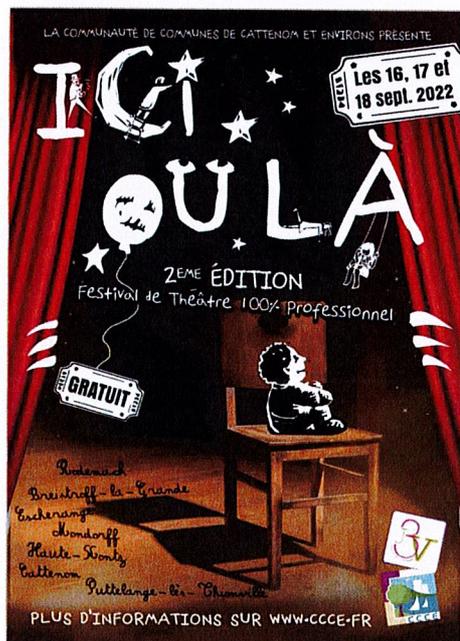
Cette édition, marquant la reprise après une édition 2020 écourtée et l'annulation de celle de 2021 en raison de la COVID-19, choix avait été fait de programmer des petites formes, pour privilégier des « petites jauges », le contexte sanitaire demeurant incertain. Aussi, cette 15^e édition a permis de s'adresser à plus de 900 spectateurs. Plusieurs points méritent d'être mis en exergue :

- › les concerts avec un fond « orange » dans le tableau étaient complets, la jauge maximale de chaque lieu ayant été atteinte ;
- › un atelier vocal ouvert aux amateurs a attiré 65 choristes (résultat plus que satisfaisant) ;
- › pour la première fois, un concert a été programmé à la Chapelle de Himeling (Puttelage-lès-Thionville).

La qualité artistique des ensembles programmés a été largement reconnue, à l'instar des autres éditions.

La seconde édition de « Ici ou là », Festival de Théâtre 100 % professionnel

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'Association « Jeunesse 3 Villages » ont présenté la deuxième édition du festival de théâtre 100 % professionnel « Ici ou là ».



Durant trois jours, ce ne sont pas moins de 8 représentations gratuites qui ont été proposées sur sept communes du territoire. Au-delà de la diversité des formes proposées, les spectacles s'adressent à tous les publics (très jeune public, jeunesse, famille, etc...). Les spectateurs ont pu ainsi assister à des soirées conte, apéro littéraire, ou encore profiter de spectacles dynamiques ou tout en douceur.

Avec l'organisation de ce Festival, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'Association J3V entendent apporter des spectacles qualitatifs au plus près des lieux de vie des administrés. Aussi, ce sont plus de 400 spectateurs qui ont été comptabilisés.

Les spectacles pour le jeune public ont remporté un franc succès, au-delà des attentes préalables. A titre d'exemple, 166 jeunes spectateurs ont été accueillis simultanément sur les 2 spectacles proposés à Bristroff-la-Grande et Escherange dimanche dernier.

La singularité de ce festival, au-delà de proposer des formes intimistes et qualitatives, réside dans la volonté de mettre en valeur des sites patrimoniaux dont regorge la CCCE. A titre d'exemple, le Castel à Mondorff a offert son écrin verdoyant à l'accueil d'une très belle forme de théâtre de marionnettes.

La 3^e édition qui se prépare pour 2023, permettra à la CCCE et à l'Association Jeunesse des 3 Villages de s'adresser aux communes dans lesquelles « Ici où là » n'a pas encore posé ses valises.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, qui finance l'intégralité de ce Festival, peut s'appuyer sur une équipe solide de l'Association J3V, qui ne ménage pas ses efforts pour accueillir artistes et public dans les meilleures conditions, et proposer des spectacles qualitatifs et accessibles au plus grand nombre.

A cette proposition, la CCCE souhaite élargir son offre en :

- 1) Proposant une programmation artistique qualitative et diversifiée faisant appel à des artistes professionnels ;
- 2) Privilégiant des formes artistiques s'adressant à tous les publics (enfance, jeunesse, familles...);
- 3) Veillant à l'accessibilité du plus grand nombre par la mise en œuvre d'une politique de gratuité ;
- 4) Favorisant une programmation itinérante et adaptée, permettant ainsi à l'ensemble des communes du territoire de pouvoir prétendre à l'accueil de spectacle vivant.

DATE	COMMUNES	COMPAGNIE	JAUGE RÉELLE (JAUGE ATTENDUE)
16/09/2022	Rodemack	Théâtre de Nihilo Nihilo de Buding	46 (80)
17/09/2022	Mondorff	Collectif L'Appart et Choses de Metz	62 (50)
17/09/2022	Haute-Kontz	Compagnie Le Pays De Ma Tête de Nancy	43 (50)
17/09/2022	Puttelage-lès- Thionville	Tiramisù Cie de Nancy et Compagnie Max Ollier des Vosges	35 (55)
18/09/2022	Escherange	Collectif L'Appart et Choses de Metz	82 (80)
18/09/2022	Breistroff-la-Grande	Théâtre A Dire de Thionville	92 (80)
18/09/2022	Cattenom	Cie Zakoté de Strasbourg	69 (100)
TOTAL			429 (490)



Le soutien communautaire aux projets associatifs s'est également manifesté par le subventionnement de :

- › L'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack (AVP) pour l'organisation de la Fête Médiévale, qui a rassemblé cette année plus de 12 000 visiteurs ;
- › L'Association « Etrange Grande » pour l'organisation du premier Festival de Littérature de genre qui a attiré plus de 4 000 visiteurs ;
- › L'Association Cattenom Loisirs Culture pour l'organisation de la 13^e biennale de peinture.

Au titre des anniversaires, la CCCE a également accompagné l'Association ANVOL, pour l'organisation d'un week-end culturel célébrant les 30 ans de création de l'Association.

Pour organiser l'ensemble de ces événements, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mobilisé 170 000,00 €.

Le soutien aux associations culturelles a représenté un budget global de 110 000,00 €.

Politique d'aide aux ravalements de façade

Les aides aux projets « façades » sont destinées à participer à la valorisation du patrimoine bâti du territoire de la Communauté de Communes, comme atout de développement en général et touristique en particulier. Il ne s'agit pas de subventionner l'entretien courant ou partiel d'un bâtiment, mais de soutenir des travaux de qualité visant à faire évoluer, à rétablir ou à maintenir un bâtiment en respect de tous ses critères qualitatifs d'origine.

En 2022, huit projets ont fait l'objet d'un accompagnement pour un subventionnement global de 10 260,00 €.

16. La Politique Sport

LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Les équipements communautaires sportifs mis à disposition des associations du territoire et des écoles :

Dojo communautaire Cattenom

- › Rue Saint-Exupery – 57570 CATTENOM



Tennis couverts communautaires Cattenom

- › Rue du Bac – 57570 CATTENOM

Eurostand de Tir

- › Quartier de la Douane – 57330 VOLMERANGE-LES-MINES

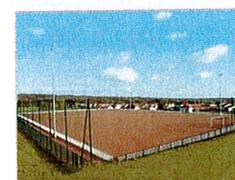


Terrain de football d'entraînement en schiste

- › Rue des Aubépines – 57570 ENTRANGE

Terrain de football d'entraînement en schiste

- › Route Départementale 56 – 57570 BOUST



Gymnase et Dojo communautaires Rodemack

- › Route de Mondorff – 57570 RODEMACK

Gymnase communautaire Kanfen

- › Rue d'Hettange-Grande – 57330 KANFEN



Espace Aquatique Cap Vert

- › Route Départementale 57 – 57570 BREISTROFF-LA-GRANDE
- › Géré en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2019.



MARCHE À CONTZ-LES-BAINS SUR LE THÈME : BOUGEZ, RESPIREZ, MANGEZ !

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, terre de sport reconnue, s'est engagée dans l'aventure Terre de Jeux afin de participer à la grande aventure des Jeux Olympiques à Paris en 2024. Dans ce cadre, la CCCE entourée de ses partenaires associatifs, a organisé le dimanche 27 mars 2022 un 1^{er} événement sportif sur le territoire communautaire et plus précisément sur le site du Stromberg à Contz-les-Bains.

Deux parcours ont été proposés aux marcheurs. L'un de 10 km, l'autre de 5 km, qui ont permis de découvrir une facette méconnue et pourtant incontournable de l'activité sportive : l'alimentation.

Cette manifestation consistant en une marche sportive gratuite et ouvert à tous s'est déroulée sur le « Parcours du Stromberg » à Contz-les-Bains. Deux parcours ont été proposés aux participants : l'un de 10 km, l'autre de 5 km. A travers ces itinéraires, les marcheurs ont pu découvrir 3 ateliers nutritionnels élaborés sur le thème de l'alimentation du sportif de loisirs comme du sportif de compétition.

Les partenaires de cet événement ont été les suivants :

- › Mairie de Contz-les-Bains
- › Contz Tourisme Loisir Culture et Environnement
- › Roussy Marche Découverte
- › Madame Margot HUBER, diététicienne nutritionniste à Guénange
- › Madame Laurane ABOUALCHAMAT, diététicienne à Thionville
- › Monsieur Tristan DURAND, diététicien - auto-entreprise CMONDIET

Ce 1^{er} événement labellisé « Terre de Jeux - JO Paris 2024 a accueilli 850 participants.



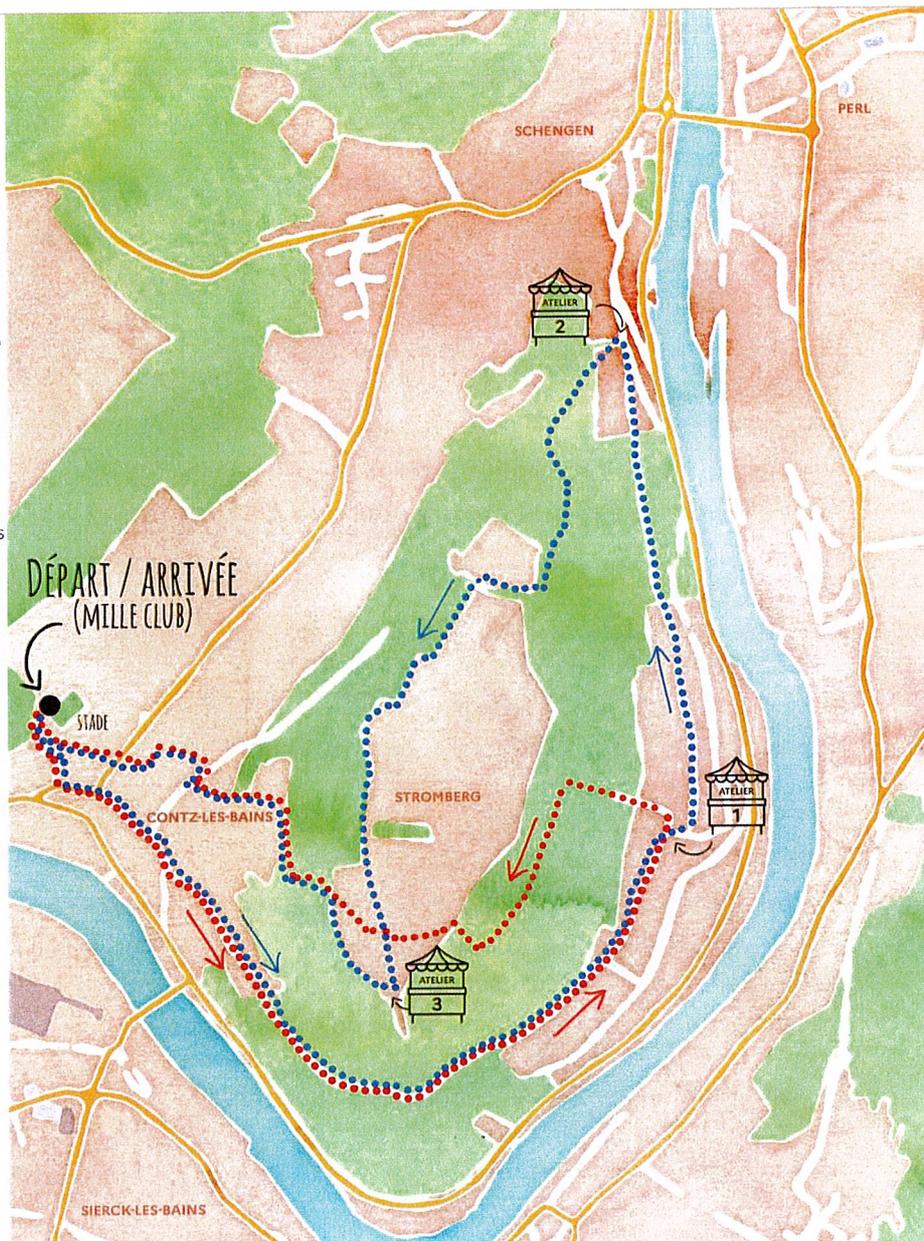


ATELIERS

1. Préparation d'une barre de céréales maison
2. Dégustation de potions à base de jus de fruits et de légumes pour les sportifs
3. Nutrition
 - Comment se nourrir en phase sédentaire, d'entraînement ou de récupération ?
 - Explications sur les vraies/fausses idées dans l'alimentation sportive

.....
PARCOURS 5KM

.....
PARCOURS 10KM



LA CCCE A FÊTÉ LE SPORT LE 25 JUIN À HETTANGE-GRANDE

Forte du succès du premier événement sportif organisé en mars sur la commune de Contz-les-Bains, la CCCE entourée de ses partenaires associatifs et notamment les Comités Départementaux, a organisé le 25 juin 2022 un second événement sportif totalement gratuit sur le territoire communautaire : la Fête du Sport. Une manifestation ponctuée d'animations festives et d'ateliers sportifs !

L'objectif a été de présenter les différentes pratiques sportives présentes sur le territoire communautaire ou à développer (tir sportif, kick-boxing, marche nordique, tennis de table, BMX, football, retourné acrobatique) aux habitants du territoire et des environs. Cette journée d'information sportive a été l'occasion pour tous les publics de rencontrer des représentants du monde sportif à une échelle locale mais également départementale, échanger avec les dirigeants associatifs passionnés et bénévoles et découvrir ou affiner leur connaissance des sports pratiqués sur le territoire communautaire.

Cette journée a aussi été ponctuée d'animations festives prises en charge par les partenaires associatifs et a permis aux petits comme aux grands de se retrouver autour de temps forts tels que la pratique du football en freestyle.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a eu le plaisir de recevoir lors de cette journée sportive, Mélody Donchet, six fois Championne du Monde de football freestyle et Stéphane Mollens, Champion olympique handisport de tennis de table, médaillé d'or aux Jeux paralympiques de Tokyo en 2021.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS PRÉSENTE LA

ATHLÉTISME - MARCHÉ NORDIQUE - KICKBOXING

TIR À L'ARC - TIR LASER - CYCLISME BMX - KARATE

TENNIS DE TABLE - ESCALAD'AL RETOURNÉ ACROBATIQUE

Fête du Sport

GRATUIT

SAMEDI 25 JUIN 2022

PLACE SCHUMAN À HETTANGE-GRANDE

ACCESSIBLE TOUT PUBLIC • DE 10H00 À 18H00

ATELIERS LUDIQUES ET PRATIQUES POUR CHAQUE SPORT

RESTAURATION SUR PLACE

RETROUVEZ LE PROGRAMME ET PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.CCCE.FR

20
TERRE
DE JEUN
24
CCCE



ESPACE AQUATIQUE CAP VERT

La piscine Cap Vert est gérée en régie directe par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs depuis le 1^{er} janvier 2019. La fréquentation globale du Centre Aquatique Cap Vert sur l'exercice 2022 a atteint 93 034 passages. Cette fréquentation est à séparer en fonction des différents espaces et des différents publics accédant au Centre Aquatique.

Répartition du public

	NOMBRE
SCOLAIRE	12 463
CLUBS ET ASSOCIATIONS	3 849
ENTREES DU PUBLIC	58 004
ACTIVITES PISCINE	8 153
REMISE EN FORME	6 750
BALNEO	3 815
TOTAL	93 034

Le Centre Aquatique Cap Vert a pu reprendre un fonctionnement quasi normal, après 2 années fortement impactées par la crise sanitaire que nous avons traversée. Les périodes de forte chaleur au cours de l'été ont permis d'avoir une belle fréquentation estivale.

Les activités proposées rencontrent également du succès et restent encore à développer.

Durant l'été, le Centre Aquatique Cap Vert a accueilli une cinquantaine d'ados par jour de Micados Cap sur l'Eau. L'animation reconduit à la piscine nous permet de dynamiser notre établissement. Les enfants ont pu bénéficier des diverses installations du site le tout encadré par des associations telles que le Skate Club de Hettange-Grande, le volley-ball de Hettange-Grande, mais aussi des animateurs saisonniers et des éducateurs sportifs de la piscine.

DES NAVETTES GRATUITES VERS L'ESPACE AQUATIQUE CAP VERT

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place une ligne de bus à destination des habitants du territoire communautaire, vers le site de l'Espace Aquatique Cap Vert. Cette ligne régulière a été instituée du 19 juillet 2022 au 12 août 2022.

Les bus ont circulé du mardi au vendredi exclusivement pour une arrivée à la piscine à 14h00 et un départ à 17h00. Les transports ont été intégralement gratuits pour tous les usagers (pour tous les administrés, enfants et jeunes).

Pour pouvoir desservir toutes les communes dans de bonnes conditions et avec une parfaite équité, 4 itinéraires ont été proposés chaque jour par la société de transport VANDIVINIT, retenue à cette occasion.





LES ASSOCIATIONS SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

En 2022, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs compte sur son territoire six associations sportives reconnues d'intérêt communautaire :

Kick-Boxing Club de Volmerange-les-Mines

- › Monsieur Pascal VENTURIN
- › 🏠 Adresse : 68A Rue de Dudelange – 57330 VOLMERANGE-LES-MINES
- › 📞 Téléphone : 03 82 50 29 88
- › 📧 Email : pascal.venturin57@orange.fr



Vélo Club Hettange-Grande

- › Monsieur Gilbert CRE
- › 🏠 Adresse : 1 Place Turenne – 57100 THIONVILLE
- › 📞 Téléphone : 06 11 42 49 93
- › 📧 Email : cre.gilbert@icloud.com



Skate Club Lorrain

- › Monsieur Yannick CORNIQUET
- › 🏠 Adresse : 8 Place de la Mairie – 57330 HETTANGE-GRANDE
- › 📞 Téléphone : 06 20 89 47 69
- › 📧 Email : yannick.corniquet@gmail.com



Les Dauphins du Cap

- › Monsieur Julian NIKOLLA
- › 🏠 Adresse : 4 Avenue des Bains – L-5610 MONDORF-LES-BAINS
- › 📞 Téléphone : 06 21 45 18 90
- › 📧 Email : julian.nikolla@yahoo.fr



District Basket Club

- › Monsieur Thomas EHRET
- › 🏠 **Adresse** : 58 Montée du Calvaire – 57100 THIONVILLE
- › 📞 **Téléphone** : 06 72 14 87 26
- › 📧 **Email** : thomas.ehret02@orange.fr



Volley Communautaire Hettange Sportif

- › Monsieur Daniel MAGITTERI
- › 🏠 **Adresse** : 37 Rue de Cantevanne – 57330 KANFEN
- › 📞 **Téléphone** : +33 352 428 383 225
- › 📧 **Email** : volleyhettange@gmail.com



LES PROJETS DE CLUBS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES COMMUNAUTAIRES

Depuis la mise en application du nouveau règlement de la politique sportive communautaire en date du 3 décembre 2019, la CCCE soutient les associations sportives reconnues d'intérêt communautaire à travers des subventions de fonctionnement ainsi que les associations sportives d'intérêt communal au titre des projets de club (événements sportifs locaux et manifestations sportives d'envergure, anniversaires, soutien aux clubs intervenants auprès des élèves d'une école du territoire pendant le temps scolaire, etc.).

La CCCE a toujours été un partenaire incontournable lors de l'organisation des manifestations suivantes :

- › Open CCCE – Crédit Mutuel ;
- › Tour de Moselle ;
- › Trail des Crêtes ;
- › Etc.

La Communauté de Communes a, durant l'exercice budgétaire 2022, soutenu le milieu associatif sportif local à hauteur de 233 697,29 € liés au versement de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire ou d'intérêt communal, répartis comme suit :

- › **Associations sportives reconnues d'intérêt communautaire : 87 384,29 €** (Skate Club Lorrain, District Basket Club, Les Dauphins du Cap, Volley Communautaire Hettange Sportif, Vélo Communautaire Hettange-Grande, Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines) ;
- › **Projets de clubs** : manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire, anniversaires, soutien aux sportifs, interventions d'éducateurs sportifs en milieu scolaire, célébration des anniversaires imputées sur le budget sport : 103 918,83 € ;
- › **Particularité** : une action de sponsoring spécifique à l'association du Golf de Preisch imputée sur le budget de fonctionnement pour un montant de 42 394,17 € par décision des membres du Bureau Communautaire du 8 novembre 2022.

Par ailleurs, les membres du Bureau communautaire décisionnel du 16 octobre 2022 ont décidé de reconduire la proposition de réservation de l'espace Soccer Arena pour la période hivernale de la saison sportive 2022 – 2023, dans le cadre des besoins exprimés par les clubs sportifs d'intérêt communal du territoire de la CCCE.

La location de ces terrains a été prise en charge par la CCCE sur la totalité de la période escomptée, dans la perspective d'apporter un soutien aux licenciés des associations sportives locales souhaitant s'entraîner sous une surface couverte pendant la période hivernale.

Pour rappel, la proposition commerciale d'un montant total de 20 716,67 € HT, soit 24 860,00 € TTC a été réalisée sur la base d'une location de plusieurs terrains du 1^{er} novembre 2021 au 15 mars 2022, dont les créneaux ont été réservés comme suit :

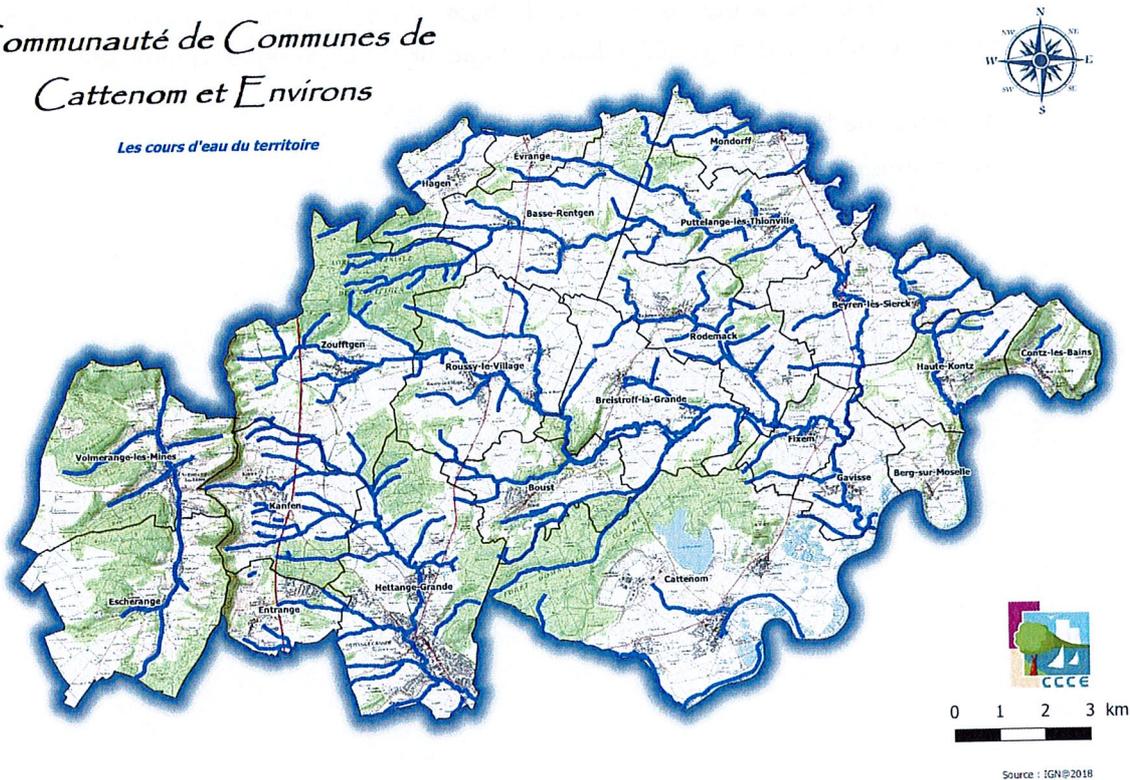
- › lundis de 18h30 à 21h30 pour 2 grands terrains ;
- › mardis de 20h00 à 21h00 pour 1 grand terrain ;
- › mercredis de 14h00 à 18h00 pour 1 grand et 1 petit terrain.

17. La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le territoire de la CCCE est traversé par plus de 200 km de cours d'eau. Quatre bassins versants forment notre territoire : l'Altbach, la Boler, la Kissel et le Ruisseau des 4 Moulins.

Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Les cours d'eau du territoire



Les missions du service GEMAPI de la CCCE

- › Aménager le bassin versant ou une fraction de bassin hydrographique ;
- › Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau ;
- › Défendre les personnes et les biens contre les inondations ;
- › Protéger et restaurer les sites, les écosystèmes aquatiques et les zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Ces missions sont fixées par l'Article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

L'année 2022 a été marquée par la réception des arrêtés portant déclaration d'intérêt Général des travaux de restauration et de prévention des inondations du Ruisseau des 4 Moulins, de la Kissel et des affluents de la Boler. Ces travaux sont donc autorisés par la Police de l'Eau et vont pouvoir débuter en 2023.

Études

- › Les études se sont achevées concernant le Ruisseaux des 4 Moulins, la Kissel et les affluents de la Boler.
- › Étude et mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration et de prévention contre les inondations de l'Altbach. L'enveloppe allouée aux travaux est estimée à 800 000,00 € TTC. Une étude faune/flore a été réalisée à la demande de la Police de l'eau.
- › Les services communautaires ont rencontré les autorités luxembourgeoises afin de se mettre d'accord sur les techniques utilisées dans la traversée de Mondorff / Mondorf-les-Bains. Le dossier loi sur l'eau sera déposé début 2023, en parallèle de l'appel d'offres.
- › Lancement d'une étude de modélisation hydraulique : afin de compléter les cartes des zones inondables déjà disponibles sur certaines communes, la CCCE a lancé une modélisation hydraulique d'un montant de 12 790,00 € HT. Les relevés topographiques sont en cours de réalisation.

Travaux

- › Le marché de travaux relatif à la restauration et à la prévention des inondations de la Kissel a été signé le 19/12/2022. Les entreprises Sethy et Weiler ont été mandatées par la CCCE pour réaliser les travaux à hauteur respective de 1 017 159,41 € HT et 299 583,00 € HT. Les travaux débuteront au premier trimestre 2023.
- › Un avis d'appel à concurrence a été lancé par la CCCE concernant le marché de travaux relatif à la restauration et à la prévention des inondations du Ruisseau des 4 Moulins. Les travaux, estimés à environ 400 000,00 € HT, débuteront au premier trimestre 2023.
- › Un avis d'appel à concurrence a été lancé par la CCCE concernant le marché de travaux relatif à la restauration des affluents de la Boler. Le meilleur candidat sera sélectionné au premier trimestre 2023. Les travaux, estimés à environ 420 000,00 € HT, débuteront au cours de l'année 2023.

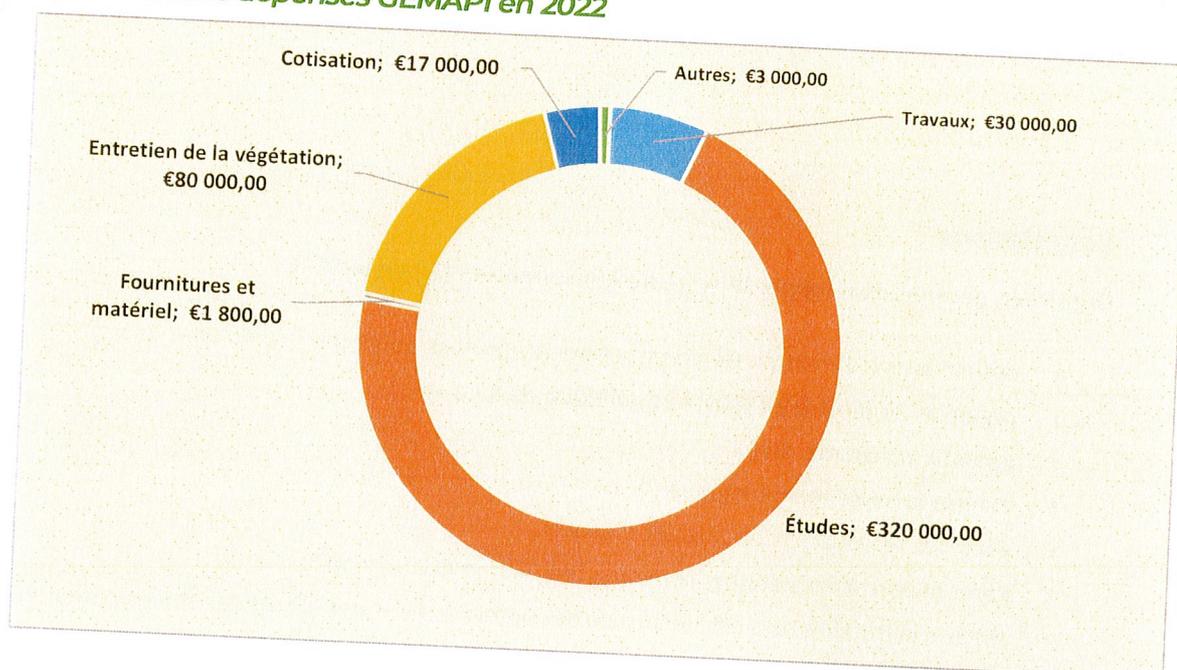
- › Le programme pluriannuel d'entretien de la végétation des ruisseaux en traversée urbaine s'est poursuivi. Pour rappel, ce programme a pour objectif de rétablir le libre écoulement de l'eau, en fauchant la végétation et en retirant les embâcles*.
- › Une campagne de traitement des atterrissements (accumulation de terre et de sédiments réduisant la section d'écoulement sous les ouvrages) a été réalisée sur les communes de Breistroff-la-Grande (Boler), Beyren-lès-Sierck (Gandren), Fixem, Boust (Basse-Parthe), Kanfen, Puttelage-lès-Thionville (Himeling), Rodemack (Faulbach).
- › Le projet « Haies en F'eau-Lit » s'est poursuivi, avec la plantation d'environ 1 200 ml de haies champêtres sur les communes de Basse-Rentgen, Cattenom et Haute-Kontz. Pour rappel, les plantations ont pour objectif de lutter contre les phénomènes de ruissellement tout en créant des zones de refuge pour la faune sauvage.
- › Mise en place d'une aide à l'acquisition de batardeaux pour les particuliers dans le cadre de la lutte contre les inondations, par délibération en date du 27 septembre 2022. Le budget maximum annuel alloué à cette aide a été fixé à 30 000,00 €.

** Embâcles : amas de végétaux qui sont tombés dans l'eau et qui forment un bouchon. Les déchets peuvent également constituer des embâcles.*



*À Gauche : plantation de haies à Roussy-le-Village
À Droite : traitement d'un atterrissement à Gandren*

Répartition des dépenses GEMAPI en 2022



Les chiffres clés GEMAPI en 2022

- › Plus de 10 600 m de cours d'eau entretenus ;
- › 5 études et maîtrises d'œuvre en cours ;
- › Lancement de 2 marchés de travaux importants ;
- › Plus de 450 000 € investis ;
- › Plus de 50 rencontres avec riverains et élus.



Photo d'un Chabot sur la Boler

Coordonnées

- › **Manon PELLICORI**
Chargée de mission Rivières et Milieux Aquatiques
- ›  **Adresse** : Centre Technique Environnemental, Rue du rossignol – 57330 HETTANGE-GRANDE
- ›  **Téléphone** : 03 82 82 42 23
- ›  **Email** : m.pellicori@cc-ce.com

18. Le Développement Informatique

Ses missions

Organiser, gérer et développer le système d'information (SI) de la CCCE :

- › définir avec la Direction Générale les orientations stratégiques ;
- › organiser et mettre en œuvre la politique du S.I. ;
- › garantir la sécurité du S.I. ;
- › assurer la veille technologique ;
- › gérer les ressources systèmes et réseaux ;
- › gérer le parc informatique, copieurs, téléphonie fixe et mobile ;
- › réduire la fracture numérique au sein des administrés et des élèves des écoles primaires de la CCCE.

Organiser, gérer et développer le Système d'Information Géographique (SIG) de la CCCE :

- › gérer certaines données spatiales et géographiques du territoire (cadastre, assainissement, etc...);
- › mettre à disposition des services internes, de prestataires externes, et des Communes du territoire des données cartographiques et géographiques ;
- › gérer le portail cartographique mis à disposition des Communes membres et des services internes ;
- › produire des documents cartographiques ;
- › produire des plans.

Le SI a à sa charge en 2022, le parc informatique suivant :

	CCCE	COMMUNES
NOMBRE DE PC	108	-
NOMBRE DE SERVEURS	15	20
NOMBRE DE TABLETTES	58	-
NOMBRE DE TÉLÉPHONES MOBILES	92	-
NOMBRE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS	15	-

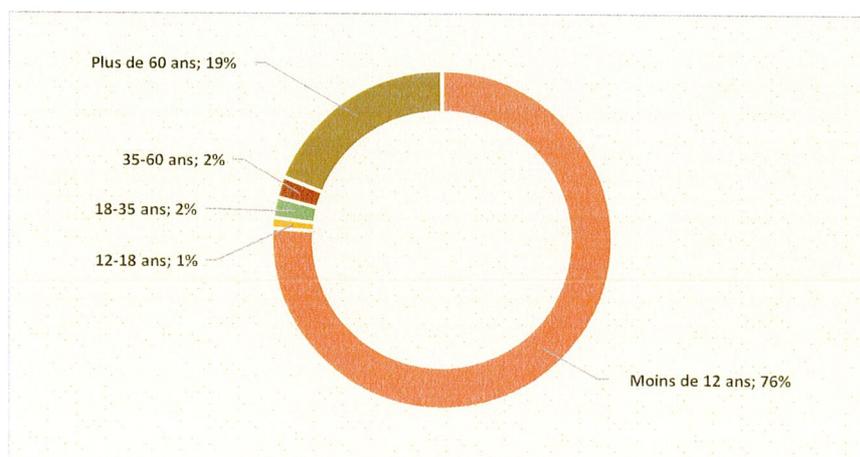
La compétence « Développement Numérique et NTIC »

Le conseiller numérique a commencé ces permanences à la Maison France Service en mai 2022 avec un suivi des usagers et des formations au Centre Multimédia de Boust. Il a entrepris la mise en œuvre des formations numériques dans les établissements scolaires du territoire souhaitant son intervention, à la rentrée de septembre 2022.

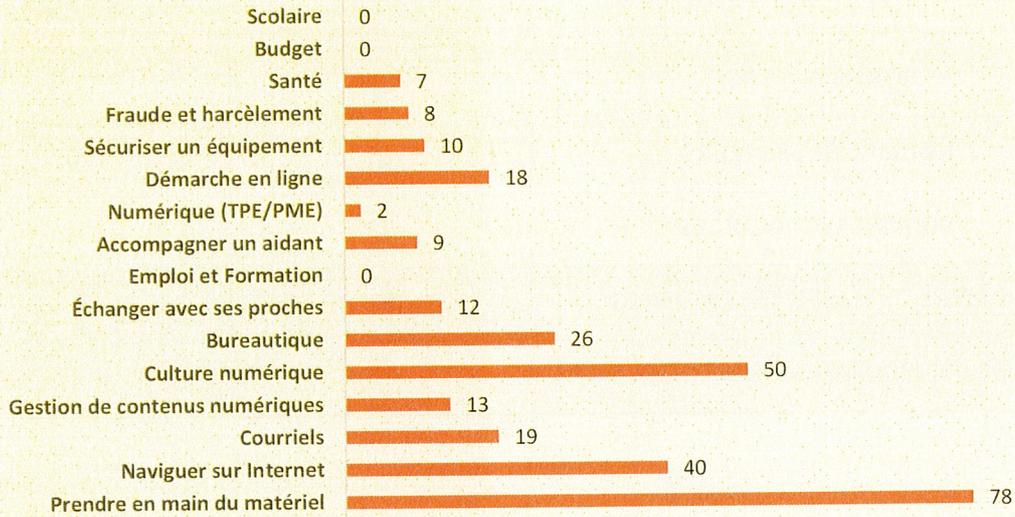
Des ateliers adultes ont aussi été mis en place dans différentes communes du territoire. Des rendez-vous individuels pour une plus grande confidentialité sont organisés soit à la maison France Service ou au Centre Multimédia de Boust.

Les ateliers adultes vont jusqu'à 12 personnes et les ateliers scolaires peuvent monter à 29 élèves. L'année 2022 se solde sur un bilan de :

- › 616 nouveaux usagers accompagnés durant cette période ;
- › 1 267 accompagnements totaux enregistrés (dont accompagnements récurrent) ;
- › 74 ateliers réalisés, avec un total de 1 138 participants ;
- › 111 accompagnements individuels ;
- › 18 demandes ponctuelles.



Thèmes des accompagnements



Durée des accompagnements

